



القرض الشعبي الجزائري
ⵎⵔⵉⵏⵏ ⵙⵉⵔⵉⵏⵏ ⵙⵉⵔⵉⵏⵏ
CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE

Société par Actions au Capital Social de 200 000 000 000 DA

NOTICE D'INFORMATION

Offre Publique de Vente - OPV action CPA -

Nombre d'actions mises en vente : 60 000 000 actions

Prix de vente : 2 300 DA par action

Période de l'offre : 30 janvier 2024 au 28 février 2024

Intermédiaire en Opérations de Bourse « IOB » – Chef de file



القرض الشعبي الجزائري
ⵎⵔⵉⵏⵏ ⵙⵉⵔⵉⵏⵏ ⵙⵉⵔⵉⵏⵏ
CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE

Syndicat de placement



القرض الشعبي الجزائري
ⵎⵔⵉⵏⵏ ⵙⵉⵔⵉⵏⵏ ⵙⵉⵔⵉⵏⵏ
CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE



بنك التنمية المحلية
ⵙⵉⵔⵉⵏⵏ ⵙⵉⵔⵉⵏⵏ ⵙⵉⵔⵉⵏⵏ
BANQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL



SOCIETE GENERALE
ALGERIE



Visa COSOB N° 2024/01 du 18 Janvier 2024



Table des matières

INTRODUCTION.....	6
Chapitre I : Informations concernant l'opération.....	7
1.1. Cession d'actions.....	7
1.1.1. Décisions qui sont à l'origine de l'opération.....	7
1.1.2. Forme d'actions mises en vente.....	7
1.1.3. Montant de l'opération.....	7
1.1.4. Actif net comptable au 31/12/2022 par action.....	8
1.1.5. Prix de cession.....	8
1.1.6. Résumé de l'évaluation.....	8
1.1.7. Produit brut, estimation du produit net de l'opération et emploi du produit net.....	13
1.1.8. Charges relatives à l'opération.....	14
1.1.9. Jouissance des actions.....	14
1.1.10. Intermédiaire en Opération de Bourse Accompagnateur et les IOB chargés de collecter des ordres d'achat.....	14
1.1.11. Période de l'offre.....	14
1.1.12. Segmentation de l'offre.....	14
1.1.13. Modalité de réalisation de l'opération de cession.....	16
1.1.14. Règles d'allocation des actions.....	16
1.1.15. Règlement des actions réservées.....	16
1.1.16. Traitement des ordres d'achat d'actions, conditions, modalités d'allocations des actions.....	16
1.1.17. Régime fiscal.....	17
1.1.18. Opérations sur les actions CPA.....	17
1.1.19. Négociation des actions.....	17
1.2. Etablissement assurant le service financier de l'émetteur.....	18
1.3. But de l'opération.....	18
Chapitre II - Informations concernant le Crédit Populaire d'Algérie « L'Emetteur ».....	19
2.1 Renseignements à Caractère Général.....	19
2.1.1 Dénomination sociale.....	19
2.1.2 Forme juridique.....	19
2.1.3 Adresse du siège social.....	19
2.1.4 Agrément.....	19
2.1.5 Objet social.....	19
2.1.6 Date de début d'activité.....	20
2.1.7 Durée de vie.....	20

2.1.8	Exercice social	20
2.1.9	Numéro d'inscription au Registre de Commerce	20
2.1.10	Date et lieu de dépôt des statuts	20
2.1.11	Modifications des statuts.....	21
2.1.12	Lieu de consultation des documents juridiques.....	22
2.1.13	Répartition statutaire des bénéficiaires.....	22
2.1.14	L'Assemblée Générale des actionnaires	22
2.2	Capital social.....	23
2.2.1	Composition du capital	23
2.2.2	Evolution du capital	23
2.2.3	Conditions de modification du capital social.....	24
2.2.4	Obligations convertibles.....	24
2.2.5	Répartition du capital	24
Chapitre III-Activité du Crédit Populaire d'Algérie		25
3.1	Présentation du Crédit Populaire d'Algérie	25
3.1.1	Historique.....	25
3.1.2	Organigramme	26
3.1.3	Règlementation	27
3.1.4	Caractéristiques essentielles de l'activité du Crédit Populaire d'Algérie	30
3.1.5	Facteurs risques, règles prudentielles et dispositif de contrôle	43
3.1.6	Evolution du produit net bancaire, des frais d'exploitation et du résultat brut d'exploitation	52
3.1.7	Débouchées et place sur le marché	57
3.1.8	Principales installations	60
3.1.9	Personnel.....	61
3.1.10	Investissements.....	62
3.2	Renseignement sur les filiales et participations	63
3.3	Litiges	66
3.4	Les contrats et engagements importants	68
Chapitre IV : Renseignements financiers		69
4.1	Principes généraux	69
4.2	Comptes consolidés	74
4.3	Renseignements financiers de la Banque.....	75
4.3.1	Comptes de résultats	75
4.3.2	Bilan	75
4.3.3	Tableau de flux de trésorerie au 31/12/2022.....	77
4.3.4	Tableau de variation des capitaux propres au 31/12/2022	78

4.3.5	Notes et annexes	79
4.3.6	Tableau des affectations des résultats pour chacun des cinq derniers exercices	88
4.3.7	Politique de distribution des dividendes	89
Chapitre V - Organes d'Administration, de Direction, et de Surveillance		91
5.1.	Administrateurs et dirigeants	91
5.1.1	Le Conseil d'Administration	91
5.1.2	Organes de Direction	93
5.1.3	Politique d'information.....	94
5.2	Intérêts des dirigeants dans le CPA	94
5.3	Contrôle externe du CPA.....	95
Chapitre VI - Evolution récente, but de l'opération et perspectives d'avenir		96
6.1	Evolution récente du CPA au cours du premier semestre 2023.....	96
6.1.1	Bilan au 30/06/2023	96
6.1.2	Hors bilan au 30/06/2023.....	98
6.1.3	Compte de résultats au 30/06/2023	98
6.1.4	Tableau de flux de trésorerie au 30/06/2023.....	100
6.1.5	Tableau de variation des capitaux propres au 30/06/2023	102
6.2	Perspectives du Crédit Populaire d'Algérie	103
6.2.1	But de l'opération - perspectives d'avenir.....	103
6.2.2	Le marché	103
6.2.3	Les orientations stratégiques	104
6.2.4	Perspectives d'avenir	105
6.3	Etats financiers prévisionnels du Crédit Populaire D'Algérie.....	108
6.3.1	Synthèse des indicateurs du Tableau de Compte de Résultat.....	108
6.3.2	Synthèse des principaux postes du bilan	110
Chapitre VII- Attestations des personnes qui assument la responsabilité de la notice d'information		112
7.1-	Signature et fonction des personnes qui assument la responsabilité de la notice d'information	112
7.2-	Signature des commissaires aux comptes	112

AVERTISSEMENT

« La notice d'information est établie par la société émettrice et engage la responsabilité de ses signataires. La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération proposée ni sur la qualité de la situation de l'émetteur.

Le visa de la COSOB n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques et à ce titre, il doit s'assurer, préalablement à la souscription, de sa bonne compréhension de la nature et des caractéristiques des titres offerts, ainsi que de la maîtrise de son exposition aux risques inhérents auxdits titres.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ceux-là sont fonction des résultats dégagés et de la politique de distribution des dividendes suivie par la société émettrice. »

INTRODUCTION

Le Crédit Populaire d'Algérie par abréviation (CPA) est une Banque universelle créée par l'Ordonnance n° 66-366 du 29 décembre 1966. Agréé en tant que Banque par la Banque d'Algérie (BA) suivant Décision de n° 07-02 du 06 avril 1997, le CPA active dans le secteur bancaire, fortement réglementé, sous la supervision de la BA.

Le CPA est une Institution bancaire dotée d'un capital social de 200 milliards de DA et qui dispose d'une expertise reconnue notamment dans l'accompagnement des opérateurs économiques à travers un large réseau commercial composé de 161 agences, 20 espaces digitaux et 98 guichets de finances islamiques répartis sur l'ensemble du territoire national.

Par ailleurs, la Banque dispose d'un capital humain d'une qualité appréciable dont l'encadrement de niveau universitaire représente 74% de son effectif.

Depuis sa création, la Banque a cumulé un capital expérience et dispose d'une diversification sectorielle de ses activités caractérisées par un portefeuille engagements qui couvre divers secteurs d'activités (Industrie, hôtellerie et tourisme, les services, le BTPH, le commerce, la santé, etc...).

Le CPA dispose d'une solidité financière appréciable qui se traduit par un total bilan au 31 décembre 2022 de 3 367 milliards de DA et des fonds propres comptables de l'ordre de 312 milliards de DA et se positionne comme l'une des principales Banques du pays avec un Produit Net Bancaire (PNB) de l'ordre de 70 milliards de DA et un Return On Equity (ROE) de 13,64% supérieur à la moyenne de la place bancaire (19 banques) qui s'élève à 12,42%. Les ratios de solvabilité et de liquidité de la Banque témoignent, également, de cette solidité financière.

En terme de ressources, le CPA jouit d'une position confortable correspondant à un montant de 2 046 milliards de DA par rapport à l'ensemble des ressources collectées par la corporation bancaire qui s'élève à 13 802 milliards de DA représentant une quote-part de 14,82% au 31 décembre 2022 (3^{ème} rang).

Sur le plan des engagements, le CPA participe au financement de l'économie pour un montant de crédit net de 1 356 milliards de DA au 31 décembre 2022 l'érigeant à la troisième place du marché.

Aussi, le déploiement du CPA à l'international, particulièrement en Afrique, constitue un levier stratégique lui permettant d'élargir son champs d'action en assurant le conseil et l'accompagnement des opérateurs économiques dans le cadre des opérations du commerce extérieur.

Dans ce contexte, le CPA a créé en 2022, en consortium avec trois autres banques, en tant qu'actionnaire et Banque cheffe de file, une banque en Mauritanie dénommée « Algerian Union Bank. AUB » et a participé également à la création d'une banque au Sénégal « Algerian Bank of Sénégal. ABS ».

Le CPA est une Banque qui veille au respect des valeurs et qui assume sa responsabilité sociétale en tant que partenaire, sponsor et mécène des différents événements. Il s'engage à maintenir une stratégie de croissance articulée au tours de la modernisation et la digitalisation permettant à la Banque d'évoluer dans un environnement en perpétuelle évolution tout en assurant une rentabilité garantissant que les leviers de croissance contribuent de manière responsable aux résultats financiers et à l'avenir solide et durable pour la Banque.

La digitalisation et les solutions novatrices sont au cœurs de cette stratégie pour la consolidation de la position de la Banque en tant qu'acteur actif, agile et réactif prêts à relever les défis.

Cette stratégie est déclinée sur des axes constituant le socle sur lequel la Banque bâtira son avenir, optimisera ses performances, réduira ses risques et affinera ses produits en capitalisant les opportunités sectorielles et économiques qui se profilent au niveau national et international.

L'introduction en bourse du CPA, représente une étape décisive dans son développement. Cette opération historique rentre dans le cadre de la modernisation du Système Financier Algérien décidé par les Pouvoirs Publics et s'annonce comme une opportunité pour accélérer sa croissance tout en ouvrant son capital aux investisseurs (personnes physiques et morales).

Dans ce cadre, le CPA ouvre son capital social à hauteur de 30% par Appel Public à l'Épargne via une cession de 60 millions actions existantes au prix de 2 300 DA l'action, soit une décote de 261,41 DA par action par rapport à sa valeur de l'ordre de 2 561,41 DA l'action.

Chapitre I : Informations concernant l'opération

1.1. Cession d'actions

1.1.1. Décisions qui sont à l'origine de l'opération

- Résolution N° 01/182 du 26 décembre 2023 du Conseil des Participations de l'Etat « CPE » portant sur l'ouverture du capital social du CPA par l'introduction en bourse conformément aux dispositions de l'Ordonnance N°01-04 du 20 août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques modifiée et complétée ;

Par cette résolution, le CPE charge le Ministère des Finances, en relation avec la Banque de procéder à l'ouverture du capital social du CPA à hauteur de 30% par le recours aux mécanismes du Marché Financier en plusieurs opérations boursières, dans un délai de 12 mois à partir de la première ouverture du capital du CPA.

- Résolution N° 01 de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGEX) du CPA du 31 décembre 2023, adoptée en application de la résolution du CPE mentionnée ci-dessus, autorisant l'ouverture du capital social de la Banque via une cession du capital suivant les modalités ci-après :
 - Procéder à la cession d'actions existantes en bourse à hauteur de 30% du capital social correspondant à 60 000 000 actions ;
 - Effectuer la cession de ces actions en une ou plusieurs opérations, dans un délai de 12 mois à compter de la date de l'ouverture de la première opération ;
 - Autoriser les décotes suivantes par rapport à la valeur de l'action de 2 561,41 DA comme suit :
 - . 261,41 DA, pour le public, par rapport à la valeur de l'action ;
 - . 461,41 DA, au profit du personnel du CPA ;
 - Déléguer au Conseil d'Administration (CA) la définition de la segmentation de l'offre et les caractéristiques des opérations consécutives à effectuer dans la limite de 30% du capital social.
- Résolutions du Conseil d'Administration du 08 janvier 2024 adoptées en application des dispositions des résolutions N°01 et N°02 de l'AGEX du 31 décembre 2023, notamment celle déléguant au Conseil d'Administration la définition de la structure des souscripteurs et les caractéristiques des opérations consécutives, le Conseil d'Administration de la Banque a :
 - Fixé la segmentation de l'offre publique de vente de l'action du CPA (OPV action CPA) dans le cadre de l'ouverture du capital ;
 - Arrêté les règles d'allocation des actions ;
 - Arrêté les modalités d'ouverture du capital de la Banque en trois étapes ;
 - Fixé la date de jouissance des actions cédées.

1.1.2. Forme d'actions mises en vente

Les actions mises en vente sont sous la forme nominative dématérialisée, inscrites en Compte Titres ouvert au nom des actionnaires chez des Teneurs de Comptes Conservateurs de Titres (TCC).

Chaque souscripteur doit préalablement à toute opération d'achat procéder à l'ouverture, auprès du guichet de sa Banque, d'un compte Titres pour abriter les avoirs en actions sous la forme dématérialisée et d'un compte de règlement (espèces) pour abriter les avoirs en espèce, les produits de la vente des actions et ceux des dividendes.

1.1.3. Montant de l'opération

L'opération porte sur un montant de 137 940 000 000 DA.

Pour chaque action ordinaire, sont attachés les droits attribués par le Code de Commerce suivants :

- Droit de participation à l'Assemblée Générale et de vote ;
- Droit préférentiel de souscription ;
- Droit d'attribution ;
- Droit aux dividendes ;
- Droit au boni de liquidation en cas de liquidation de la Banque.

1.1.4. Actif net comptable au 31/12/2022 par action

L'actif net de la Banque s'élève, au 31 décembre 2022 à 310 milliards DA dont le détail est repris dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : les éléments de l'actif net comptable

Poste	U : Millier de DA Montant
Le Capital social	48 000 000
Les Réserves	173 500 482
L'Ecart d'évaluation et de réévaluation	15 920 734
Le Fonds pour risques bancaires généraux	35 522 052
Le résultat de l'exercice	37 500 075
Fonds Propres	310 443 343
Les actifs incorporels y compris les frais d'établissement	359 277
Actifs sans valeurs	359 277
Actif Net Comptable	310 084 066

L'actif net comptable par action est de 64 601 Milliers de DA, représentant la valeur de l'actif net comptable de la Banque au 31 décembre 2022 divisé par le nombre d'actions de 4 800.

1.1.5. Prix de cession

Les actions sont mises en vente au prix de :

- 2 300 DA par action réservé pour les segments A, C, D ;
- 2 100 DA par action réservé aux salariés de la Banque (segment B).

La valeur de l'action calculée par le Cabinet évaluateur Grant Thornton Algérie reconnu par la COSOB est de 2 561,41 DA par action.

1.1.6. Résumé de l'évaluation

Conformément à l'article 32 du règlement COSOB n° 97-03, un rapport d'évaluation de la Banque a été réalisé par le Cabinet évaluateur Grant Thornton Algérie.

L'évaluation de l'action de la Banque par ledit Cabinet s'est basée sur une analyse stratégique et financière approfondie conformément aux pratiques et référentiels internationaux.

Les approches et méthodologies utilisées dans l'évaluation de la Banque se résument comme suit :

- i. Approche fondée sur les actifs ;
- ii. Approche par le revenu ;
- iii. Approche du marché.

i) Approche fondée sur les actifs

L'approche fondée sur les actifs utilise généralement la valeur actuelle des actifs corporels nets de la Banque arrêté au 30 juin 2023.

L'actif net comptable correspond à la valeur financière ou patrimoniale de la Banque : c'est la part de l'actif de la Banque qui détermine la rentabilité de l'investissement effectué par les actionnaires.

L'actif net comptable correspond en comptabilité générale aux capitaux propres, à savoir la somme du capital social, des réserves et du report à nouveau (correspondant aux bénéfices qui n'ont pas été distribués) et du résultat net de l'exercice fiscal.

L'évaluation s'est basée sur les éléments suivants :

- ⇒ Les états financiers et les rapports d'audit ;
- ⇒ La Décision prise par le Gouvernement lors de la réunion du 27 juin 2023 relative au rachat par le Trésor des créances compromises du dispositif ANADE matérialisée par une reprise de 24 Milliards de DA sur les provisions déjà comptabilisées sur lesdites créances ;
- ⇒ La recommandation des commissaires aux comptes pour passer une provision sur les créances compromises pour un montant de 17 Milliards de DA.

Les détails sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Calcul de la valeur de la Banque par la méthode de l'actif net au 30 juin 2023.

Désignation	U : Millier DA Montant
Fonds pour risques bancaires généraux	34 887 352
Capital social	48 000 000
Réserves	196 000 558
Ecart d'évaluation	1 321 511
Ecart de réévaluation	15 920 734
Résultat de l'exercice	18 694 616
Total des capitaux propres	314 824 771
Ajustements	7 334 184
(+) Rachat Créance Crédits ANADE	24 334 184
(-)Recommandations CAC-Complément de Provisions sur Créances Compromises	-17 000 000
Actif Net	322 158 955

L'actif net de la Banque au 30 juin 2023 s'élève à 322 158 955 milliers de DA.

ii) Approche par les revenus- Flux de trésorerie actualisés

L'approche par le revenu attribue une valeur à la Banque en fonction de sa capacité à générer des flux de trésorerie futurs et à obtenir un retour sur investissement après prise en compte des risques y afférents.

L'analyse des flux de trésorerie actualisés est basée sur le Business Plan de la Banque. Les risques éventuels seront pris en compte, le cas échéant, dans le taux d'actualisation.

L'application de cette méthode nécessite les étapes clés suivantes :

- ⇒ Déterminez le flux de trésorerie après impôt, sans dette, pour chacun des exercices de la période de projection ;

- ⇒ Déterminer un taux d'actualisation approprié à appliquer au flux de trésorerie sans dette, après impôt, en fonction des risques inhérents à la Banque et du rendement exigé par un investisseur potentiel ;
- ⇒ Déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs à la date d'évaluation pour la période de projection en appliquant le taux d'actualisation choisi ;
- ⇒ Déterminer la valeur terminale à la fin de la période de projection, en capitalisant les flux de trésorerie durables post-projection par un taux de rendement et en les actualisant à la date d'évaluation, pour obtenir la valeur actuelle de la valeur terminale ;
- ⇒ Agréger la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs pendant la période de projection et la valeur actuelle de la valeur terminale.

Détermination des flux de trésorerie

Le tableau, ci-après, reprend les flux de trésorerie discrétionnaires de la Banque sur la période projetée.

Tableau 3 : Flux de trésorerie discrétionnaires de la Banque

	U : Million DA						
	2023(6mois)	2024P	2025P	2026P	2027P	2028P	Terminal
<i>Produit net Bancaire</i>	77 104	118 508	124 356	132 753	141 458	150 791	156 822
<i>EBT</i>	30 163	65 816	68 898	80 394	88 923	95 695	99 523
<i>EBT %</i>	39,1%	55,5%	55,4%	60,6%	62,9%	63,5%	63,5%
<i>Impôt sur les Bénéfices IBS</i>	-5 429	-11 978	-12 539	-14 632	-16 184	-17 417	-17 914
<i>Dotations aux amortissements</i>	779	1 571	1 724	1 933	2 155	2 396	3 764
<i>Variation Fond pour risques bancaires généraux</i>	589	5 841	2 189	3 791	4 212	4 895	8 029
<i>Variation Provisions pour risques et charges</i>	69	243	259	276	294	313	392
<i>Investissement en fonds de roulement hors caisse</i>	1 217	-4 181	-6 528	-13 804	-14 543	-15 309	-18 819
<i>Flux monétaires discrétionnaires</i>	27 387	57 311	54 002	57 959	64 856	70 574	74 975

Il y a lieu de noter que :

- ⇒ L'IBS de l'exercice 2023 a été ajusté pour intégrer uniquement les six (06) mois de la période de projection ;
- ⇒ Le taux utilisé intègre la bonification relative au taux d'ouverture du capital en Bourse (30%).

Les flux de trésorerie discrétionnaires repris ci-dessus seront actualisés sur la base du taux obtenu dans le calcul du coût du capital basé sur la méthode d'évaluation des actifs financiers qui tient compte des diverses mesures du risque. Ce taux s'élève à 13,18%.

Détermination des flux de trésorerie actualisés

Les flux de trésorerie actualisés sont repris dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Flux de trésorerie actualisés de la Banque

	U : Million DA						
	2023 (6 mois)	2024P	2025P	2026P	2027P	2028P	Terminal.
Flux monétaires discrétionnaires	27 387	57 311	54 002	57 959	64 856	70 574	74 975
Coût des fonds propres							13,2%
Taux de croissance à long terme							4,00%
taux de capitalisation							9,2%
valeur terminale capitalisée							816 726
Période d'actualisation	0,5	1,5	2,5	3,5	4,5	5,5	5,5
facteur d'actualisation	0,940	0,831	0,734	0,648	0,573	0,506	0,506
Flux de trésorerie actualisés	25 743	47 597	39 626	37 578	37 152	35 720	413 374

Sur la base de cette méthode, la valeur de la Banque s'élève à 636,8 milliards de DA à laquelle une décote de liquidité pour intérêts minoritaires de 10% a été appliquée ; ce qui donne une valeur de 573,12 milliards de DA.

iii) Approche du marché- multiples d'évaluation de banques cotées en bourse comparables

Selon l'approche de marché, l'analyse est basée sur les données de marché des banques comparables opérant dans des économies qui se rapprochent de l'environnement économique et bancaire algérien.

L'approche du marché comprend les étapes clés suivantes :

- ⇒ Sélectionner un ensemble de pairs impliquant des cibles comparables à la Banque ;
- ⇒ Déterminer les multiples d'évaluation en fonction des comparables, ajustés de la taille de la capitalisation boursière ;
- ⇒ Sélectionner le niveau de revenus, de Profit Avant Impôts (PBT), de capitaux propres de la société et du bénéfice normalisé des douze (12) derniers mois (LTM Normalized) sur lesquelles nous appliquerons les multiples comparables

Sélectionner un ensemble de banques cotées comparables

L'identification des banques comparables opérantes dans des économies qui se rapprochent de l'environnement économique et bancaire Algérien a donné lieu à un panel de trente-deux (32) banques comparables cotées qui opèrent au Maghreb (Maroc et Tunisie), en Egypte, Turquie, Malte et des pays d'Afrique subsaharienne.

Détermination des multiples de valorisation

- ⇒ Le multiple moyen obtenu de V/Revenus, à la date d'évaluation, est de 3,2x. En appliquant ce multiple, aux revenus au 30 juin 2023 du CPA, la valeur de la Banque serait de 369,468 Milliards DA à la date d'évaluation.
- ⇒ Le multiple moyen obtenu de V/Book Value, à la date d'évaluation, est de 1,5x. En appliquant ce multiple, à la Valeur Comptable du CPA au 30 juin 2023, la valeur de la Banque serait de 499,310 Milliards DA à la date d'évaluation.
- ⇒ Le multiple moyen obtenu de V/EBIT, à la date d'évaluation, est de 8,2x. En appliquant ce multiple, sur le Résultat Avant Impôts calculé sur une période de (12) mois allant du 30 juin 2022 au 30 juin 2023 du CPA, la valeur de la Banque serait de 343,742 Milliards DA à la date d'évaluation.
- ⇒ Le multiple moyen obtenu de V/LTM Normalized EPS, à la date d'évaluation, est de 14,7x. En appliquant ce multiple au Résultat Net sur une période de douze (12) mois allant du 30 juin 2022 au 30 juin 2023 du CPA, la valeur de la Banque serait de 528,076 Milliards DA à la date d'évaluation.

La valeur moyenne de tous les comparables s'établit à **435,149 Milliards DA** à la date d'évaluation.

Le détail est repris dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5 : Méthode des multiples comparables

Comparables	U : Milliard DA	
	Valeurs	
V/Revenu		369,468
V/EBIT		343,742
V/BOOK Value		499,310
V/LTM Normalized EPS		528,076
Moyenne		435,149

Synthèse des évaluations et les pondérations

Devant les limites de chaque méthode d'évaluation de la juste valeur de marché des actions, des pondérations des résultats obtenus pour chaque méthode sont utilisées.

Dans ce cadre, les approches utilisées pour l'évaluation du CPA se résument comme suit :

- **Approche patrimoniale**

Cette approche est généralement utilisée lorsqu'une entreprise n'est pas viable et ne convient donc qu'à la liquidation ou lorsque la valeur d'exploitation est étroitement liée à la valeur de ses actifs sous-jacents.

Le CPA a été évalué dans un contexte d'introduction en bourse qui est complètement à l'opposé du contexte d'utilisation de l'approche patrimoniale.

La valeur obtenue par cette méthode reste factuelle et fondée, elle est basée sur un historique comptable et ne permet pas de se projeter sur les exercices futurs notamment pour ce secteur d'activité et le contexte de cette évaluation.

La pondération attribuée pour cette approche est de **5%** car elle n'est pas aussi pertinente que les deux (02) autres approches reprises ci-dessus.

- **Approche par le revenu**

Cette approche qui repose sur les prévisions financières de la Banque, offre l'avantage de prendre en compte une meilleure perspective d'avenir ; ce qui est plus intéressant pour les potentiels investisseurs et c'est pour cela que c'est la valeur la plus regardée et nécessite des projections fiables et aussi bien argumentées.

Les investisseurs potentiels s'intéressent aux projections futures de l'institution, son plan stratégique, ses ambitions et son Business Plan et sa capacité à générer des cash-flows, des résultats et de la valeur pour les parties prenantes.

La pondération attribuée pour cette approche est de **60%** car cette méthode est la plus adaptée.

- **Approche de marché ou multiples comparables**

C'est une approche empirique de marché qui consiste à estimer la valeur d'une entité sur la base de relations de valeur et/ou de ratios d'activité dérivés ou déduits de l'analyse d'autres transactions de marchés et sociétés comparables pouvant être appliquées à l'entité en question.

Cette approche repose justement sur l'existence d'un marché boursier très actif et des transactions comparables.

Dans les pays/ marchés remplissant ses critères, le taux de pondération des valeurs obtenues de cette méthode atteint et même dépasse parfois les 50%.

A ce stade, le marché boursier Algérien n'a pas encore atteint le niveau d'activité optimal pour permettre l'utilisation d'un taux de pondération conséquent.

A cela, s'ajoute la dépendance de cette méthode à l'échantillon de banques choisi pour l'étude et la difficulté de trouver des banques présentant suffisamment de similitudes avec la Banque à valoriser (notamment en ce qui concerne l'activité, la taille et la croissance).

Malgré ces insuffisances, et en référence au contexte d'une introduction en bourse, la pondération retenue pour cette méthode est de **35%**.

Au regard des différentes valeurs estimées, la situation résumée s'établit comme suit :

Tableau 6 : Synthèse de valorisation du CPA

Méthode d'évaluation	Montant	U : Milliard DA	
		Taux de pondération	Valeur pondérée
Approche fondée sur les actifs - Actifs nets comptables ajustés	322,159	5%	16,108
Approche par le revenu- Flux de trésorerie actualisés	573,120	60%	343,872
Approche de marché - Multiples de banques comparables cotées en bourse	435,149	35%	152,302
Valeur des actions de la Banque après pondération			512,282

En conclusion, selon le rapport d'évaluation, la valeur de la Banque au 30/06/2023 est fixée à 512,282 milliards de DA soit une valeur de 2 561,41 DA par action.

1.1.7. Produit brut, estimation du produit net de l'opération et emploi du produit net

Produit brut de l'opération :

Le produit brut de l'opération est de Cent Trente Sept milliards Neuf Cent Quarante millions dinars algériens (137 940 000 000 DA) réparti comme suit :

- ⇒ 59 700 000 actions au prix de cession de 2300 DA au profit des nouveaux actionnaires bénéficiant d'une décote de 261,41 DA par action par rapport à la valeur de l'action de 2 561,41 DA ;
- ⇒ 300 000 actions au prix de cession de 2 100 DA au profit des salariés du CPA bénéficiant d'une décote de 461,41 DA par action par rapport à la valeur de l'action de 2 561,41 DA.

Produit net de l'opération :

Obtenu à partir du produit brut, déduction faite de l'ensemble des charges de l'opération s'élève à 136 383 730 602 DA/HT.

Utilisation du produit net de l'opération :

Le produit net de l'opération est destiné à l'actionnaire cédant.

1.1.8. Charges relatives à l'opération

Le montant des charges relatives à cette opération s'élève à 1 556 269 398 Dinars Algériens hors taxes et se répartissent comme suit :

- **Redevances réglementaires et assimilées**

- Redevance de la COSOB (0.075%) : 5 000 000 DA/HT ;
- Rémunération versée à Algérie Clearing (adhésion, inscription en compte) : 200 000 DA/HT ;
- Redevances SGBV (Société de Gestion de la Bourse des Valeurs) : 3 900 000 DA/HT (hors commission relative à la partie variable)
- Commission d'admission (0.05% du montant levé) : 2 500 000 DA/HT ;
- Commission OPV : Partie fixe : 1 000 000 DA/HT
Partie variable : 100 000 DA/HT/1000 ordres traités
- Frais d'inscription initiaux : 400 000 DA/HT.

- **Rémunération des prestations de services**

Le montant des rémunérations des prestations de services fournis par le syndicat s'élève à 1 547 169 398 Dinars Algériens Hors Taxes.

1.1.9. Jouissance des actions

La date de jouissance des actions cédées est fixée au 1^{er} Janvier 2024.

1.1.10. Intermédiaire en Opération de Bourse Accompagnateur et les IOB chargés de collecter des ordres d'achat

L'Intermédiaire en Opération de Bourse accompagnateur- chef de file est le Crédit Populaire d'Algérie(CPA).

Les ordres d'achat seront collectés par les IOB membres du Syndicat de placement suivants :

- CPA
- BADR
- BDL
- BEA
- BNA
- CNEP-Banque
- Société Générale Algérie
- Tell Markets

1.1.11. Période de l'offre

La période de la première étape de l'opération de cession des actions CPA est ouverte le 30/01/2024 et est clôturée le 28/02/2024, soit trente (30) jours calendaires ; ce délai est susceptible d'être prorogé. Les ordres d'achat reçus après la clôture de cette période, y compris après la période de prorogation, le cas échéant, seront rejetées.

1.1.12. Segmentation de l'offre

L'offre des actions CPA est répartie en quatre (04) segments. Cette segmentation qui s'applique à toutes les modalités de l'opération de cession de 30% des actions, se résume comme suit :

Segment A : Personnes Physiques de nationalité algérienne résidentes

Ce segment est réservé aux personnes physiques de nationalité algérienne résidentes.

La quote part de ce segment est fixée à 29,5% des actions mises en vente.

Le prix de cession des actions de ce segment est de 2 300 DA l'action.

Chaque souscripteur du segment (A) ne pourra demander moins de dix (10) actions.

Les souscriptions des enfants mineurs ne peuvent être effectuées que par le tuteur légal de ces derniers.

Segment B : Personnes physiques salariées du Crédit Populaire d'Algérie

Ce segment est réservé aux personnes physiques salariées du Crédit Populaire d'Algérie.

La quote part de ce segment est fixée à 0,5% des actions mises en vente.

Le prix de cession des actions de ce segment est de 2 100 DA l'action.

Chaque souscripteur du segment (B) ne pourra demander moins de dix (10) actions.

Le personnel du CPA est astreint de conserver les actions souscrites pendant une durée de 12 mois à partir de la date de la première cotation en Bourse.

L'IOB accompagnateur CPA est le seul habilité à collecter les souscriptions du segment B.

Segment C : Investisseurs Institutionnels

Ce segment est réservé aux Investisseurs Institutionnels notamment, les Banques et Etablissements Financiers, les compagnies d'assurance et de réassurance, les Intermédiaires en Opérations de Bourse, les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), les Sociétés de Capital Investissement et les Caisses et Fonds institutionnels.

La quote part de ce segment est fixée à 30% des actions mises en vente.

Le prix de cession des actions de ce segment est de 2 300 DA l'action.

Chaque souscripteur du segment (C) ne pourra demander moins de mille (1000) actions.

Segment D : Personnes Morales de droit algérien

Ce segment est réservé aux personnes Morales de droit algérien autres que les personnes morales institutionnelles désignées dans le segment C.

La quote part de ce segment est fixée à 40% des actions mises en vente.

Le prix de cession des actions de ce segment est de 2 300 DA l'action.

Chaque souscripteur du segment (D) ne pourra demander moins de cinq cent (500) actions.

Les achats sont effectués par le mandataire statutaire de la personne morale ou par toute autre personne dûment mandatée à cet effet.

1.1.13. Modalité de réalisation de l'opération de cession

Le déroulement de l'opération de cession des actions de la Banque est présenté comme suit :

Dans une première étape, qui débutera le 30 janvier 2024, la Banque procèdera à une Offre Publique de Vente (OPV) de vingt-deux millions (22 000 000) actions susceptibles d'être augmenté au maximum à soixante millions (60 000 000) actions (la limite des 30% du capital social) au cas où les demandes de souscription dépasseraient le nombre d'actions initiales suscité.

Si à l'issue de cette étape, le nombre d'actions n'atteindra pas les soixante millions (60 000 000) actions, la Banque procèdera, au cours de l'année 2024 dont les dates seront précisées en temps opportun, à des opérations de transactions de blocs initiées par l'actionnaire majoritaire, ou éventuellement lancer une offre publique de vente (OPV) additionnelle en conformité avec la réglementation boursière en vigueur. Celle-ci sera ouverte à tous les souscripteurs des différents segments d'investisseurs ayant participé à la première phase.

1.1.14. Règles d'allocation des actions

Les règles d'allocation des actions sont comme suit :

- **Règles de transvasement entre les segments** : Au cas où la demande globale des actions sur un segment dépasse la quotepart de ce dernier, l'allocation au profit de la demande non satisfaite sera puisée sur un segment dont le plafond n'est pas atteint.
- **Allocation des actions à l'intérieur de chaque segment** : cette allocation se fera selon la règle dite par paliers.

La répartition par palier est une procédure de répartition non proportionnelle, elle consiste à attribuer une quantité minimale pour tout donneur d'ordre. Cette quantité minimale est le rapport entre la quantité offerte et le nombre de donneurs d'ordre.

Quantité Minimale à attribuer = Quantité offerte / Nombre de donneurs d'ordres

Les donneurs d'ordres ayant demandé moins que la quantité minimale se verront attribuer automatiquement la quantité qu'ils ont demandé. Les autres, auront la quantité minimale à chaque phase d'allocation et cela dépend du nombre de donneurs d'ordres restants.

Un acheteur peut établir plusieurs ordres d'achat au niveau des Intermédiaires en Opération de Bourse membres du Syndicat de placement.

1.1.15. Règlement des actions réservées

Toute demande d'achat doit être couverte par le montant total des actions demandées. Les montants seront bloqués en compte par les Teneurs de Compte Conservateur de titres de chaque demandeur jusqu'au jour de la remise des résultats de l'opération et du règlement/livraison des titres.

1.1.16. Traitement des ordres d'achat d'actions, conditions, modalités d'allocations des actions

Les demandes d'achat seront centralisées par la Société de Gestion de la Bourse des Valeurs (SGBV). Celles-ci seront rejetées dans le cas où elles ne sont pas conformes aux conditions de l'offre.

L'allocation des actions se fera, sur la base des demandes d'achat validées, pour chaque segment comme suit :

- Si la demande validée dans un segment est supérieure au nombre de titres réservé à ce segment, l'allocation des titres se fera par la méthode dite par palier.
- Si la demande validée dans un segment est inférieure ou égale à l'offre réservée à ce segment, toutes les demandes seront satisfaites à 100%.

Les titres mis en vente donnent lieu à une inscription en compte Titres auprès des Teneurs de Comptes Conservateurs de titres.

Le règlement/Livraison des actions s'effectuera à J+3 de la date de déclaration des résultats de l'opération de cession communiquée par la SGBV.

1.1.17. Régime fiscal

Des incitations fiscales sont accordées par les pouvoirs publics à l'effet de promouvoir le marché financier. Il s'agit de :

Pour les investisseurs

Les dividendes et les plus-values de cession des actions du CPA sont exonérés d'impôt sur le revenu global (IRG) ou de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} janvier 2024 et ce conformément aux dispositions de l'article 67 de la Loi n° 23-22 du 11 Joumada Ethania 1445 correspondant au 24 décembre 2023 portant Loi de finances pour 2024.

Pour les émetteurs

La Loi n° 23-22 du 24 décembre 2023 portant Loi de finances pour 2024 dans son article 68 prévoit que les sociétés dont les actions ordinaires sont cotées en bourse, bénéficieront d'une réduction de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) égale au taux de son capital social ouvert en bourse pour une période de trois (3) ans, à compter du 1er janvier 2024.

1.1.18. Opérations sur les actions CPA

L'acquisition des actions du CPA au titre de la présente OPV action CPA doit s'opérer dans les conditions et les limites prévues par la segmentation définie par la présente notice; Toutefois, conformément aux dispositions de la Loi Monétaire et Bancaire (LMB), les cessions d'actions de la Banque en bourse susceptibles d'entraîner son contrôle et, dans tous les cas, toute opération dont il résulte l'acquisition du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote, doivent être autorisées préalablement par le Conseil Monétaire et Bancaire (CMB).

Les actions du CPA sont négociables exclusivement au niveau de la Bourse d'Alger.

Conformément aux dispositions de la LMB : « les actionnaires des Banques et établissements financiers ne sont pas autorisés à donner en nantissement leurs actions ».

1.1.19. Négociation des actions

L'action CPA fera l'objet d'une demande d'admission à la cote officielle de la Bourse d'Alger et sera négociée sur le marché réglementé de la Bourse d'Alger entre les Intermédiaires en Opérations de Bourse (IOB) agréés par la COSOB. Un avis d'introduction fixant le prix de première cotation et les modalités de négociation sur ce titre seront diffusés par la SGBV (Bourse d'Alger), au moins quinze jours avant la date de la première séance de cotation.

La cotation du titre devrait intervenir à la divulgation des résultats de l'opération de la première étape et bien entendu après vérification des conditions d'admission.

Le CPA en sa qualité d'IOB est chargé de mettre en œuvre les dispositions du contrat de liquidité à partir de la date de la première cotation en bourse et ce conformément aux dispositions du code de commerce qui prévoient ce qui suit :

" Par dérogation à l'article 714 alinéa 1 ci-dessus, les sociétés dont les actions sont admises à la cote officielle de la bourse des valeurs, peuvent acheter en bourse leurs propres actions en vue de réguler le cours des actions. A cette fin, l'Assemblée générale ordinaire doit avoir expressément autorisé la société à opérer en bourse sur ses propres actions ; elle fixe les modalités de l'opération et notamment le prix maximum d'achat et minimum de vente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée.

Cette autorisation ne peut être donnée pour un délai supérieur à un an".

1.2. Etablissement assurant le service financier de l'émetteur

Le CPA en sa qualité de Teneur de Compte Conservateur de titres (TCC) assure le service financier de l'opération.

1.3. But de l'opération

L'objectif de cette opération se résume comme suit :

- Diversifier l'actionnariat de la Banque en associant notamment le secteur privé dans la gouvernance de la Banque ;
- Œuvrer au renforcement de la notoriété de la Banque auprès de ses clients et des autres parties prenantes ;
- Offrir à la Banque d'autres sources de financement par Appel Public à l'Epargne (augmentation de capital, emprunts obligataires, etc...) ;
- Consolider la position de la Banque sur la place bancaire ;
- Contribuer au développement et à la dynamisation du marché financier.

Chapitre II - Informations concernant le Crédit Populaire d'Algérie « L'Emetteur »

2.1 Renseignements à Caractère Général

2.1.1 Dénomination sociale

L'émetteur a pour dénomination sociale « Crédit Populaire d'Algérie par abréviation CPA ».

2.1.2 Forme juridique

Le CPA est une Entreprise Publique Economique en la forme légale de Société par actions (SPA).

2.1.3 Adresse du siège social

Le siège social du CPA est sis au 02, Boulevard Colonel Amirouche-Alger.

2.1.4 Agrément

Le CPA est agréé en qualité de Banque conformément à la Décision du Gouverneur de la Banque d'Algérie n° 97/02 du 06 avril 1997.

En vertu de cet agrément, le CPA est autorisé à effectuer toutes les opérations de Banque définies par la Loi Monétaire et Bancaire.

2.1.5 Objet social

Conformément aux statuts de la Banque, le CPA peut effectuer toutes les opérations de banque autorisées par la législation et la réglementation en vigueur.

Dans ce cadre, la Banque peut effectuer, à titre de profession habituelle, les principales opérations suivantes :

- La réception des fonds du public, sous toutes formes notamment les dépôts remboursables à vue et à terme ;
- La réception des fonds du public destiné à être placés en participation auprès d'une entreprise selon toutes modalités légales et dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur ainsi que ceux destinés à l'acquisition des titres d'emprunts obligataires, de Sukuks et d'autres titres de créances ;
- La réception de tous autres fonds autorisés par la législation et la réglementation en vigueur.
- La mise à la disposition de toute personne physique ou morale des financements selon la forme conventionnelle et sur la base des conditions définies, notamment :
 - Des crédits d'exploitation, d'investissement et des crédits consortiaux au profit des entreprises ;
 - Des crédits immobiliers, hypothécaires et des crédits à la consommation pour les particuliers ;
 - Des crédits par signature tels que l'aval, le cautionnement et toute autre forme d'engagement par signature ;
 - Des financements en la forme de crédit-bail ;
 - Des financements en la forme d'opérations d'affacturage.
- Les opérations de financement relevant de la finance islamique définies par la réglementation en vigueur telles que la Mourabaha, la Moucharaka, la Moudaraba, l'Ijara, le Salam et l'Istisna'a ... etc.
- La mise à disposition au profit de la clientèle de toutes prestations en matière de services de paiement notamment la réception et l'exécution de tous les paiements en espèces, par chèque, virements, mise à disposition et par support électronique.

La banque peut également effectuer, dans les conditions et limites fixées par l'autorité habilitée, des opérations connexes, notamment :

- Le placement, la souscription, l'achat, la vente, la garde et la gestion des valeurs mobilières et tout autre produit financier autorisé ;
- Les opérations de change ;
- Les opérations sur Or, métaux précieux et pièces précieuses ;
- Le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine ;
- Le conseil, la gestion et l'ingénierie financière et d'une manière générale, tous services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises et ce, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- Toutes autres opérations autorisées.

Dans la limite des conditions légales et réglementaires en vigueur, la banque peut :

- Prendre et détenir des participations, seule ou en association avec toute autre société ou personne ;
- Effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement, ou être utiles à son objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

2.1.6 Date de début d'activité

Le CPA a été créé en décembre 1966 par ordonnance N° 66/366 du 29 décembre 1966, en héritant des activités des Banques Populaires, de la Société marseillaise du Crédit, de la Banque Algéro-Misr et de la Compagnie Française de Crédit et de Banque.

2.1.7 Durée de vie

La durée de vie du CPA est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

2.1.8 Exercice social

L'exercice commence le premier Janvier et se termine le trente et un Décembre de chaque année.

2.1.9 Numéro d'inscription au Registre de Commerce

Le CPA est immatriculé au Centre National du Registre de Commerce sous le numéro 99B 0009292.

2.1.10 Date et lieu de dépôt des statuts

Les statuts de la Banque ont été définis par l'Ordonnance n° 66-366 du 29 décembre 1966 portant création du Crédit Populaire d'Algérie modifiée.

2.1.11 Modifications des statuts

Les différentes opérations d'augmentation du capital social du Crédit Populaire d'Algérie sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7 : Modifications des statuts

Date de l'acte	Objet	Notaire
1966	Création d'une société nationale de Banque sous la domination " Crédit Populaire d'Algérie (CPA)"	Ordonnance n° 66-366 du 29 décembre 1966
1967	Le capital du Crédit Populaire d'Algérie est représenté par une dotation de l'Etat d'un montant de 15 millions de dinars prélevé sur le montant disponible des avances antérieures du Trésor à la caisse centrale algérienne du crédit populaire (article n° 05 de l'ordonnance n) 67-78 du 11 mai 1967 relative aux statuts du Crédit Populaire d'Algérie : JO n° 40 du 16 mai 1967)	Ordonnance n°67-78 du 11 mai 1967 relative aux statuts du Crédit Populaire d'Algérie
1989	Augmentation du capital social du CPA de 15.000.000 DA à 800.000.000DA soit un montant de 785.000.000 DA par émission de 785 actions nouvelles de 1 000 000 DA de valeur nominale , totalement libérées à l'émission.	Mohamed Tahar BENABID
1992	Augmentation du capital social du CPA de 800.000.000 DA à 5.600.000.000 DA soit un montant de 4 800 000 000 DA par émission de 4 800 actions nouvelles de 1 000 000 DA de valeur nominale, totalement libérées à l'émission.	Mohamed Tahar BENABID
1994	Augmentation du capital social du CPA de 5.600.000.000 DA à 9.312.000.000 soit un montant de 3 712 000 000 DA par émission de 3712 actions nouvelles de 1 000 000 DA de valeur nominale, totalement libérées à l'émission.	Mohamed Tahar BENABID
1996	Augmentation du capital social du CPA de 9.312.000.000 DA à 13.600.000.000 soit un montant de 4 288 000 000 DA par émission de 4 288 actions nouvelles de 1 000 000 DA de valeur nominale, totalement libérées à l'émission et détaillées comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - 4.000.000.000 DA d'avance spéciale du Trésor, et - 288.000.000 DA de la rubrique Report à nouveau transférée au compte du capital. 	Mohamed Tahar BENABID
2000	Augmentation du capital social du CPA de 13.600.000.000 DA à 21.600.000.000 DA soit, un montant de 8 000 000 000 DA par émission de 800 actions nouvelles de 10 000 000 DA de valeur nominale, totalement libérées à l'émission. Et un regroupement d'actions suivant le rapport 10 actions anciennes pour une action nouvelle.	Mohamed Tahar BENABID
2004	Augmentation du capital social du CPA de 21.600.000.000 DA à 25.300.000.000 DA soit un montant de 3 700 000 000 DA par émission de 370 actions nouvelles de 10 000 000 DA de valeur nominale, totalement libérées à l'émission.	Mohamed Tahar BENABID
2006	Augmentation du capital social du CPA de 25.300.000.000 DA à 29.300.000.000 DA soit, un montant de 4 000 000 000 DA par émission de 400 actions nouvelles de 10 000 000 DA de valeur nominale, totalement libérées à l'émission.	Mohamed Tahar BENABID
2010	Augmentation du capital social du CPA de 29.300.000.000 DA à 48.000.000.000 DA soit, un montant de 18 700 000 000 DA par émission de 1 870 actions nouvelles de 10 000 000 DA de valeur nominale par incorporation d'une partie des réserves cumulées au 31/12/2008. Le capital social du CPA est porté à un montant de 48 000 000 000 DA, réparti sur 4 800 actions de 10.000.000 DA de valeurs nominales chacune.	Mohamed Tahar BENABID
2023	Fractionnement de chaque action ordinaire de la Banque d'une valeur nominale de 10.000.000 DA en 10.000 nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de 1.000 Da chacune. Augmentation du capital social du CPA par émission de 152.000.000 nouvelles actions de valeur nominale de 1.000 DA chacune entièrement souscrites et détenues par l'Etat. Le capital social de la Banque passe de 48.000.000.000 DA à 200.000.000.000 DA divisé en 200.000.000 actions d'une valeur nominale de 1.000 DA chacune.	Direction Générale du Domaine National « DGDN »

2.1.12 Lieu de consultation des documents juridiques

Les statuts, les procès-verbaux d'Assemblées Générales Ordinaires et /ou Extraordinaires, les comptes sociaux et les rapports des Commissaires aux Comptes peuvent être consultés au niveau de la Direction Générale du CPA sis au 02, Boulevard Colonel Amirouche, Alger.

2.1.13 Répartition statutaire des bénéfices

Conformément aux statuts de la Banque, l'Assemblée Générale est le seul organe habilité à l'affectation des Bénéfices, comme suit :

- Prélèvement de 5% affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ». Celui-ci cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième (1/10) du capital social ;
- Une part des bénéfices est distribuée à l'actionnaire sous forme de dividendes ;
- Le reste est affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « Réserves Facultatives » ou en report à nouveau.

La répartition des bénéfices de la société aux actionnaires se fait conformément aux dispositions du Code de Commerce.

2.1.14 L'Assemblée Générale des actionnaires

L'Assemblée Générale est l'organe souverain du droit de propriété sur les actions de la Banque et, à ce titre, détermine, par ses décisions et dans les formes prescrites par la Loi (Code de Commerce) toutes conditions jugées en adéquation avec l'intérêt social.

L'Assemblée Générale est qualifiée d'Ordinaire ou d'Extraordinaire :

Elle est qualifiée d'Assemblée Générale Ordinaire toutes les fois qu'elle est appelée à statuer notamment sur l'arrêté des comptes sociaux, nomination et révocation des membres du Conseil d'Administration et la répartition des bénéfices.

Elle se réunit :

- Au moins une fois par an ;
- Dans les six (06) mois de la clôture de l'exercice, sous réserve de prolongation de ce délai, à la demande du Conseil d'Administration, par ordonnance de la juridiction compétente statuant sur requête.

Elle est qualifiée d'Assemblée Générale Extraordinaire toutes les fois qu'elle est convoquée pour débattre de toutes questions liées à une modification de ses statuts et notamment :

- Par une modification de son capital social, à savoir : augmenter ou réduire le capital social dans les conditions légales ;
- De sa situation patrimoniale, à savoir : décider de la fusion de la banque avec une autre, procéder à la scission de la société en plusieurs personnes morales distinctes, sans dissolution de la banque ;
- La cession totale ou partielle de ses actions par offre publique de vente ;
- Proroger la société ou en décider la dissolution ;
- Transformer la forme juridique de la société ;
- Prendre des participations dans d'autres sociétés.

Qu'elle soit qualifiée d'ordinaire ou d'extraordinaire, l'Assemblée Générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration ou à défaut par le commissaire aux comptes ou par un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins un dixième (1/10) du capital social ou par le liquidateur s'il y a lieu.

Les convocations sont diffusées par lettres recommandées avec accusé de réception, ou par tous moyens, trente (30) jours au moins avant la réunion.

Les lettres de convocation ou l'avis de presse doivent impérativement indiquer l'ordre du jour, la date, l'heure et le lieu de la réunion de l'Assemblée Générale.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, réunis sur première convocation, ne sont prises valablement que si les actionnaires présents ou représentés réunissent au moins le quart (1/4) du capital social.

Les délibérations sont valablement prises sur deuxième convocation à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue sur première convocation, ne sont valablement prises que si la moitié du capital est représentée.

Les délibérations de ladite Assemblée Générale Extraordinaire, tenue sur deuxième convocation, ne sont valables que si le quart (1/4) du capital est représenté. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée, et, dans ce cas, elle statuera à la majorité des deux tiers (2/3) des voix exprimées.

Les délibérations des Assemblées Générales sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, tenu au siège social et signés par les membres composant le bureau.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le Président ou deux administrateurs.

2.2 Capital social

2.2.1 Composition du capital

Le Capital Social du CPA est constitué d'actions ordinaires avec un droit de vote pour chacune d'elles. Il se présente comme suit :

Capital social (entièrement et exclusivement souscrit et libéré par l'Etat) : 200.000.000.000 DA ;
 Nombre d'actions 200.000.000 Actions ;
 Valeur nominale 1.000 DA ;
 Forme des actions Nominative ;
 Catégorie Ordinaire.

2.2.2 Evolution du capital

Au cours des trois dernières années, le capital social de la Banque a connu une seule augmentation passant de 48 milliards de DA à 200 milliards de DA par incorporation d'une partie des réserves facultatives en application de la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 novembre 2023.

Tableau 8 : Tableau de l'évolution du capital social de la Banque au cours des trois derniers exercices

Année	Augmentation du capital effectué depuis trois années	Montant des variations du capital (DA)			Montants successifs du capital (DA)	Nombre cumulé d'actions de la société
		Emission d'actions en numéraire, conversion d'obligations convertibles	Incorporation des réserves	Apports en nature		
2023	Augmentation du capital par incorporation d'une partie des réserves facultatives		152.000.000.000		200.000.000.000	200.000.000

2.2.3 Conditions de modification du capital social

Les modalités d'augmentation ou de réduction du capital social sont effectuées conformément aux dispositions du Code de Commerce.

Le capital social peut être augmenté, sur décision de l'AGEX, par :

- Émission d'actions nouvelles y compris par Appel Public à l'épargne ;
- Majoration de la valeur nominale des actions existantes.

La réduction du capital est autorisée par l'AGEX qui peut déléguer au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour la réaliser.

2.2.4 Obligations convertibles

Le CPA n'a pas procédé à ce jour à l'émission d'obligations convertibles en actions et par conséquent, aucune incidence n'impactera sa structure du capital et son actionariat.

2.2.5 Répartition du capital

A la date de l'opération, le capital du CPA est détenu et libéré en son intégralité par l'Etat en sa qualité d'actionnaire unique.

Chapitre III-Activité du Crédit Populaire d'Algérie

3.1 Présentation du Crédit Populaire d'Algérie

3.1.1 Historique

Le CPA est une Entreprise Publique Economique- Société par actions créé en décembre 1966 par ordonnance N° 66/366 du 29 Décembre 1966, en reprenant les activités des Banques Populaires, de la Société Marseillaise du Crédit, de la Banque Algéro-Misr et de la Compagnie Française de Crédit et de Banque.

En 1985, suite à une opération de restructuration, le CPA a donné naissance à la Banque de Développement Local « BDL » par la cession de 40 agences, le transfert de 500 employés, cadres et 89 000 comptes clientèle.

En 1989, à la faveur des réformes économiques, le CPA s'est transformé en Société par Actions.

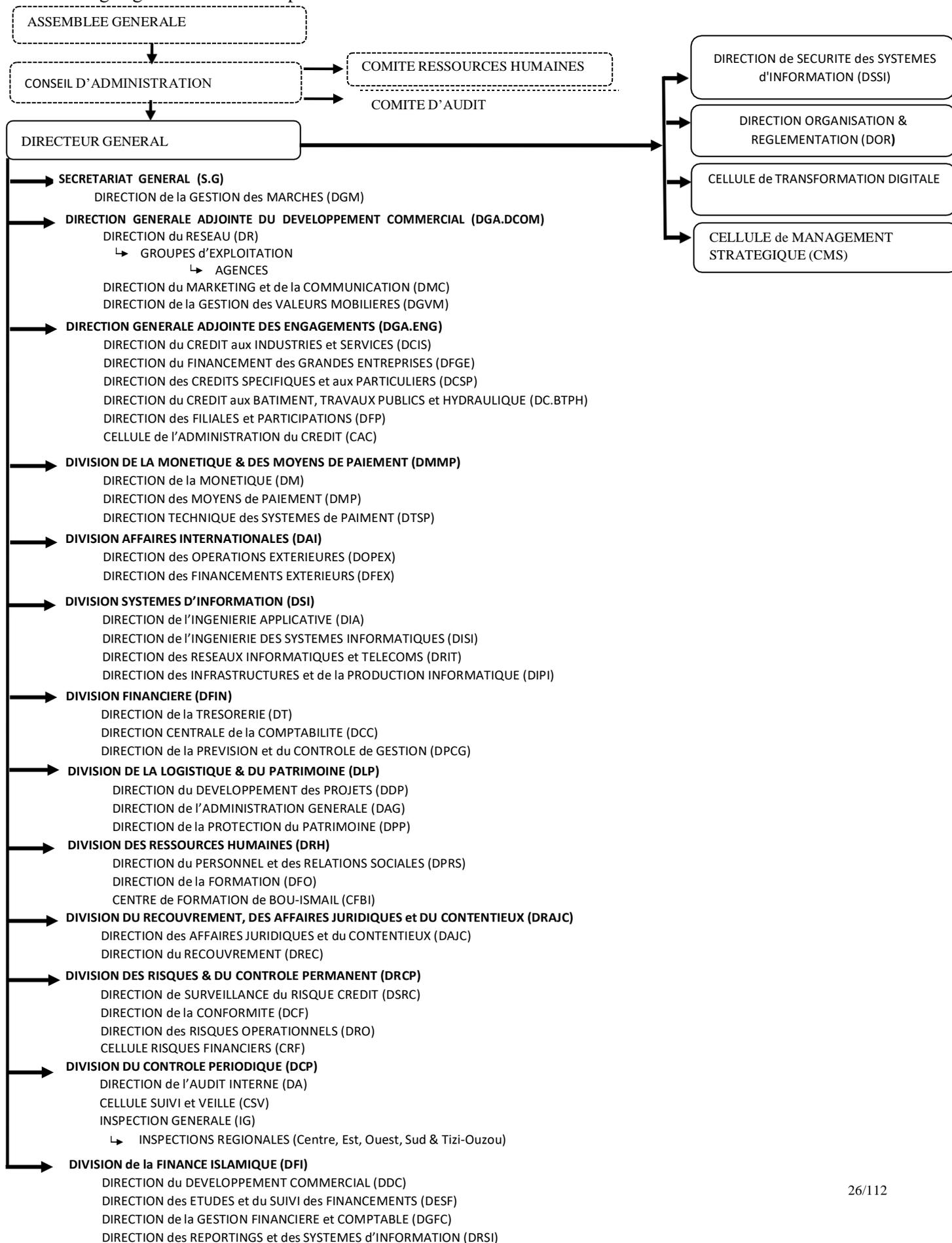
Il a obtenu son agrément, en qualité de Banque, auprès de la Banque d'Algérie en avril 1997 après avoir rempli toutes les conditions d'éligibilité fixées par la Loi 90/10 sur la Monnaie et le Crédit et exerce les activités de Banque universelle en traitant toutes les opérations liées à l'intermédiation bancaire et financière.

Le capital social du Crédit Populaire d'Algérie est de 200 milliards de dinars algériens constitué de 200.000.000 actions d'une valeur nominale de 1.000 DA chacune souscrites et entièrement libérées par l'Etat Algérien.

Le CPA compte actuellement 161 agences bancaires rattachées à 15 Groupes d'Exploitation, vingt (20) espaces digitaux et 98 guichets de finance islamique.

3.1.2 Organigramme

L'organigramme du CPA se présente comme suit :



3.1.3 Règlements

La Banque est une société par actions soumise aux dispositions du Code de Commerce ; elle a également le statut d'une Entreprise Publique Economique « EPE » régie par la législation relative aux EPE.

Elle dispose d'un agrément en qualité de Banque conformément aux dispositions de la Loi Monétaire et Bancaire (LMB) et des textes pris pour son application.

Enfin, la Banque exerce les activités de marché et en tant que telle, elle est soumise à la réglementation y relative.

Les principaux textes de lois et de règlements sont les suivants :

Cadre légal :

- L'Ordonnance n°75-59 du 26 Septembre 1975 portant Code de Commerce modifiée et complétée ;
- L'Ordonnance 95-25 du 25 septembre 1995 relative à la gestion des capitaux marchands de l'Etat ;
- Le décret législatif n°93-10 du 23 mai 1993 relatif à la Bourse des valeurs mobilières modifié et complété par la Loi 03-04 du 17 février 2003 ;
- L'Ordonnance n°01.04 du 20 août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques ;
- La Loi n°05-01 du 06 Février 2005 relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme modifiée et complétée par la Loi n° 23-01 du 7 février 2023 relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
- La Loi n°18-07 du 10 juin 2018 relative à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel.
- La Loi n° 23-09 du 26 juin 2023 portant Loi Monétaire et Bancaire ;

Cadre réglementaire :

C'est l'ensemble de la réglementation qui découle de l'application du cadre légal, notamment :

- Règlement n°2020-08 du 7 Décembre 2020 modifiant et complétant le Règlement n°2018-03 du 4 novembre 2018 relatif au capital minimum des Banques et des établissements financiers exerçant en Algérie ;
- Les règles prudentielles édictées par le Conseil Monétaire et Bancaire :
 - . Règlement n°2004-04 du 19 juillet 2004 fixant le rapport dit « Coefficient de Fonds Propres et de Ressources Permanentes » ;
 - . Règlement n°11-04 du 24 mai 2011 portant identification, mesure, gestion et contrôle du risque de liquidité ;
 - . Règlement n°11-08 du 28 novembre 2011 relatif au contrôle interne des Banques et établissements financiers ;
 - . Règlement n°14-01 du 16 février 2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux Banques et Etablissements Financiers ;
 - . Règlement n°14-02 du 16 février 2014 relatif aux grands risques et aux participations ;
- Règlement n°14-03 du 16 février 2014 relatif au classement et provisionnement des créances et des engagements par signature des banques et établissements financiers
- Règlement COSOB n°12-01 du 12 janvier 2012 modifiant et complétant le Règlement COSOB n° 97-03 du 18 novembre 1997 relatif au Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières ainsi que les différents textes d'application.

- Règlement COSOB n°2000-02 du 20 janvier 2000 relatif à l'information à publier par les sociétés dont les valeurs sont cotées en bourse.

Les acteurs du marché

Plusieurs acteurs (Institutions) coordonnent leurs interventions pour un bon fonctionnement du système bancaire algérien, il s'agit de :

- La Banque d'Algérie (BA) ;
- Le Conseil Monétaire et Bancaire (CMB);
- La Commission Bancaire ;
- Le Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB) ;
- L'Association des Banques et Etablissements Financiers (ABEF) ;
- La Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF) ;
- Les Banques et Etablissements Financiers.

Les règles prudentielles

Les risques liés à l'activité bancaire sont encadrés par des textes réglementaires régissant les règles prudentielles que doivent observer les Banques et les Etablissements Financiers dans leurs activités, notamment :

- **Coefficient de Solvabilité applicable aux Banques et Etablissements Financiers. (Règlement n° 14-01 du 16 février 2014)**

Le texte fixe aux Banques et les établissements financiers les exigences en matière de fonds propres réglementaires pour faire face à l'ensemble des risques de crédit, de marché et opérationnel.

Le coefficient de solvabilité est le rapport entre le numérateur (fonds propres réglementaires) et le dénominateur constitué de la somme des expositions pondérées au titre des risques de crédit, opérationnel et de marché.

Les Banques et les Etablissements Financiers doivent respecter en permanence les dispositions suivantes :

- Avoir un coefficient minimum de solvabilité de 9,5% ;
 - Couvrir les risques de crédit, opérationnel et de marché par des fonds propres de base à hauteur d'au moins 7% ;
 - Constituer un coussin de sécurité, composé de fonds propres de base et couvrant 2,5% du total des risques pondérés de crédit, opérationnel et de marché ;
- **Ratio de Division des risques (Règlement n° 14-02 du 16 février 2014) relatif aux grands risques et aux participations**

Ledit règlement a pour objet de définir les règles que les Banques et établissements financiers doivent observer en matière de division des risques et de prise de participation.

Ratio de division des risques

Les limites à respecter en matière de division des risques se présentent comme suit :

- Obligation de respecter en permanence un rapport maximum de 25% entre l'ensemble des risques nets pondérés encourus sur un même bénéficiaire et le montant des fonds propres réglementaires ;
- Le total des grands risques excédant les 10% des fonds propres réglementaires de la Banque ne doit pas dépasser huit (8) fois le montant des fonds propres réglementaires ;
- Obligation de disposer d'un rapport d'audit externe pour les risques qui dépassent les 10% des fonds propres réglementaires de la Banque.

Le ratio de division des risques est le rapport entre la somme des risques nets pondérés par bénéficiaire sur les fonds propres réglementaires de la Banque.

Régime des participations

Conformément au Règlement Banque d'Algérie N° 2014-02 du 16 février 2014 relatif aux grands risques et aux participations, les Banques et établissements financiers sont autorisés à prendre et à détenir des participations dans d'autres entreprises dans les conditions et limites ci-après :

- 15 % des fonds propres réglementaires pour chaque participation ;
- 60 % des fonds propres réglementaires pour l'ensemble des participations.

Ne sont pas soumises à ces limites, les participations ci-après :

- Les participations détenues dans les Banques et établissements financiers installés en Algérie ;
- Les participations dans des entreprises de droit algérien qui constituent un démembrement ou un prolongement de l'activité bancaire, y compris les sociétés de promotions immobilières créées par les Banques et établissements financiers et les sociétés qui gèrent des services interbancaires de place ;
- Les titres acquis depuis moins de trois ans en raison d'une opération d'assistance financière ou en vue de l'assainissement ou de sauvetage d'entreprises ;
- Les participations pour lesquelles le CMB a donné une autorisation expresse.

• Ratio de Liquidité ou Coefficient Minimum de Liquidité

En application des dispositions prévues dans le Règlement et l'Instruction de la Banque d'Algérie, ci-après énoncés, les Banques et Etablissement Financiers sont tenus de respecter un rapport entre la somme des actifs disponibles et réalisables à court terme et des engagements de financement reçus des Banques :

- Règlement BA n°11-04 du 24 Mai 2011 portant identification, mesure, gestion et contrôle du risque de liquidité ;
- Instruction BA n°07-11 du 21 Décembre 2011 portant Coefficient de liquidité des Banques et des Etablissements Financiers.

Le coefficient minimum de liquidité est calculé mensuellement et transmis trimestriellement à la Direction Générale de l'Inspection Générale de la BA (DGIG) ; il doit être supérieur ou égal à 100%.

• Coefficient de Fonds Propres et des Ressources Permanentes

Ce coefficient a pour objet d'inciter les Banques à maintenir un certain équilibre entre leurs emplois et ressources longs en monnaie nationale.

Le Règlement de la Banque d'Algérie n°2004-04 du 19 juillet 2004 fixe le rapport dit « Coefficient de Fonds Propres et des Ressources Permanentes ».

La déclaration par les Banques et Etablissements Financiers du rapport dit « Coefficient de Fonds Propres et des Ressources Permanentes » est définie par l'Instruction de la Banque d'Algérie n°07-2004 du 30 Décembre 2004.

Le coefficient de Fonds Propres et des Ressources Permanentes est calculé trimestriellement et est transmis annuellement à la Commission Bancaire, la Direction Générale de l'Inspection Générale de la BA (DGIG-BA), la Direction Générale du Trésor (DGT) et à la Direction des Etudes de la Banque d'Algérie.

Ce coefficient est obtenu en rapportant les ressources permanentes sur les emplois stables. Il doit être au moins égal à 60%.

• Engagements Extérieurs par Signature

Les Banques et les Etablissements Financiers doivent respecter en permanence un ratio, en matière d'engagements extérieurs par signature au titre des opérations d'importations, qui ne doit pas dépasser une (1) fois leurs fonds propres réglementaires tels que définis par la réglementation prudentielle en vigueur (Instruction Banque d'Algérie 02-15 du 22/07/2015 portant sur le niveau des engagements extérieurs par signature des banques et des établissements financiers).

3.1.4 Caractéristiques essentielles de l'activité du Crédit Populaire d'Algérie

Les opérations de Banque sont définies par la Loi Monétaire et Bancaire et comprennent la réception de fonds du public, les opérations de crédit, la mise à disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci ainsi que les opérations connexes.

Les fonds reçus du public représentent les fonds recueillis des tiers, notamment sous forme de dépôts, avec le droit d'en disposer pour son propre compte, mais à charge de les restituer.

L'opération de crédit est tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'aval, cautionnement ou garantie ainsi que le crédit-bail qui est commercialisé par la société El Djazair Idjar SPA dont le CPA détient 48,38% du Capital social.

Sont considérés comme moyens de paiement tous les instruments permettant à toute personne de transférer des fonds et ce, quel que soit le support ou le procédé technique utilisé.

Suite à l'obtention de l'agrément de la BA en 2020, le CPA a commencé la commercialisation des produits conformes à la Chariaâ Islamique.

Le CPA peut effectuer les opérations connexes, notamment, en matière d'opérations de change, d'opérations de placements, de souscriptions, d'achats et de ventes de valeurs mobilières et de tout produit financier.

3.1.4.1 Réception des fonds du public

a) Nombre de comptes ouverts

L'évolution du nombre de comptes ouverts par la clientèle (particuliers et entreprises) au niveau des agences de la Banque durant les deux (02) derniers exercices 2021 et 2022 est reprise dans le tableau ci-après :

Tableau 9 : Evolution du nombre de compte de la clientèle au cours des exercices 2021 -2022

U: Compte				
Nature des comptes	2021	2022	Evolu. 21/22	Evolu.%
Nombre de comptes dinars entreprise (1):	348 187	358 703	10 516	3,02%
dont finance islamique	398	913	515	129,40%
			-	
Nombre de comptes dinars particuliers (2):	1 604 089	1 680 944	76 855	4,79%
Comptes de chèques	1 046 185	1 091 578	45 393	4,34%
dont finance islamique	5 620	12 352	6 732	119,79%
Comptes sur livrets	557 904	589 366	31 462	5,64%
dont finance islamique	5 858	14 187	8 329	142,18%
Comptes investissement islamique TANMIYA (3):		3	3	
Total comptes dinars (1+2+3)	1 952 276	2 039 650	87 374	4,48%
Comptes devises (4):	780 646	821 673	41 027	5,26%
Stock au 31 décembre 2022 (1+2+3+4)	2 732 922	2 861 323	128 401	4,70%

La Bancarisation, vecteur de premier plan de mobilisation de l'épargne, reste au cœur de la stratégie commerciale de la Banque, en phase avec les orientations des pouvoirs publics au plan de la dynamisation de l'inclusion financière. Celle-ci sera fortement consolidée par de nouveaux produits et services qui impacteront progressivement le taux de bancarisation de l'économie, notamment :

- Le remplacement du livret d'épargne Banque par la mise en place d'une carte monétique épargne,
- Le lancement de nouveaux produits dans le cadre de la Finance Islamique,
- Le lancement de nouvelles offres de paiement à distance,
- Le renforcement des virements unitaires par internet,
- L'amélioration du taux d'équipement de la clientèle en produits et services.

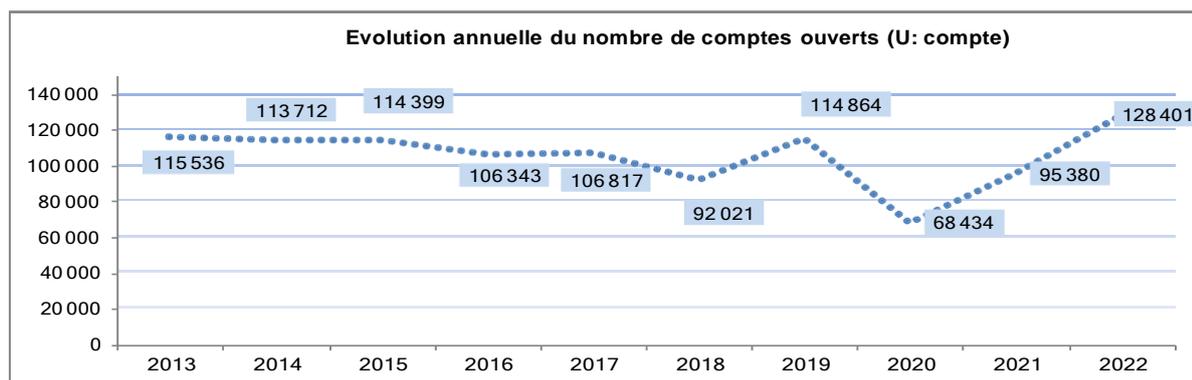
En terme d'évolution du nombre de comptes et après les résultats peu probants obtenus en 2020 et 2021, en plein crise sanitaire, une reprise satisfaisante a été observée durant l'exercice 2022 et ce, à la faveur de la démarche commerciale offensive adoptée par la Banque visant (i) la fidélisation de la clientèle existante et la multiplication des opportunités de contact, en particulier envers la clientèle non encore bancarisée, (ii) l'amélioration de la qualité de services et d'accueil de la clientèle et (iii) l'intensification des campagnes de communication et de vulgarisation autour du concept de « Banque de proximité » avec ses services commercialisés.

Pour l'exercice 2022 et compte tenu de la poursuite des opérations d'assainissement, la contribution de la Banque à l'effort de bancarisation de l'économie s'est soldée par l'ouverture de 128 401 nouveaux comptes, toutes natures confondues (dont 15 579 comptes islamiques), et l'entrée en relation de plus de 82 000 clients, représentant 135% du total des comptes ouverts durant l'exercice écoulé (95 380 nouveaux comptes).

Cette nouvelle production correspond à une évolution mensuelle de près de 10 800 comptes (contre 7 900 comptes ouverts en moyenne au cours de l'exercice 2021), portant, ainsi, le portefeuille de comptes ouverts à 2 861 323 comptes au 31/12/2022, contre 2 732 922 comptes à fin 2021, soit une progression de près de 4,7%.

La représentation graphique, ci-après, illustre l'effort annuel en matière d'ouverture des comptes, toutes natures confondues, pour la période 2013-2022.

Graphie 01 : Situation annuelle des ouvertures de comptes (2013-2022)



b) Evolution des dépôts de la clientèle :

L'évolution des dépôts de la clientèle sur les deux (02) exercices 2021 et 2022 est reprise dans le tableau ci-après :

Tableau 10 : Evolution des dépôts de la clientèle au cours des exercices 2021-2022

U: Million DA				
Nature des ressources	2021	2022	Evolu. 21/22	Evolu. (%)
Ressources en Dinars	1 627 155	1 763 042	135 887	8,35%
Ressources en Devises	231 153	269 123	37 970	16,43%
Total Ressources Clientèle	1 858 308	2 032 165	173 857	9,36%

L'exercice 2022 vient confirmer, encore une fois, la tendance haussière constatée ces dernières années en matière de collecte de ressources, marquée par un rythme de croissance satisfaisant de l'ordre de 8,35%, se chiffrant à plus de 1 763 042 millions DA contre 1 627 155 millions DA en 2021, correspondant à un taux de croissance moyen mensuel de 0,69%.

Le tableau, ci-après, fait ressortir l'évolution des ressources en termes d'encours et de structure.

Tableau 11: Evolution des ressources en termes d'encours et de structure au cours des exercices 2021-2022

U: Million DA				
	2021	2022	Evolu.21/22	Evolu. (%)
Secteur privé et particuliers				
dont :				
Epargne des Particuliers	553 501	600 899	47 398	9
. Comptes d'épargne	317 262	348 923	31 661	10
. Comptes de chèques	169 656	181 061	11 405	7
. Dépôts à terme	12 080	12 786	706	6
. Bons de caisse et titres	54 503	58 129	3 626	7
Ressources du Secteur Privé	290 018	268 119	-21 899	-8
. Comptes courants à vue	216 336	231 441	15 105	7
. Dépôts à terme	73 228	34 487	-38 741	-53
. Bons de caisse et titres	454	2 191	1 737	383
Ressources du Secteur Public	763 221	875 599	112 378	15
. Comptes courants à vue	443 973	544 848	100 875	23
. Dépôts à terme	319 178	330 453	11 275	4
. Bons de caisse et titres	70	298	228	326
Créditeurs divers	20 415	18 424	-1 991	-10
Total ressources (*)	1 627 154	1 763 042	135 888	8
dont :				
. A vue :	1 167 642	1 324 697	157 055	13
. A terme	459 513	438 344	-21 169	-5
. Rémunérées	776 775	787 267	10 492	1
. Non Rémunérées	850 380	975 774	125 394	15

(*) Hors dettes rattachées : 11 893 en 2021 et 13 653 à fin 2022

Le renforcement des ressources est tiré particulièrement par les dépôts à vue, qui ont progressé de 157 055 millions DA (soit 13%), passant de 1 167 642 millions DA à fin 2021 à 1 324 697 millions DA à fin 2022.

Cette croissance a concerné notamment le secteur public, qui après les baisses successives enregistrées en 2019 et 2020 et la hausse appréciable observée en 2021, son encours s'est inscrit, dès le début de l'exercice sous revue, sur une trajectoire positive, reflétant la progression sur ce segment de clientèle, sur lequel la Banque a réalisé plus de 100 875 millions DA de dépôts additionnels.

Quant aux dépôts en devises, ces derniers sont caractérisés par une tendance baissière de la cotation des deux monnaies de référence (EURO et USD) par rapport à la monnaie nationale (DZD), les dépôts de la

clientèle libellés en devises (exprimés en contrevaieur Dinars), tenus dans les livres de la Banque à fin 2022, ont enregistré une progression de 16,43%, s'établissant à 269 123 millions DA contre 231 153 millions DA en 2021.

3.1.4.2 Octroi du crédit

Evolution des encours des engagements

L'évolution des encours des crédits directs accordés à la clientèle de la Banque au cours des exercices 2021 et 2022 se présente comme suit :

Tableau 12 : Evolution des crédits directs de la clientèle au cours des exercices 2021-2022

U: Million DA

Rubriques	2021	2022	Evolution 2021/2022	Evolu. (%)
Total crédit direct dont :	1 454 757	1 438 784	-15 973	-1%
- Crédits directs	1 238 205	1 201 669	-36 536	-3%
- Créances impayées	216 552	237 115	20 563	9%
Créances rattachées	28 138	29 976	1 838	7%
Provision clientèle	106 194	113 100	6 906	7%
Total prêts et créances nets sur la clientèle	1 376 701	1 355 660	-21 041	-2%

A fin 2022, les crédits directs accordés à la clientèle ont affiché une relative stabilité passant de 1 454 757 millions DA en 2021 à près de 1 438 784 millions DA en 2022.

Tableau 13 : Structure des crédits directs par nature et par secteur institutionnel

U: Million DA

Emplois par nature	2021	2022	Evolu.21/22	Evolu.%
I - Crédits directs nets	1 238 206	1 201 669	-36 537	-3
- Privé	641 675	648 181	6 506	1
- Court terme	117 641	127 181	9 540	8
- Moyen Long terme	524 034	521 000	-3 034	-1
- Projets consortiaux	181 015	177 661	-3 354	-2
- Grandes Entreprises	35 468	30 891	-4 577	-13
- PME/PMI	181 327	185 157	3 830	2
- Immobilier	89 814	93 849	4 035	4
- Crédits Aidés (ANSEJ-CNAC-ANGEM)	35 312	32 461	-2 851	-8
- Promed/Prolib	398	403	5	1
- Consommation	700	578	-122	-17
- Public	596 531	553 488	-43 043	-7
- Court terme	28 925	36 036	7 111	25
- Moyen Long terme	567 606	517 452	-50 154	-9
- Projets consortiaux	69 262	30 338	-38 924	-56
- Grandes Entreprises	97 662	89 043	-8 619	-9
- PME/PMI	84 098	99 806	15 709	19
- Mise à niveau des entreprises publiques	111 723	98 741	-12 982	-12
- Programme de l'habitat	204 861	199 524	-5 337	-3
dont : crédits consortiaux	164 247	181 271	17 024	10
financement CPA	40 614	18 253	-22 361	-55
II. Créances impayées	216 552	237 115	20 563	9
- Grands Projets	48 316	52 729	4 413	9
- Entreprises commerciales	59 874	67 864	7 990	13
- Ménages et professionnels	2 309	2 628	319	14
- Dispositif aidés	105 884	113 726	7 842	7
- Administrations	168	168	0	0
III.Total crédits directs (y compris décots)	1 454 757	1 438 783	-15 974	-1

a) Les crédits d'exploitation

Le portefeuille couvre différents secteurs et branches d'activité. Sa structure se présente comme suit :

Tableau 14 : Structure des crédits d'exploitation au cours des exercices 2021-2022

Type de crédit	U: Million DA			
	2021	2022	Evolu.21/22	Evolu.%
- Découvert mobilisable	53 379	63 040	9 661	18
-Promotion immobilière	28 720	26 536	-2 184	-8
- Découvert en compte courant "Privé"	21 922	22 119	197	1
- Découvert en compte courant "Public"	6 397	6 075	-322	-5
- Effets commerciaux	2 644	3 652	1 008	38
- Autres Crédits par caisse	32 483	41 342	8 859	27
- Compte d'attente	1 021	454	-567	-56
Total crédits d'exploitation	146 566	163 217	16 651	11

Les crédits d'exploitation ont enregistré une progression appréciable de l'ordre de 11%, pour atteindre un niveau record jamais égalé auparavant, s'établissant à 163 217 millions DA, contre 146 566 millions DA en 2021. Cette situation s'explique essentiellement par les besoins de financements de la clientèle escomptés en cette période de relance économique, post-covid et par les retombées de la démarche commerciale adoptée par la Banque pour l'accompagnement de la clientèle commerciale, en termes de financement des besoins nés du cycle d'exploitation des entreprises et des besoins de trésorerie.

b) Les crédits d'investissement

S'agissant de la ventilation de l'encours des crédits d'investissement par type au 31/12/2022, la situation est reprise par le tableau suivant :

Tableau 15 : Ventilation des crédits d'investissement par type au cours des exercices 2021-2022

Désignation	U: Million DA			
	2021	2022	Evolu.21/22	Evolu.%
- Projets Consortiaux	250 277	207 999	-42 278	-17%
- Grandes Entreprises	133 130	119 934	-13 196	-10%
- PME/PMI	265 425	284 963	19 538	7%
- Immobilier	89 814	93 849	4 035	4%
- Crédits Aidées (ANADE -CNAC-ANGEM)	35 312	32 461	-2 851	-8%
- Prolib/Promed	398	403	5	1%
- Consommation	700	578	-122	-17%
- Mise à niveau des entreprises publiques	111 723	98 741	-12 982	-12%
- Programme de l'habitat	204 861	199 524	-5 337	-3%
<i>dont: crédits consortiaux</i>	<i>164 247</i>	<i>181 271</i>	<i>17 024</i>	<i>10%</i>
<i>financement CPA</i>	<i>40 614</i>	<i>18 253</i>	<i>-22 361</i>	<i>-55%</i>
Total Crédits d'Investissement au 31 Décembre	1 091 639	1 038 452	-53 187	-5%

L'encours des crédits d'investissement a enregistré une baisse de 5% passant de 1 091 639 millions DA à fin 2021 à près de 1 038 452 millions DA au 31/12/2022. Cette baisse est due à la concrétisation de la cinquième et dernière opération de rachat, par le Trésor Public, des crédits syndiqués détenus sur des entreprises publiques et sa transformation en titres d'Etat.

Parallèlement et en dépit de ce recul, des efforts considérables ont été consentis par la Banque dans le financement de l'économie, confirmant ainsi ses capacités soutenues d'accompagner le segment des particuliers et des opérateurs économiques en leur assurant les financements nécessaires pour la poursuite, l'extension et l'achèvement de leurs projets d'investissement et l'acquisition d'équipements.

c) Les engagements par signature

Les engagements par signature donnés par la Banque au cours des exercices 2021 et 2022 se présentent comme suit :

Tableau 16 : Structure des engagements par signature aux cours des exercices 2021-2022

U: Million DA

Désignation	2021	2022	Evolu.21/22	Evolu.%
Engagement de garantie	428 584	421 278	-7 306	-2
- Cautions et avals	387 919	377 027	-10 891	-3
- d'ordre des banques étrangères	254 059	246 520	-7 540	-3
- d'ordre de la clientèle	133 860	130 508	-3 352	-3
- Crédits documentaires	35 908	39 408	3 499	10
- Engagements de garantie sur crédits acheteurs				
- Autres engagements (cautions douanières)				
- Cautions / avals contentieux	3 470	3 556	86	2
- Engagements EPE dissoutes	1 287	1 287	0	0
Engagements de financement en faveur de la clientèle	255 526	70 153	-185 373	-73
Total général	684 110	491 431	-192 679	-28

Au 31/12/2022, les engagements par signature de la Banque ont enregistré une baisse de 28% pour s'établir à 491 432 millions DA, contre 684 110 millions DA à fin 2021. Cette situation est imputable aux engagements de financement en faveur de la clientèle.

3.1.4.3 Activité internationale

L'activité internationale du Crédit Populaire d'Algérie a été caractérisée au cours des exercices 2021-2022 par ce qui suit :

a) Commerce extérieur

Le mouvement d'affaires global (opération à l'import et à l'export) confié par la clientèle de la Banque en 2022 a connu une progression de 13% pour s'établir à 3 472 millions USD, contre 3 059 millions USD en 2021. Cette amélioration est la conséquence d'une progression du volume des exportations, qui est passé respectivement de 842 millions USD en 2020 à 1 158 millions USD en 2021 à 1 658 millions USD en 2022. La structure (quote-part) des exportations par rapport aux échanges globaux est de 48% en 2022.

Le tableau, ci-après, présente le montant des échanges commerciaux extérieurs de la Banque au cours des exercices 2021 et 2022 ainsi que l'évolution en volume et en pourcentage entre 2021 et 2022.

Tableau 17 : Structure et évolution des échanges extérieurs par mode de règlement au cours des exercices 2021 et 2022

Type de paiement	2 021	2 022	Part. %	Evolu.21/22	Evolu. %
1 - Importations	1 901	1 814	52	-87	-5
. Crédits documentaires	548	554	31	6	1
. Remises documentaires	910	990	55	80	9
. Tranferts libres	443	270	15	-173	-39
2 - Exportations	1 158	1 658	48	500	43
. Crédits documentaires	32	41	2	9	28
. Remises documentaires	15	22	1	7	49
. Rapatriements	1 111	1 595	96	483	44
TOTAL	3 059	3 472	100	413	13

S'agissant des importations des biens et services, elles représentent 52% des échanges extérieurs traités par la Banque et a enregistré un repli de 5%, passant de 1 901 millions USD en 2021 à 1 814 millions USD en 2022 soit en volume - 87 millions USD.

Cette baisse de la facture des importations s'explique par les mesures prises par les pouvoirs publics qui consistent à réduire le déséquilibre de la balance des paiements par la rationalisation et l'encadrement des importations ainsi que l'encouragement de la production nationale.

Quant au nombre d'opérations traitées par la Banque, durant les exercices 2021 et 2022, la situation se présente comme suit :

Tableau 18 : structure et évolution du nombre des opérations d'échanges extérieurs au cours des exercices 2021-2022

Produits	2021	2022	Part. %	U:nombre	
				Evolu.21/22	Evolu. %
1/Importations	11 460	11 007	64	-453	-4
Crédits documentaires	1 441	1 499	14	58	4
Remises documentaires	8 019	7 424	67	-595	-7
Transferts libres	2 000	2 084	19	84	4
2/Exportations	4 157	6 210	36	2 053	49
Crédits documentaires	55	45	1	-10	-18
Remises documentaires	206	160	3	-46	-22
Rapatriement	3 896	6 005	97	2 109	54
Total	15 617	17 217	100	1 600	10

Le nombre des opérations liées aux importations a enregistré une baisse de 4 % en 2022 par rapport à celui de l'exercice 2021. Il représente 64% du nombre total des échanges extérieurs au 31 décembre 2022 avec un nombre de 11 007 opérations.

Le nombre des opérations d'exportation a enregistré une hausse de 49% en 2022 par rapport à celui de l'exercice 2021. Il représente 36% du nombre total des échanges extérieurs au 31 décembre 2022 avec un nombre de 6 210 opérations.

b) Garanties bancaires

Engagement donné d'ordre des institutions internationales

Le tableau ci-dessous, présente le nombre des engagements donnés en terme d'émission de garanties toutes natures confondues destinées à couvrir la réalisation des marchés et/ou tout évènement à caractère économique en relation avec l'international en faveur des bénéficiaires algériens.

L'évolution des engagements d'ordre des institutions financières se présente comme suit :

Tableau 19 : Evolution du nombre et des montants des engagements donnés des institutions financières aux cours des exercices 2021/2022

Nature de Garanties	2021	2022	Evolu.21/22	Evolu. %
Garanties de soumission	233	292	59	25
Garanties de restitution d'avance	135	55	-80	-59
Garanties de paiement	52	4	-48	
Garanties de bonne exécution	260	117	-143	-55
Total Garanties en nombre	680	468	-212	-31
Total Garanties en montant (Millions DZD)	15 777	33 113	17 336	110

Au cours de l'exercice 2022, la Banque a procédé à l'émission de 468 garanties contre 680 émissions de garantie en 2021, toutes natures confondues pour un montant global de l'ordre de 33113 millions DA contre 15777 millions DA en 2021, soit une augmentation de 110%.

Par monnaie, l'évolution des engagements d'ordre des institutions financières se présente comme suit :

Tableau 20 : Evolution des engagements par monnaie au cours des exercices 2021-2022

U: Million DA

Intitulés	2021	2022	Eval.21/22	Evolu. %
Engagements par monnaies				
- Dinar	115 787	117 308	1 521	1
- Euro	74 125	70 217	-3 908	-5
- USD	63 223	58 195	-5 028	-8
- Autres (CHF, YEN, GPB,CAD,SEK)	924	799	-125	-14
TOTAL	254 059	246 520	-7 539	-3

Engagements donnés d'ordre de la clientèle

Les montants des engagements donnés d'ordre de la clientèle réalisés par la Banque au cours des exercices 2021 et 2022 se présentent comme suit :

Tableau 21 : Evolution des engagements d'ordre de la clientèle au cours des exercices 2021-2022

U : Million DA

Type d'engagements	2021	2022	Evol. (%)
Crédits documentaires	35 908	39 401	10
Secteur Public	9 085	10 092	11
Secteur Privé	26 824	29 309	9
Cautions et avals	138 617	135 358	-2
Secteur Public	52 496	52 737	0
Secteur Privé	86 120	82 621	-4
Total	174 525	174 759	0

Le volume des engagements donnés d'ordre de la clientèle a connu une stabilité ces deux dernières années en s'établissant à 174 759 millions DA en 2022.

Cette ligne de métier continue de subir les impacts des mesures prises par les pouvoirs publics pour le renforcement de la régulation et l'encadrement du commerce extérieur.

Par les chiffres, la situation, à fin 2022, se présente comme suit :

- L'augmentation de 10% des crédits documentaires réalisés dans le cadre des échanges extérieurs, pour se situer à près de 39 401 millions DA, contre 35 908 millions DA en 2021, imputable principalement aux opérations réalisées par les opérateurs économiques et ce, en lien avec la reprise de consommation des ménages et la reprise graduelle de la chaîne de production et d'approvisionnement des entreprises.
- Le volume des cautions délivrées s'établit à 135 358 millions DA en 2022, contre 138 617 millions DA en 2021. Cette rubrique, qui a subi de plein fouet les effets de la pandémie de la Covid-19, continue d'afficher des résultats insuffisants au regard de la baisse de l'activité d'une partie de la clientèle de la Banque.

c) Dettes extérieures

Le repli de l'encours de la dette extérieure, constituée exclusivement de la ligne de crédit contractée auprès de l'Agence Française de Développement (AFD) en 2009 pour un montant de 15 millions d'Euro, s'est poursuivi en 2022.

Cette situation repose sur la poursuite du remboursement de deux échéances exigibles respectivement aux mois d'avril et octobre de chaque exercice. Son encours comptable s'établit à près de 524 millions DA (3,588 millions Euro) contre 702 millions DA (4,470 millions Euro) en 2021, soit une baisse de 25%.

Le tableau ci-après illustre l'évolution de la dette extérieure :

Tableau 22 : Evolution de la dette extérieure AFD au cours des exercices 2021-2022

Ligne de crédits	2021	U : million DA		
		2022	Evolu.21/22	Evolu.%
Agence Française de Développement	702	524	-178	-25

3.1.4.4 Produits monétiques

Les efforts consentis par la Banque, en matière de placement des produits monétiques au 31/12/2022, se présentent comme suit :

Tableau 23 : Evolution des produits monétiques au cours des exercices 2021-2022

Emission de cartes	2021	2022	Evolution (%)
Nombre de cartes CIB en circulation	355 084	398 631	12%
Nombre de cartes CIB utilisées	89 952	108 273	20%
Taux d'utilisation	25%	27%	+2 points
Nombre de cartes CIB Corporate en circulation	38 652	50 436	30%
Nombre de cartes CIB Corporate utilisées	8 343	12 033	44%
Taux d'utilisation	22%	24%	+2 points
Nombre de cartes VISA en circulation	34 551	34 716	0%
Nombre de cartes VISA utilisées	4 598	10 783	135%
Taux d'utilisation	13%	31%	+18 points

- La mise en circulation de 449 067 cartes CIB dont 50 436 de cartes Corporate, soit une progression de 14,05% par rapport à fin 2021 (393 736) ;

- La mise en circulation de 34 716 cartes VISA internationales contre 34 551 en 2021. Il est à rappeler que la fonctionnalité des cartes Visa pour les opérations de paiement est en mode dual (contact et sans contact) ;
- La densification du parc automates (DAB) à travers le territoire national, dont le nombre, à fin 2022, a atteint 73 contre 68 au 31/12/2021, soit une progression de 7,3%.
- L'affiliation de trente-trois (33) nouveaux Web Marchands adhérents au système de paiement sur internet par carte interbancaire, portant ainsi le nombre à 58, activant dans différents domaines à savoir : l'hôtellerie, le tourisme et voyage, les entreprises portuaires, les technologies de l'information, les services et conseils aux entreprises, les solutions informatiques, la logistique etc...
- L'atteinte de 54 027 abonnés au service SMS CARDS (CIB & VISA), en progression de 30% par rapport à 2021 (41 609 abonnés SMS CARDS).
- L'atteinte de 449 067 adhérents (soit la totalité des cartes CIB en circulation) au service de paiement par internet « e-CP@ ». Cette performance traduit l'effort commercial consenti par la Banque à travers la dotation gratuite de l'ensemble des porteurs de cartes CIB d'un mot de passe leur permettant de procéder au règlement de leurs achats de biens et services auprès des commerçants et autres prestataires via internet.
- La poursuite du dispositif de supervision du parc de Terminaux de Paiement Electronique « TPE », déployé par la Banque en 2021.

Quant à l'activité domestique l'évolution se présente dans le tableau ci-après :

Tableau 24 : Evolution de l'activité monétique domestique au cours des exercices 2021-2022

Utilisation des cartes CIB	2021	2022	Evolution (%)
Nombre des opérations	2 894 509	4 469 948	54,43%
Montant des opérations (MDA)	43 997	64 705	47,07%

L'activité domestique a enregistré une progression significative en 2022. Le volume des transactions traitées par le Back office CPA (retrait et paiement) a évolué de 54,43%, passant de 2.894.509 opérations en 2021 à 4.469.948 opérations fin 2022.

Concernant l'évolution des transactions internationales en volume et en montant, se résume comme suit :

Tableau 25 : Evolution de l'activité monétique internationale au cours des exercices 2021-2022

Utilisation des cartes VISA (Classique/Gold)	2021	2022	Evolution (%)
Nombre des opérations	87 010	182 151	109%
Montant des opérations (Millions USD)	19,06	30,03	57%
Nombre des opérations de Retrait	38 024	50 707	33%
Montant des opérations de Retrait (Millions USD)	6,59	12,66	92%
Nombre des opérations de Paiement contact	48 986	131 444	168%
Montant des opérations de Paiement contact (Millions USD)	12,47	17,37	39%

Les transactions internationales, effectuées par le biais des cartes internationales, a enregistré à fin 2022, un volume de 182 151 opérations pour un montant de 30 millions USD contre 87 010 opérations en 2021 pour un montant de 19 millions USD, soit une progression importante de l'ordre de 109 % en volume et 57% en valeur.

Pour l'activité d'acceptation des cartes internationales VISA & Mastercard la situation se présente comme suit :

Tableau 26 : Evolution des acceptations au cours des exercices 2021-2022

Acceptation Internationale par cartes VISA & Mastercard	2021	2022	Evolution (%)
Nombre des opérations	23 096	76 241	230%
Montant des opérations (Millions USD)	947	2 651	180%
Nombre des opérations de Cash Advance	293	402	37%
Montant des opérations de Cash Advance (Millions USD)	22	23	5%
Nombre des opérations de Retrait sur DAB	1 638	8 466	417%
Montant des opérations de Retrait sur DAB (Millions USD)	52	119	129%
Nombre des opérations de Paiement contact	21 165	67 373	218%
Montant des opérations de Paiement contact (Millions USD)	873	2 509	187%

Concernant l'activité d'acceptation des cartes internationales VISA & Mastercard, générée sur les Terminaux de Paiement Electroniques (TPE) mis à la disposition des commerçants et les DAB, ouverts à l'acceptation internationale installés au niveau du réseau d'exploitation du CPA, les transactions commerciales y afférentes enregistrées pour l'exercice 2022 représentent 76.241 opérations pour un montant global de 2.651 millions DA contre 23.096 opérations en 2021 pour 947 millions DA, soit une progression de 230% en volume et 180 % en valeur.

En terme de revenus, l'activité monétique internationale n'a pas connu le rebond escompté en raison de l'impact des mesures de prévention prises à la suite de la pandémie COVID 19, notamment en ce qui concerne la fermeture des frontières et l'annulation des vols internationaux durant le premier trimestre 2020.

Au titre de l'exercice 2022, les revenus provenant de l'activité monétique représentent 619 millions DA contre 512 millions DA enregistrés au titre de l'exercice 2021.

Cette amélioration s'explique aussi bien par la reprise du service SMS CIB, qui a généré des revenus de l'ordre de 30 millions DA que par l'ouverture totale de l'espace aérien, avec ses retombées sur les revenus des transactions à l'international, qui ont augmenté de 15,27%, pour s'établir à 498 millions DA, contre 432 millions DA en 2021.

3.1.4.5 Finance islamique

Le Règlement B.A n° 20-02 du 15 mars 2020, abrogeant le Règlement B.A. n° 2018-02 du 04/11/2018 a défini les opérations de Banque relevant de la finance islamique et les conditions de leur exercice par les Banques et les établissements financiers.

En date du 20 Septembre 2020, la Banque a obtenu dix (10) certificats de conformité Charaïque, délivrés par l'Autorité Charaïque de la Fatwa pour l'Industrie de la Finance Islamique, rattachée au Haut Conseil Islamique, portant sur la création d'une fenêtre islamique ainsi que la commercialisation de neuf (09) produits islamiques, à savoir :

- Compte chèque Islamique,
- Compte courant Islamique,
- Compte Epargne Islamique,
- Compte d'investissement islamique non restreint,
- Mourabaha automobile,
- Mourabaha Immobilier,
- Mourabaha Equipement,
- Ijara Immobilier,
- Ijara Equipement.

En date du 18 Octobre 2020, le CPA a obtenu l'agrément Banque d'Algérie référencé 638/RB/DRBA/2020 pour la mise en place des fenêtres islamiques et plusieurs autorisations pour la commercialisation de chaque produit.

La concrétisation du projet a débuté par le lancement d'un premier guichet dédié, le 25 Octobre 2020, au niveau de l'agence Val d'Hydra-Alger. Le déploiement se poursuit progressivement selon un programme chronologique et a atteint un nombre de 93 guichets islamiques déployés au 31 Décembre 2022.

L'activité finance islamique est dotée d'une indépendance administrative par rapport à l'activité traditionnelle de la Banque (i) par la mise en place d'un plan de comptes et des schémas comptables dédiés (ii) la validation des contrats et procédures relatifs aux produits de la Finance Islamique par le Comité de Contrôle Charaïque et (iii) des paramétrages informatiques opérés au niveau du système d'information existant ont été déployés et ce afin de prendre en charge, au mieux, l'activité finance islamique dans l'attente d'acquisition d'un système d'information dédié à la Finance islamique .

En 2022, le CPA a obtenu le certificat de conformité Charaïque et l'autorisation de la Banque d'Algérie pour la commercialisation du Qardh Hassan Hajji.

Au plan de la Bancarisation, la Banque a, jusqu'à présent, enregistre des résultats encourageants et prometteurs compte tenu du fait que l'activité de la finance islamique est en phase de développement avec un nombre de 93 guichets islamiques déployés au 31 Décembre 2022.

Le nombre de comptes islamiques ouverts auprès de l'ensemble des agences déployées a atteint, en date du 31 Décembre 2022, un total de 27 455 comptes représentant un solde global de plus de 17,723 milliards de dinars.

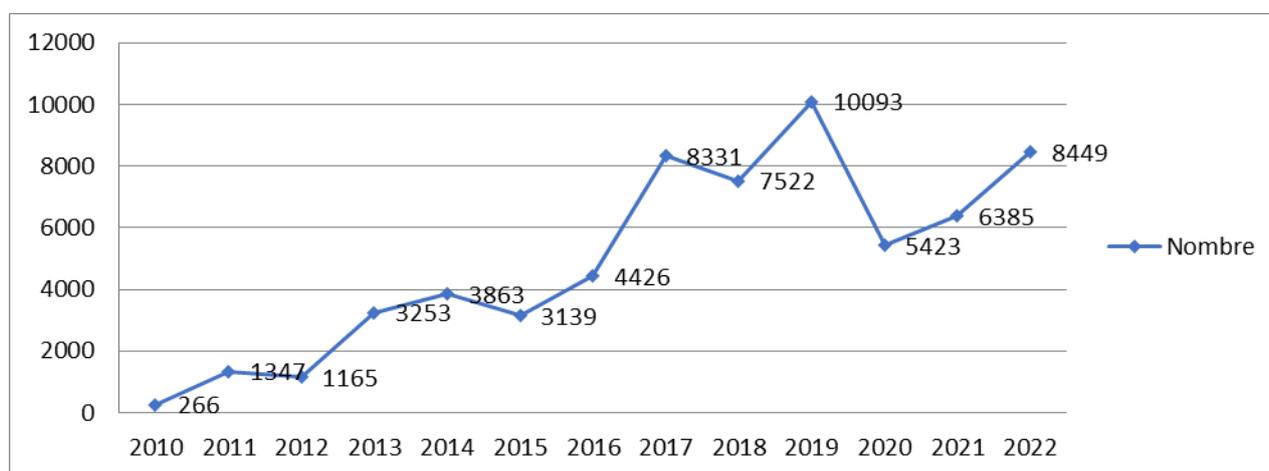
Le nombre de dossiers de financement mobilisés en 2022 est de 476 dossiers pour un montant global de 263 millions de dinars, relatifs à la commercialisation des produits Mourabaha (Equipements / particuliers & professionnels et Immobilier/ particuliers) et Qardh Hassan Hajji.

3.1.4.6 Bancassurance

L'année 2022 s'inscrit dans un contexte de consolidation des acquis et de reprise des niveaux d'activité pré-crise sanitaire. A ce titre, l'activité Bancassurance a maintenu le rythme de croissance ascendant observé en 2021, avec la souscription de 8 449 nouveaux contrats, en augmentation de 32,3% par rapport aux résultats de 2021 (6 385 contrats).

La représentation graphique, ci-après, illustre l'évolution du nombre de contrats bancassurance souscrits depuis le lancement, à fin 2010, de cette activité jusqu'à 2022 :

Graphe 02 : Evolution du nombre de contrats bancassurance souscrits (2010-2022)



Entrant dans le cadre des conventions de distribution signées en partenariat entre le CPA et la CAAR depuis le 20/05/2008 et entre le CPA et la CAARAMA Assurance depuis le 12/12/2012, la Banque commercialise des produits d'assurance pour le compte de ces deux compagnies d'assurance et dont les produits consistent actuellement en :

A/- Produits d'assurances Dommages (CAAR) :

- Assurance Multirisques Habitation (MRH) ;
- Assurance Catastrophes Naturelles (CAT-NAT) ;

B/- Produits d'assurances Personnes (CAARAMA Assurance) :

- Assurance Temporaire au Décès (ATD) ;
- Assurance Voyage à l'Etranger (AVE) ;
- Assurance SIHATI.

Actuellement, l'activité Bancassurance est déployée sur 157 Agences et ce, conformément aux termes des conventions liant la Banque avec les partenaires CAAR et CAARAMA Assurance.

L'évolution de l'activité Bancassurance est illustrée dans le tableau ci-dessous en terme de nombre de contrats d'assurance souscrits et en terme de primes et commissions encaissées durant la période considérée.

Tableau 27 : Répartition du nombre de contrats souscrits au cours des exercices 2021-2022

Nature de contrats	Réalis. 2021			Réalis.2022			Evolution (contrats)	
	Contrats	Prime	Commissions	Contrats	Prime	Commissions	Contrats	%
Contrats d'assurance temporaire au décès (ATD)	3 300	512	77	2 829	473	71	-471	-14
Contrats d'assurance voyage à l'étranger (AVE)	534	3	0	3 306	7	1	2 772	519
Contrats d'assurance catastrophes naturelles (CAT NAT)	1 359	7	0	1 100	5	0	-259	-19
Contrats d'assurance multirisques habitations (MRH)	1 191	5	1	1 213	4	1	22	2
Contrats d'assurance SIHATI	1	0	0	1	0	0	0	
MAPFRE Assistance								
Produits d'assurances aux cartes CIB et VISA								
Stock de l'année	6 385	527	79	8 449	490	73	2 064	32

Conformément aux dispositions des conventions de distribution conclues avec nos deux partenaires le CPA encaisse des commissions prélevées sur les différentes primes d'assurance souscrites.

3.1.5 Facteurs risques, règles prudentielles et dispositif de contrôle

L'activité de la Banque génère des risques auxquels la Banque est exposée dont les principaux sont :

- Le risque de Crédit (Contrepartie) correspondant au risque de perte résultant de la défaillance totale ou partielle d'une contrepartie ou avec des contreparties considérées comme un même bénéficiaire ;
- Le risque de concentration généré par les engagements consentis à une même contrepartie, à des contreparties considérées comme un même bénéficiaire ou à des contreparties opérant dans le même secteur économique ou la même zone géographique ;
- Le risque de liquidité qui représente le risque de ne pas pouvoir honorer ses engagements, ou de ne pas pouvoir dénouer une position dans un délai déterminé et avec un coût raisonnable ;
- Le risque opérationnel représentant le risque de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Il inclut les risques de fraude interne et externe.

La gestion des risques et le dispositif des contrôles permanent et périodique mis en place par la Banque sont détaillés ci-après.

3.1.5.1 Risque de crédit (contrepartie)

Les risques de crédit sont associés aux opérations de crédit réalisées dans le cadre des différentes formules de financement mises en place par la Banque en direction de différents segments de clientèle : entreprises, professionnels et particuliers.

L'octroi du crédit s'opère dans le respect de la politique de prêts définie par la Banque en application des dispositions réglementaires en vigueur, notamment, en matière de règles prudentielles applicables aux Banques et Etablissements Financiers.

L'analyse de la qualité des engagements de la Banque et les garanties y relatives s'effectue trimestriellement et aboutit au classement des créances en fonction de la qualité des engagements ainsi qu'au calcul des provisions y afférentes.

Le total des engagements (assiette de calcul des provisions) de la Banque arrêté au 31/12/2022 s'élève à 1.685 443 millions de dinars. Ils sont répartis comme suit :

Portefeuille engagement par forme de crédit

Tableau 28 : Portefeuille engagement par forme de crédit

Rubriques	Montant	U : million DA	
		Structure	
Engagement Directs	1 441 808		86%
Engagements par signature	173 473		10%
Engagements de financements	70 162		4%
Engagement Total	1 685 443		100 %

Crédits directs clientèle par maturité

Tableau 29 : Crédits directs clientèle par maturité

Rubriques	Montant	U : million DA	
		Structure	
Crédit à court terme	161 313		11,3%
Crédit à moyen et long terme	1 042 943		72,2%
Créances impayées	237 552		16,5%
Total	1 441 808		100%

Engagements par segment de clientèle

Tableau 30 : Engagements par segment de clientèle

Rubriques	Montant	U : million DA	
		Structure	
Secteur Public	680 325		40%
Secteur Privé	758 877		45%
Dispositif Aidé	147 489		9%
Particulier	97 402		6%
Les Administrations	1 350		0%
Total	1 685 443		100%

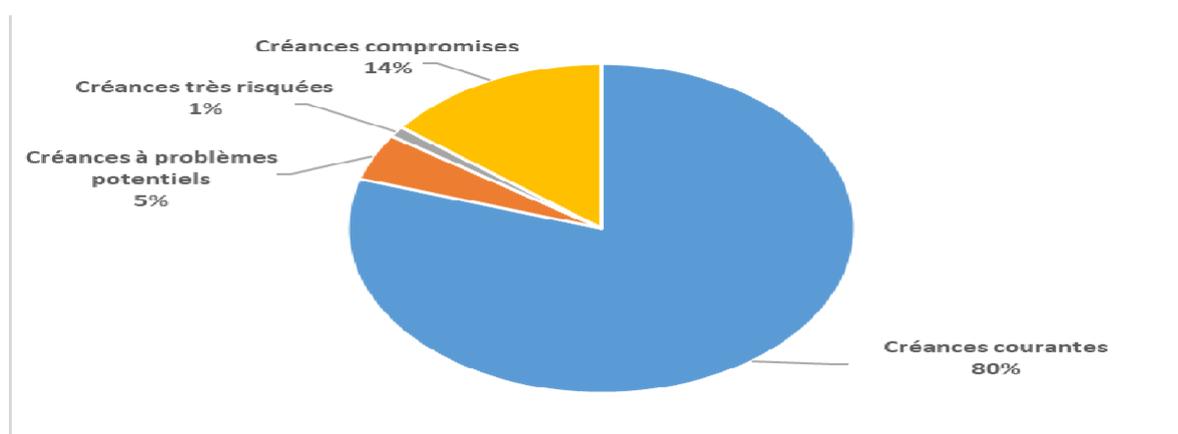
En terme de risque, les engagements sont répartis en créances courantes et à risques tels qu'énumérés ci-après :

Tableau 31 : Classification des créances par catégories de risques au 31/12/2022

Classification des créances classées	Montant des Engagements	Garanties déductibles				Montant net
		Garanties Financières	Gage	Hypothèques	Dépôts	
Créances courantes	1 346 527	464 116	3 452	225 504	39 512	613 944
Créances à problèmes potentiels (20%)	78 306	8 445	1 225	37 738	417	30 481
Créances très risquées (50%)	17 852	8 384	1	3 124	7	6 336
Créances compromises (100%)	242 758	75 470	77	21 472	2 542	146 166
Au 31 Décembre 2022	1 685 443	556 415	4 755	287 838	42 477	796 926

Le graphique ci-dessous, présente la ventilation du portefeuille engagement de la Banque en créances courantes et classées au 31/12/2022 :

Graph 03 : La classification des créances au 31.12.2022



Les engagements courants de la Banque totalisent un montant de 1 346 527 millions DA, soit 80% du total des engagements au 31/12/2022 dont 1 155 924 millions de DA au titre des crédits directs (87%) et 190 603 millions de DA d'engagements par signature et de financement (13%).

Quant aux engagements classés à risque, ces derniers totalisent 338 916 millions de DA, soit 20% du total des engagements de la Banque dont 285 883 millions de DA au titre des créances du bilan et 53 032 millions de DA d'engagements hors bilan.

La répartition des engagements classés à risque donne lieu à une concentration de ces derniers sur les engagements compromis qui totalisent un montant de 242 758 millions de DA, représentant une quote-part de 72%.

Les deux autres catégories de risque, en l'occurrence les créances à problèmes potentiels et les créances très risquées, totalisent 96 158 millions de DA soit 28% des engagements classés à risques.

Les engagements classés à risque sont couverts par des provisions à hauteur de 48%, soit 155 430 millions de DA, 112 262 millions de DA au titre du bilan (72%) et 43 168 millions de DA au titre du hors bilan (28%).

Les engagements compromis représentent 14% de l'ensemble des engagements de la Banque soit (242 758 millions de DA / 1 685 443 millions DA).

La Banque s'est fixée comme objectif de contenir les créances classées à un niveau ne dépassant pas les 15% du portefeuille engagements directs de la Banque.

Il est à souligner que **35%** des créances classées à risque sont détenues sur la clientèle relevant des dispositifs aidés (ANADE – CNAC – ANGEM).

Aussi 20 % des créances classées à risque sont détenues sur les entreprises dont les propriétaires font l'objet de poursuites judiciaires.

Il demeure toutefois important de souligner que la qualité de portefeuille de la Banque hors entreprises en difficultés et emplois de jeunes est appréciable et fait ressortir un taux de défaut qui se situe à 8,59 %, soit dans la limite interne que la Banque s'est fixée.

S'agissant des garanties, celles-ci évaluées à 3 031 723 millions de DA, couvrent les engagements de la Banque à hauteur de 180%.

Les garanties portent sur des garanties financières pour un montant de 785 737 millions de DA (soit 34%), et des garanties réelles pour un montant de 1 208 921 millions de DA (soit 42%) et autres garanties (nantissement de marché public, nantissement de fonds de commerce et les suretés personnelles) pour un montant de 1 037 064 millions de DA (24%).

Aussi, et en sus de la couverture par les garanties, la Banque a constitué des provisions de 155 430 millions de DA en couverture des créances classées à risques et a constitué au titre des créances courantes une provision (FRBG) de 35 522 millions de DA.

Tableau 32 : Evolution des impayés au cours des exercices 2021-2022

Type Client	2021	2022	Part %	Flux	U : Million DA	
					Flux	Flux %
Secteur Public	40 178	38 644	16%	-1 534		-4%
PME	68 742	82 488	35%	13 746		20%
Dispositifs Aidés	106 058	113 919	48%	7 861		7%
Particuliers	2 144	2 501	1%	357		17%
Total des Impayés (1)	217 122	237 552		20 430		9%
Engagements Directs (2)	1 459 267	1 441 808		- 17 459		-1,20%
Taux de Défaut (1)/(2)	14,88%	16,48%				

Les créances impayées ont connu une hausse de 20 430 millions de dinars par rapport à l'exercice 2021. Une quote-part de 48% de ces impayés est enregistrée sur les clients relevant des dispositifs aidés.

Cette situation a impacté le taux de défaut qui a augmenté de 14,88% en 2021 à 16,48% en 2022.

3.1.5.2 Risque de concentration

La répartition par contrepartie des engagements au 31/12/2022 révèle que les cinquante (50) premiers débiteurs de la Banque représentent 56% du total des engagements (944 740 millions de DA / 1 685 443 millions de DA).

Quant au risque de concentration sectoriel, la ventilation des financements accordés par la Banque (bilan et hors bilan) répartis par secteur d'activité, elle se présente comme suit :

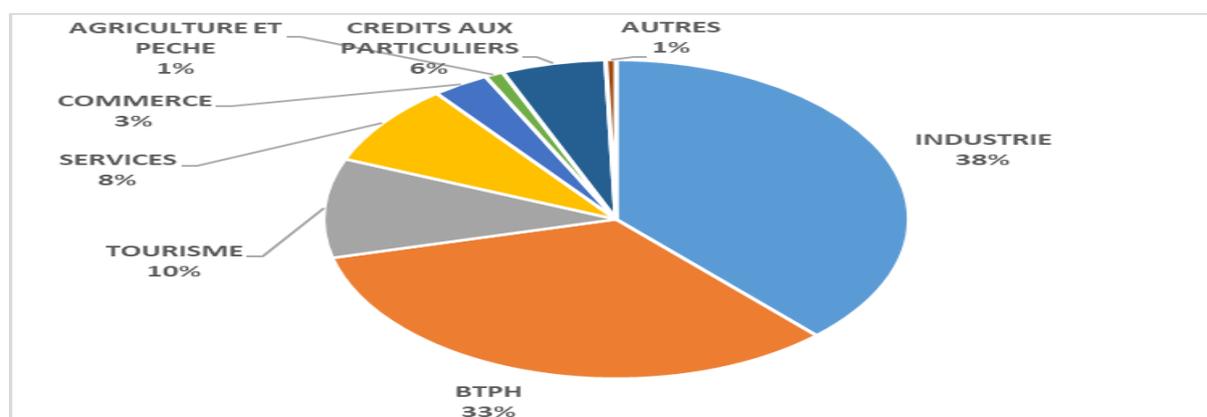
Tableau 33 : Ventilation des financements par secteur d'activité au 31/12/2022

Secteur d'activité	Montant	Structure
Industrie	643 981	38%
BTPH	551 957	33%
Tourisme	170 722	10%
Services	141 014	8%
Crédits aux Particuliers	97 402	6%
Commerce	53 313	3%
Agriculture et Pêche	17 422	1%
Total	1 685 443	100,0%

La ventilation des financements accordés par la Banque répartis par secteur d'activité laisse apparaître une part de 38% du total des engagements de la Banque en faveur du secteur de l'Industrie avec 643 981 millions de DA, suivi du secteur des BTPH pour un montant de 551 957 millions de DA et celui du tourisme pour un montant de 170 722 millions de DA.

Globalement, cette ventilation fait apparaître un portefeuille d'engagements diversifié permettant à la Banque de se prémunir contre le risque de concentration d'activité comme indiqué dans le graphique ci-après.

Graph 04 : La ventilation des financements accordés par la Banque répartis par secteur d'activité au 31.12.2022



3.1.5.3 Risque de liquidité

Le dispositif de mesure et suivi du risque de liquidité mis en place par le Crédit Populaire d'Algérie est structuré comme suit :

Gestion Actif-Passif ;

- Suivi de la situation de trésorerie et l'analyse de son évolution ;
- Suivi de la concentration des sources de financement et du refinancement ;
- Réalisation de stress tests périodique ;
- Suivi de l'évolution des indicateurs du tableau de bord de surveillance du risque de liquidité et la surveillance des limites y afférentes.

En matière de risques de liquidité, la situation au 31 décembre 2022 se présente, comme suit :

- Le ratio de liquidité à court terme (LCR), qui mesure l'impasse potentielle de liquidité à un mois, affiche une amélioration soutenue par rapport à l'exercice écoulé. Il se traduit par une hausse de 4,8 points de pourcentage, passant de 1,59 (159,00%) en 2021 à 1,64 (163,8%) en 2022 dépassant ainsi le seuil minimum fixé par les exigences réglementaires en vigueur (100%).

L'amélioration de ce coefficient s'explique principalement par la hausse de 25% des actifs disponibles réalisables à court terme, s'établissant à 668 267 millions DA (533 784 million DA en 2021).

- Le Coefficient des Fonds Propres et des ressources permanentes (NSFR), ce dernier a affiché un taux légèrement en dessous du seuil réglementaire requis de 60%. Toutefois, il a enregistré une légère contraction de 5,21 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent (59,76% en 2022 contre 64,97% en 2021).

L'évolution défavorable de ce ratio est imputée essentiellement au repli de 13,3% du volume des ressources stables, passant de 397 091 millions de DA en 2021 à 354 188 millions de DA à fin 2022.

3.1.5.4 Risque opérationnel

L'identification et la mesure de l'exposition de la Banque aux différents risques opérationnels s'effectuent par le processus du Dispositif de Maîtrise des Risques (DMR) qui permet d'établir la cartographie des risques opérationnels, par métier et par activité, en terme de risques intrinsèques et résiduels, après prise en compte de la qualité du dispositif de prévention et de contrôle (existence de procédures, mise en place de contrôles, ...etc.).

En complément au processus DMR, l'évaluation des risques opérationnels s'effectue à travers :

- La collecte et l'historisation des incidents et des pertes ;
- L'analyse des risques des nouvelles activités ou ceux liés à des événements particuliers.

La surveillance des risques opérationnels s'effectue par le biais d'indicateurs préalablement définis et conçus par rapport à un socle de contrôles établis dans le sillage de la cartographie des processus.

La surveillance et la gestion du risque opérationnel sont réalisées à travers les contrôles de premier et de deuxième niveau. En effet, les contrôles de premier niveau sont les éléments de base de la sécurité et de la qualité des opérations. Ils concernent chaque collaborateur, quels que soient sa fonction et son niveau hiérarchique, dès lors qu'il initie ou valide une opération.

Les contrôles de premier niveau sont intégrés dans le Manuel des Procédures et sont réalisés de façon courante, notamment, à l'initiation d'une opération par les opérateurs eux-mêmes ou lors d'une validation par la hiérarchie ou par les systèmes automatisés de traitement des opérations (contrôle automatisé).

Le CPA procède annuellement à la souscription des contrats d'assurance en couverture de son patrimoine meuble et immeuble et risques inhérents à ses activités et ce, dans le cadre de la mise en conformité avec le cadre législatif et réglementaire, régissant les assurances.

La « Politique Globale de Sécurité du Système d'Information (PGSSI) » constituent le cadre de référence et de cohérence en matière de sécurité du système d'Information de la Banque.

La Banque a procédé à la modernisation de ses infrastructures techniques et a acquis de nouvelles plateformes et solutions, à l'effet d'améliorer ses capacités à faire face à un incident informatique pouvant impacter la continuité de ses activités.

3.1.5.5 Autres risques

En sus des principaux risques cités, ci-dessus, le CPA a mis en place un dispositif permettant de gérer et de surveiller les risques suivants :

- Risque de non-conformité correspondant au risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, et au risque de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui naît du non-respect des dispositions propres aux activités des Banques et établissements financiers, qu'elles soient législatives, réglementaires ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant ;
- Risques liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme dont le dispositif de prévention et de lutte est défini par le Règlement Banque d'Algérie N°12-03 du 28 Novembre 2012 et ce, suite à l'intégration du dispositif de lutte anti-blanchiment dans le système de contrôle interne ;
- Risque interbancaire qui correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie ou avec des contreparties considérées comme un seul bénéficiaire dans le cadre des opérations de prêts et emprunts interbancaires ;
- Risque de règlement encouru, notamment, dans les opérations de change, au cours de la période qui sépare le moment où l'instruction de paiement d'une opération ou d'un instrument financier vendu ne peut plus être annulée unilatéralement, et la réception définitive des devises ou de l'instrument acheté ou des fonds correspondants ;
- Risque de taux d'intérêt encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché mentionnés ci-après ;
- Risques liés aux moyens de paiement scripturaux induits par les deux instruments de paiement « Système de règlement brut en temps réel de gros montants et paiements urgents » et « Compensation des chèques et autres instruments de paiement de masse » ;
- Risques de marché correspondant au risque de pertes sur des positions de bilan et de hors bilan à la suite de variations des prix du marché. Ils recouvrent notamment le risque de change ainsi que les risques relatifs aux instruments liés aux taux d'intérêt et titres de propriété du portefeuille de négociation.

3.1.5.6 Suivi des règles prudentielles

Division des Risques :

La Banque et en vertu des dispositions du règlement Banque d'Algérie n° 14-02 du 16 Février 2014 relatif aux grands risques et aux participations doit veiller au respect permanent des deux limites de division des risques ci-après :

1- Un rapport maximum de 25 % entre l'ensemble des risques nets pondérés que la Banque encourt sur un même bénéficiaire et le montant de ses fonds propres réglementaires :

Au 31 décembre 2022, le CPA n'a enregistré aucun dépassement de cette limite réglementaire.

Néanmoins, seulement trois (3) relations, dont deux de statut public, dépassent le seuil déclaratif de 10% des fonds propres réglementaires de la Banque (grands risques), prévu par ledit règlement. Ces relations ont fait l'objet d'une déclaration à la Banque d'Algérie.

2- Le total des grands risques encourus par la Banque ne doit pas dépasser huit (8) fois le montant de ses fonds propres réglementaires :

La Banque, et de par le niveau de ses fonds propres réglementaires, a été en mesure de respecter en permanence la norme ci-dessus.

Crédits consentis aux entreprises dont la Banque détient une participation au capital :

S'agissant des financements accordés aux filiales, la Banque a consenti des crédits à 3 entreprises dans lesquelles, elle détient une participation au capital, il s'agit de :

- EPE SPA SIH : pour des financements à concurrence de 6,9% des Fonds Propres de Base ;
- SPA ALPAP : pour des financements à concurrence de 1,4% des Fonds Propres de Base ;
- SPA SRH : pour des financements à concurrence de 2,5% des Fonds Propres de Base ;

Les crédits consentis par la Banque aux entreprises dont elle détient une participation au capital sont ainsi contenus dans les limites réglementaires en la matière à savoir 25% des Fonds propres de base¹.

Engagements Extérieurs par Signature² :

Le niveau des engagements extérieurs par signature du CPA au 31/12/2022 s'élève à 12,36% du total de ses fonds propres réglementaires et reste très en dessous du seuil en la matière qui ne doit en aucun cas dépasser une (1) fois les fonds propres réglementaires.

Coefficient de solvabilité et adéquation des fonds propres

Le tableau, ci-après, présente les expositions pondérées des risques encourus par le CPA au titre des exercices 2021 et 2022 ainsi que ses coefficients de solvabilité :

Tableau 34 : Exposition aux risques et coefficient de solvabilité au cours des exercices 2021-2022

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2022	U: Million DA	
			Evolution valeur	%
Fonds propres de base	223 612	234 807	11 194	5%
Total des fonds propres réglementaires	240 308	250 271	9 964	4%
Total des expositions pondérées au titre du risque de crédit	1 069 780	963 569	-106 211	-10%
Expositions pondérées au titre du risque opérationnel	153 906	147 087	-6 819	-4%
Expositions pondérées au titre du risque de marché	86 438	264 335	177 897	-
Total des risques de crédit, opérationnel et de marché pondérés	1 310 124	1 374 990	64 866	5%
Coefficient des fonds propres de base (%)	17,07%	17,08%	0,00	0%
Coefficient de solvabilité (%)	18,34%	18,20%	0,00	-1%

Le coefficient de solvabilité de la Banque se situe à des niveaux très confortables, s'établissant à 18,20%, largement supérieure à la norme réglementaire de 9,5%.

L'opération de rachat des crédits syndiqués par le Trésor Public et le renforcement des fonds propres de la Banque par les résultats bénéficiaires dégagés, constituent les éléments principaux ayant conduit le coefficient de solvabilité au niveau actuel permettant ainsi à la Banque, d'avoir une marge de manœuvre appréciable en termes de capacité de financement et d'engagement.

¹Cf. Instruction BA n° 05-09 du 30/07/2009 relative à la déclaration des crédits consentis par une Banque ou un établissement financier à une entreprise dont elle ou il détient une participation au capital.

² Cf. Instruction BA n° 02-2015 du 22 juillet 2015 fixant le niveau des engagements extérieurs par signature des Banques et établissements financiers.

S'agissant des autres exigences prudentielles relatives à l'adéquation des fonds propres, la Banque, en plus du respect de la norme de 9,5%, assure la couverture de ses risques de crédit, opérationnel et de marché par des Fonds Propres de Base dans des proportions largement au-delà de la limite réglementaire de 7%.

En effet, le Coefficient des Fonds Propres de Base s'établit à 17,08% en 2022 contre 17,07% en 2021.

Ainsi, l'excédent des Fonds Propres de Base dégagé après la couverture de la norme de 7%, a permis à la Banque de constituer en permanence un coussin dit de sécurité couvrant 10 % des risques pondérés à décembre 2022, également au-delà de la norme réglementaire de 2,5%.

Au 31 Décembre 2022, le total des risques pondérés, qu'encourt la Banque s'établit, à 1 375 milliards DA. Ce niveau de risque comprend, en premier lieu, le risque de crédit (70%), suivi par le risque de marché (19%) et le risque opérationnel (11%).

L'exposition pondérée au titre du risque crédit s'élève à 964 milliards DA. Il est composé des risques nets pondérés des créances courantes, des créances classées, des autres actifs et des engagements hors bilan.

Il en découle de l'analyse de l'évolution des indicateurs d'adéquation des fonds propres que la Banque dispose d'une capacité de financement appréciable lui permettant de se conformer à la réglementation prudentielle en vigueur et de faire face aux besoins de financement de l'économie et d'accompagner les opérateurs économiques dans la réalisation de leurs projets d'investissement.

3.1.5.7 Dispositifs de Contrôle Interne

3.1.5.7.1 Dispositif du contrôle permanent

Au titre de la mise en conformité des dispositifs de contrôle de la Banque avec le Règlement Banque d'Algérie N° 11-08 du 28 Novembre 2011, la Division des Risques et du Contrôle Permanent (DRCP) a engagé un ensemble de travaux qui ont permis de concevoir les procédés opératoires du contrôle du réseau d'exploitation, l'élaboration des textes réglementant le contrôle et le suivi des opérations des agences et d'assurer la surveillance des risques majeurs auxquels pourrait être exposée la Banque et veiller au bon fonctionnement des dispositifs d'alerte, conformément aux règles et normes prudentielles en vigueur.

La Division des Risques et du Contrôle Permanent est chargée de mettre en œuvre et de coordonner le dispositif de contrôle permanent de la Banque ; elle est placée sous l'autorité directe du Directeur Général et regroupe les quatre entités suivantes :

- La Direction de la Surveillance du Risque Crédit qui est chargée des risques liés aux opérations de crédits ;
- La Direction de la Conformité qui prend en charge les risques de non-conformité, de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ainsi que le risque de corruption ;
- La Direction des Risques Opérationnels qui est chargée de gérer les risques de cette nature en s'assurant que les contrôles sont effectués et que les opérations sont traitées conformément aux règles et procédures en vigueur ;
- La Cellule des Risques Financiers dont la mission est de prendre en charge la surveillance et la gestion des risques financiers (liquidité, taux, de règlement, ...).

Au titre de l'exercice 2022, le contrôle permanent, a permis de dégager des insuffisances relevées dans l'exécution des processus opérationnels qui ont fait l'objet de présentation au Comité des Risques de la Banque où des plans d'actions d'amélioration et de renforcement de la sécurité des opérations ont été engagés.

Concernant la mise à jour du référentiel du contrôle permanent, la Banque a mis en place « la Base des incidents » permettant la déclaration des incidents opérationnels et la collecte des pertes générées.

Au 31/12/2022, le nombre d'éléments affectés aux structures de la Banque, qui interviennent dans le contrôle permanent, se présente comme suit :

- Division Risques et Contrôle Permanent (DRCP) et ses démembrements : 59 éléments ;
- Agences et Groupes d'Exploitation (Cellules Contrôle Général) : 331 éléments ;
- Directions Centrales opérationnelles exerçant des contrôles fonctionnels : 74 éléments.

Sur un effectif global de 4 451 collaborateurs que compte la Banque à fin 2022, le personnel activant dans le domaine du contrôle permanent est de 464 agents soit 10% contre un ratio de 8% à fin 2021.

Durant l'exercice 2022, la conduite de la phase de déploiement du dispositif de contrôle interne au sein des structures d'exploitation de la Banque a nécessité la mise en oeuvre des actions d'accompagnement en matière de formation du personnel évoluant dans la filière contrôle, relevant des structures rattachées à la Division Contrôle Périodique, à la Division des Risques et Contrôle Permanent ainsi qu'aux structures d'exploitation (Groupes et Agences).

3.1.5.7.2 Dispositif du contrôle périodique

Le contrôle périodique est exercé par la Division du Contrôle Périodique (DCP) chargée de mettre en oeuvre et de coordonner le dispositif de contrôle périodique de la Banque en référence au Règlement de la Banque d'Algérie n°11-08 du 28 novembre 2011 relatif au contrôle interne des Banques et Etablissements Financiers.

Elle est placée sous l'autorité directe du Directeur Général et regroupe les trois structures suivantes :

- L'Inspection Générale et ses démembrements régionaux ;
- La Direction de l'Audit Interne ;
- La Cellule Suivi et Veille.

Les champs d'interventions de ces structures sont différents et complémentaires du fait que :

- L'Inspection Générale et ses démembrements (05 Inspections Régionales) exercent un contrôle sur place et un contrôle à distance ayant comme objectifs essentiels de s'assurer de la régularité et de la conformité des opérations traitées par la Banque.
L'Inspection Générale diligente aussi des missions spéciales ou ponctuelles (traitement des requêtes, fraudes, ...), qui sont limitées à un compartiment ou une opération donnée (e) pour lequel (laquelle) l'avis de l'inspection est requis.
- La Direction de l'Audit Interne réalise des missions d'évaluation relatives à différents thèmes pour s'assurer notamment du respect ainsi que de l'efficacité et de l'efficience des procédures, des processus de traitements opérationnels et des dispositifs de contrôle mis en place. La Direction de l'Audit Interne assure aussi le traitement et le suivi des rapports de contrôle interne et externe.
- La Cellule Suivi et Veille, de création récente, est chargée notamment, du suivi de l'activité de la Division du Contrôle Périodique et d'assurer une veille professionnelle et réglementaire relevant des domaines du contrôle interne.

Au 31/12/2022, le nombre d'éléments, toutes catégories socio-professionnelles confondues, affectés aux structures de la Banque qui interviennent dans le contrôle périodique, se présente comme suit :

- La Division Contrôle Périodique : 02 éléments ;
- L'Inspection Générale et ses démembrements régionaux : 82 éléments ;
- La Direction de l'Audit interne : 13 éléments ;
- La Cellule Suivi et Veille : 01 élément.

Sur un effectif global de 4 451 agents que compte la Banque à fin 2022, le personnel activant dans le domaine du contrôle périodique est de 98 agents représentant 2,20%.

Il y a lieu de relever, par ailleurs, le rôle du Comité d'Audit, dans le dispositif de contrôle périodique, en tant qu'organe de contrôle du Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit effectue ses travaux dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de travail validé par le Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit élabore un rapport d'activité annuel au Conseil d'Administration et transmis à l'Assemblée Générale.

3.1.6 Evolution du produit net bancaire, des frais d'exploitation et du résultat brut d'exploitation

L'évolution du Produit Net Bancaire, des frais d'exploitation bancaire et du Résultat Brut d'Exploitation sur les deux (02) derniers exercices est reprise sur le tableau ci-dessous :

Tableau 35 : Evolution des PNB et du RBE au cours des exercices 2021-2022

Rubriques	2021	2022	U : Million DA	
			Flux	Evolution (%)
Produit Net Bancaire	81 543	70 148	-11 395	-14%
Frais d'exploitation bancaire	18 968	20 438	1 470	7,75%
Résultat Brut d'Exploitation	60 930	48 294	-12 636	-20,74%

3.1.6.1 Evolution du Produit Net Bancaire (PNB)

La Banque a clôturé l'exercice 2022 avec un Produit Net Bancaire de l'ordre de 70 148 millions DA, en repli de 14% (soit 11 395 millions DA) par rapport à l'exercice 2021 (81 543 millions DA).

Ce niveau de résultat trouve son explication essentiellement dans (i) l'impact négatif de l'opération de rachat, par le Trésor Public, des crédits syndiqués détenus sur des entreprises publiques, qui a eu une incidence négative aussi bien sur le niveau des engagements que sur les revenus d'intérêt qui ont chuté de 12,9% et (ii) l'aggravation des frais financiers provenant aussi bien du programme spéciale de refinancement (PSR) que de la collecte de ressources rémunérées, respectivement de 139% et 13%.

Le tableau ci-dessous, représente la décomposition du Produit Net Bancaire par ligne de métier :

Tableau 36 : Décomposition du Produit Net Bancaire par ligne de métier au cours des exercices 2021-2022

U: Million DA

Rubriques	2021	2022	Evalü.21/22	Evalü.%
(+) Intérêts et produits assimilés	100 507	102 713	2 206	2
- Produits sur crédits clientèles	82 549	71 840	-10 709	-13
- Produits sur les opérations de trésorerie	217	264	47	22
- Produits sur les obligations et autres titres	13 327	26 147	12 820	96
- Produits sur les opérations avec les institutions financières	29	9	-20	-69
- Produits sur hors bilan	4 385	4 453	68	2
(-) Intérêts et charges assimilées	-31 166	-38 919	-7 753	25
- Charges sur ressources clientèles	-26 128	-29 513	-3 385	13
- Charges sur les opérations de trésorerie	-3 113	-7 430	-4 317	139
- Charges sur les obligations et autres titres				
- Charges sur les opérations avec les institutions financières	-1 841	-1 774	67	-4
- Profits servis sur activité finance islamique	-84	-201		
(+) Commissions (produits)	6 716	7 262	546	8
(-) Commissions (charges)	-351	-418	-67	19
(+/-) Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transactions	1 287	2 162	875	68
(+/-) Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	68	203	135	199
(+) Produits des autres activités	4 482	220	-4 262	-95
(-) Charges des autres activités	-1	-3 075	-3 074	307 400
Produit Net Bancaire	81 543	70 148	-11 395	-14

- Les charges d'intérêts induites par les dépôts rémunérés de la clientèle clôturent l'exercice 2022 avec une hausse de 13%, s'établissant à 29 513 millions DA, contre 26 128 millions DA en 2021. Cette situation est due à (i) l'effort commercial de la Banque au plan du renouvellement des dépôts à terme (arrivant à échéance) en vue de renforcer et de rééquilibrer progressivement la structure des dépôts à maturités longues et ce, à l'effet de respecter les normes fixées en matière de coefficient des fonds propres et des ressources permanentes et (ii) la reconsidération de la politique commerciale prônée par la Banque à travers l'octroi de taux préférentiels (au cas par cas) pour les placements à maturité lointaine, notamment ceux supérieurs à 5 ans.
- Les charges d'intérêts liées au refinancement ont fortement augmenté au cours de l'exercice sous revue, pour s'établir à près de 7 430 millions DA, contre 3 113 millions DA à 2021. Ce niveau de charges, intervenu dans un contexte de redressement des déficits de trésorerie de la Banque, s'explique essentiellement par la mise en place par la Banque d'Algérie du Programme Spécial de Refinancement (suite à l'opération de rachat par le Trésor Public des crédits syndiqués des entreprises publiques), qui a généré plus de 7 427 millions DA de charges, soit la quasi-totalité des frais financiers.
- Les produits engrangés par l'intervention de la Banque sur le marché monétaire et interbancaire qui ont affiché une légère augmentation par rapport à la même période de l'exercice écoulé, avec un taux de 21,6%, pour s'établir à 264 millions DA (217 millions DA à fin 2021). Cette situation s'explique d'une manière générale par (i) l'amélioration de la situation quotidienne de trésorerie de la Banque, (ii) la reprise des opérations de placements interbancaires et (iii) la constitution, sans difficulté, de la réserve obligatoire. Les revenus générés, de l'ordre de 264 millions DA, sont constitués à hauteur de 62,5% de la rémunération de la réserve obligatoire (soit 165 millions DA).
- Les frais financiers issus des opérations avec les institutions financières qui se sont établis à 1 774 millions DA contre 1 841 millions DA en 2021, composés essentiellement des intérêts sur l'emprunt contracté par la Banque auprès du FNI sur ressources du Trésor Public, rémunéré à 1%, pour la prise

en charge des besoins du programme de l'habitat. Ces dernières ont généré pour la Banque près de 1 242 millions DA de frais financiers à fin 2022.

- Les profits servis sur l'activité finance islamique ont atteint 201 millions DA, en progression de 39,2% par rapport à l'exercice précédent.
- Les commissions ayant un caractère de produit qui ont redressé la tendance baissière relevée en 2019, 2020 et 2021, pour atteindre 4 453 millions DA en 2022, en progression de 2% par rapport à l'exercice 2021 (4 385 millions DA). Ce résultat s'explique par l'amélioration des revenus dégagés par les engagements de garanties d'ordre des institutions financières, qui ont augmenté de 6,8% à fin 2022.
- Les commissions perçues sur les prestations de services bancaires à la clientèle ont maintenu la tendance haussière affichée en 2021, après deux années consécutives de repli, pour se situer à 7 262 millions DA, contre 6 716 millions DA en 2021, soit un accroissement de 8%. Cette situation reste favorisée par les revenus générés par les frais de gestion des dossiers de crédits et ceux des comptes devises, qui ont progressé respectivement de 34 et 43%.

Les principales sources de provenance de ces commissions se présentent comme suit :

Tableau 37 : Sources de provenance des commissions au cours des exercices 2021-2022

U : Million DA

Rubriques	2021	2022	Evolution en Montant	Evolution en %
- Commerce extérieur	2 102	1 289	-814	-39
- Gestion et tenue de comptes	636	659	23	4
- Activité Monétique	507	619	112	22
- Gestion des comptes devises	933	1 339	406	43
- Gestion des dossiers de crédits	1 648	2 202	554	34
- Service e-Banking	40	76	36	89
- Virements EDI	56	59	3	6
- Bancassurance	66	36	-30	-45
- Opération de caisse	691	858	167	24
-Opération de change	5	90	85	1 709
-Opération sur marché financier	1	0,6	-1	-49
-Location de coffres forts	28	33	5	17
-Finance islamique	1,32	3	1,243	
Total Commissions	6 716	7 262	548	8

Cependant, d'autres lignes de métiers ont enregistré un niveau de performance appréciable en clôturant l'exercice 2022 avec une bonne croissance. Il s'agit en l'occurrence, de l'intervention de la Banque sur le marché financier qui s'est soldée par des revenus en progression de 96,09% et des prestations de services à la clientèle qui se sont traduites par une hausse annuelle de 8%.

Il est important de signaler que le niveau du Produit Net Bancaire (PNB) a été impacté différemment par les résultats dégagés par les lignes de métiers.

Ci-après l'évolution du PNB de la Banque par ligne de métier sur les deux (02) derniers exercices :

Tableau 38 : Evolution du PNB de la Banque par ligne de métier sur les deux (02) derniers exercices

U : Million DA

Rubriques	déc-21	déc-22	Quotepart 2022 (%)	Evolution (%)
Marge d'intermédiation (collecte de ressources et distribution de crédits)	60 807	46 780	66,69%	-23.07%
Marge sur les commissions	6 365	6 844	9,76%	7.53%
Marge sur les opérations de marché financier	14 682	28 512	40,65%	94.20%
Marge sur les opérations de marché monétaire et interbancaire	-2 896	-7 166	-10,22%	-147.44%
Marge sur les opérations avec les institutions financières	-1 812	-1 765	-2,52%	2.59%
Marge sur portefeuille filiale et participations	142	215	0,31%	51.41%
Marge sur les autres activités	4 481	-3 070	-4,38%	-168.51%
Marge sur activité Finance Islamique	-84	-201	-0,29%	-139.28%
Produit Net Bancaire (PNB)	81 543	70 148	100%	

A fin 2022, l'amenuisement de la marge bancaire est tiré exclusivement du décroissement de la marge d'intermédiation qui enregistre une chute de 23%, suite à l'opération de rachat, par le Trésor Public, d'une partie des crédits syndiqués. Le reste se structure essentiellement des éléments ci-après :

- Marge d'intermédiation : 46 780 millions DA, en baisse de 23% (60 806 millions DA en 2021).
- Marge sur les commissions : 6 844 millions DA, en hausse de 7,53% (6 365 millions DA en 2021).
- Marge sur les opérations de marché financier : 28 512 millions DA, en progression de 94,20% (14 682 millions DA en 2021).
- Marge sur les opérations de marché monétaire et interbancaire : (-) 7 166 millions DA, en aggravation de 147,44% (-2 896 millions DA en 2021).
- Marge sur les opérations avec les institutions financières : (-) 1 765 millions DA, en repli de 2,59% (- 1 812 millions DA en 2021).

3.1.6.2. Frais d'exploitation

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 20 438 millions DA, en hausse de 1 470 millions DA (8%), par rapport à 2021 (18 968 millions DA).

A fin 2022, la hausse des charges de fonctionnement s'explique essentiellement par les éléments suivants :

Les frais de personnel qui sont en hausse de 21% par rapport à l'année 2021, résultant essentiellement de l'opération d'avancement salarial, intervenue en mars 2022.

Les autres charges assimilées, en l'occurrence la dotation de Provision pour Indemnité Départ à la Retraite (PIDR) qui a augmenté de 803 millions DA, en lien avec l'opération cité supra.

Par nature, les dépenses se présentent comme suit :

Tableau 39 : Ventilation des dépenses de fonctionnement par nature

U: Million DA

Rubriques	2021	2022	Evolu. 22/21	Evolu.%
Frais de Personnel	9 944	12 049	2 105	21
dont frais de personnel (hors frais de formation)	9 510	11 642	2 132	22
dont : Frais de formation	434	407	-27	-6
Impôts et Taxes	2 180	1 720	-460	-21
dont : - Taxe sur Activité Professionnelle	2 143	1 667	-476	-22
Frais de Gestion	3 132	3 322	190	6
Autres dépenses liées à l'activité	2 125	2 275	151	7
dont : - prime d'assurance sur dépôts clientèle	1 618	1 750	132	8
- cotisation fond garantie dispositifs aidés	344	314	-30	-9
- prime de garantie CGCI	163	211	48	30
Autres charges assimilées	63	867	803	1 269
TOTAL (1)	17 445	20 234	2 789	16
Autres produits et charges	1 523	205	-1 318	-87
dont : - autres produits exceptionnels	-430	-2 893	-2 463	572
dont : - autres charges exceptionnelles	1 956	3 102	1 146	59
TOTAL (2)	18 968	20 438	1 470	8

La prime d'assurance sur dépôts clientèle est déterminée sur la base d'un taux de 0,1% appliqué sur le montant des dépôts de la clientèle au 31 Décembre (Règlement BA N°03/2020 du 15/03/2020).

Quant aux autres charges assimilées, elles sont essentiellement constituées des provisions pour indemnité de départ à la retraite.

3.1.6.3. Résultat Brut d'Exploitation et Résultat net

Dans un contexte conjoncturel très particulier, marqué par la poursuite du redressement de l'économie nationale, la Banque a réalisé de bons résultats et a amélioré sa performance commerciale dans tous les métiers de la Banque. Cette situation s'est traduite par un bénéfice net après impôts de 37 500 millions DA qui progresse de 7 059 millions DA par rapport à 2021 (30 441 millions DA), soit une croissance de 23%.

Ce niveau de résultat constitue un motif de satisfaction dans la mesure où il intervient dans un contexte caractérisé par une hausse des charges de fonctionnement (+8%), mais qui restent contenues dans des niveaux raisonnables, découlant essentiellement d'une augmentation des frais de personnel (+2 105 millions DA), soit 21%, imputée essentiellement à l'opération d'avancement salarial.

Le résultat enregistré est, également, impacté par la prime de garantie des dépôts clientèle qui continue d'impacter les charges de fonctionnement de la Banque. Son niveau, après le repli de 60% constaté en 2020 et la hausse de 17% relevée en 2021, a poursuivi sa courbe ascendante (en lien avec la croissance des dépôts clientèle) avec un poids de 8%.

En outre, la Banque a renforcé sa solidité financière en 2022, comme en témoigne le ratio de rendement des fonds propres. Ainsi, la rentabilité financière (ROE) est en hausse de 1,91 point de pourcentage. Le taux s'établit à 13,64 % en 2022 contre 11,73 % en 2021 et ce, malgré un niveau des fonds propres comptables en progression de 7,7% entre les deux exercices. A son tour, le rendement des actifs (ROA) s'inscrit sur une tendance haussière, s'établissant à 1,11% en 2022 contre 0,98% en 2021.

S'agissant des fonds propres comptables, leur niveau (avant distribution des dividendes) s'élève à 312 372 millions DA au 31 décembre 2022, en augmentation de 7,7% par rapport au 31/12/2021 (289 903 millions DA).

L'accroissement des capitaux propres provient principalement du résultat de l'exercice 2022 (37 500 millions DA) en hausse de 23% par rapport à 2021, de l'amélioration de l'écart d'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente (1 929 millions DA contre 1 370 millions DA en 2021), diminués des dividendes versés au Trésor Public au titre de l'exercice 2021 (15 000 millions DA).

Le reste, provient du fonds pour risques bancaires généraux, qui a régressé de 589 millions DA, suite à la baisse des créances courantes, impactée par l'opération de rachat, par le Trésor Public, d'une partie des crédits syndiqués.

Le niveau de fonds propres assure à la Banque un renforcement de sa structure financière qui lui permet de disposer d'un coussin de sécurité pour amortir d'éventuels chocs externes. Quant au cash-flow dégagé par les activités, il s'élève, en 2022, à près de 43 764 millions DA (55 066 millions DA en 2021) permettant, ainsi, à la Banque de renforcer sa capacité d'autofinancement.

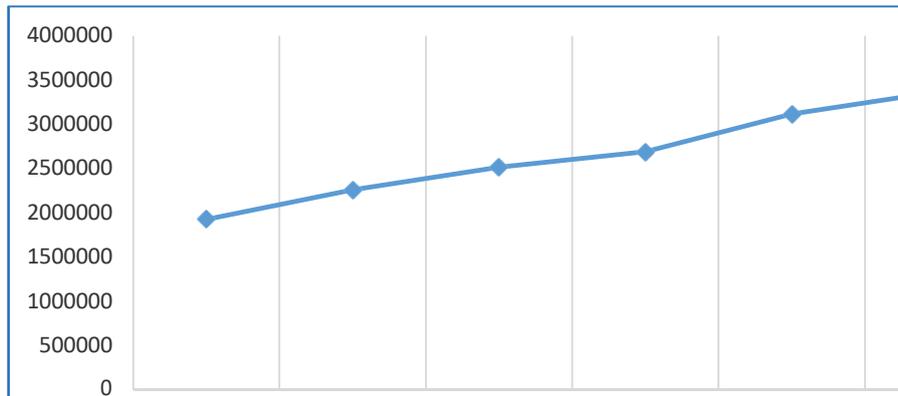
3.1.7 Débouchés et place sur le marché

La place du CPA sur le marché

Le CPA est classé parmi les trois premières Banques du secteur bancaire algérien en termes de total bilan, de collecte des ressources et de financement de l'économie.

En effet, le total bilan de la Banque est en progression continue et passe de 1 922 milliards de DA à fin 2017 à 3 367 milliards de DA à fin 2022 ; soit une progression de 75,18%.

Graphe 05 : Evolution du total Bilan du CPA sur la période 2017-2022 (millions DA)

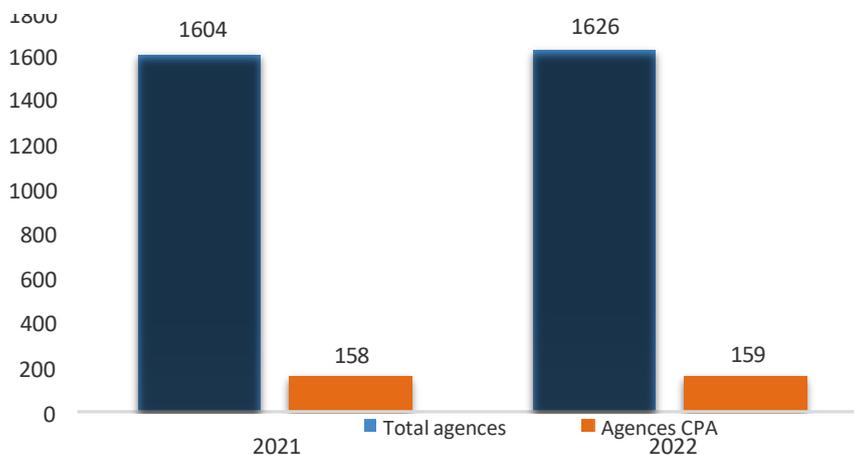


Bancarisation

a) Réseau d'agences

A fin 2022, le réseau de la place bancaire compte 1 626 agences contre 1 604 agences à fin 2021³. Pour sa part, le CPA compte 159 agences à fin 2022 contre 158 agences à fin 2021, soit près de 10% du réseau bancaire national.

Graphe 06 : Réseau d'exploitation bancaire en Algérie 2021-2022.



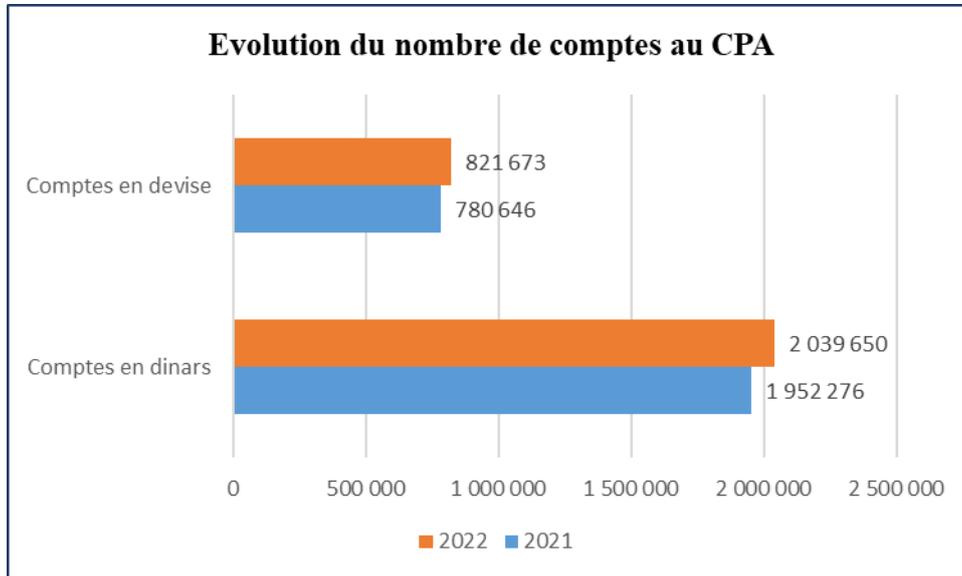
b) Nombre de comptes

A fin 2022, le nombre de comptes bancaires actifs en dinars a augmenté de 3,15 %, soit un total de 12,02 millions de comptes en 2022 contre 11,66 millions de comptes à fin 2021. Le CPA occupe la troisième position en termes de nombre de comptes en dinars avec 2,04 millions de comptes en 2022 contre 1,95 millions de comptes en 2021.

³ Rapport Banque d'Algérie 2022.

Le nombre de comptes bancaires actifs en devise a atteint 4,52 millions de comptes en 2022 contre 4,2 millions de comptes en 2021. Le nombre de compte devises ouverts auprès du CPA est de l'ordre de 821 673 comptes à fin 2022 contre 780 646 comptes à fin 2021.

Graphe 07 : Evolution du nombre de comptes au CPA au courant des exercices 2021-2022



Activité d'intermédiation bancaire

En matière collecte des ressources et d'octroi de crédit, le CPA occupe, à fin 2022, la troisième place dans le secteur bancaire avec des parts de marché, respectivement, de l'ordre de 14,82% et de 13,41%.

Graphe 08 : Part du CPA en matière de ressources et de crédits (millions DA)⁴



Activité marché financier

Le CPA occupe la deuxième place en matière d'activité de placement en valeurs de Trésor avec une part de 12,16% par rapport au total des placements réalisés par l'ensemble des intervenants.

En effet, le montant du portefeuille de la Banque constitué de Valeurs du Trésor s'élève au 31.12.2022 à 705,6 milliards de DA sur un total de 5 803,6 milliards de DA.

⁴ Rapport Banque d'Algérie 2022.

En matière de performance financière

L'analyse du résultat net et du produit net bancaire des Banques permet de classer le CPA à la troisième place au niveau national à fin 2022.

En effet, le CPA excelle en matière de rapport PNB par nombre d'agences avec un montant de 441 millions de DA par agence bancaire.

En ce qui concerne la rentabilité financière du CPA, la rentabilité des fonds propres ROE est passé de 11,73% en 2021 à 13,64% en 2022.

Tableau 40 : Résultat Net et Produit Net Bancaire du CPA au 31 Décembre 2022

	2022	Quote-part	U : Million DA Rang
Produit Net Bancaire	70 148	13,61%	03 ^{ème}
Résultat Net	37 499	13,05%	03 ^{ème}

3.1.8 Principales installations

Réseau de la Banque

Pour mener à bien l'ensemble des activités et répondre aux besoins de sa clientèle par des prestations de services de qualité, la Banque a mis à contribution quinze (15) Groupes d'Exploitation auxquels sont rattachées cent soixante et une agences bancaires (161), 20 espaces dégitaux et 98 guichets islamiques réparties sur le territoire national.

Parc immobilier de la Banque

La Banque dispose d'un patrimoine composé de trois cent quatre-vingt-dix (390) biens immobiliers, ci-après détaillés :

i/ Biens immobiliers détenus en toute propriété

Le bilan de la Banque enregistre des actifs immobiliers, détenus en toute propriété, qui sont au nombre de **264 biens**, répartis comme suit :

- **Dix (10)** Terrains nus, destinés à recevoir des projets de construction d'agences, Centre d'archives, logements...etc
- **Cent Cinquante Cinq (155)** Bâtiments à usage commercial (Agence d'exploitation) et de bureau (certains bâtiments disposent des logements d'astreinte au nombre de **195**).
- **Soixante Dix Huit (78)** logements de fonction, situés hors site des structures de la Banque.
- **Vingt et un (21)** Biens immobiliers (terrains, bâtiments et logements) acquis dans le cadre du recouvrement de créances impayées.

ii/ Actifs immobiliers « terrain et bâtiment » acquis par voie de concession domaniale

La Banque détient, également, des actifs immobiliers acquis par voie de concession domaniale, qui sont au nombre de **21 biens**, dont **Un (01)** bâtiment et **Vingt (20)** terrains nus, destinés, également, à recevoir des projets de construction.

iii/ Biens immobiliers pris en location par la banque

En sus des actifs détenus en toute propriété et par voie de concession domaniale, la Banque a pris en location **Cent cinq (105)** Biens immobiliers, dont **Quatre Vingt-neuf (89) à usage commercial et de bureau** (Agences, structures centrales, DAB et GAB) et **Seize (16) à usage d'habitation**, destinés à loger les cadres de la Banque, soit en faveur des directeurs du réseau d'exploitation (Agence, Groupe) et ce, dans le cadre de la mobilité professionnelle ou en faveur des directeurs centraux.

3.1.9 Personnel

Tableau représentant l'évolution de l'effectif de la Banque par catégorie socioprofessionnelle

Tableau 41 : Evolution de l'effectif de la Banque au cours des exercices 2021-2022

U : agent

professionnelle	2021	2022	Flux	%
Cadres	3 204	3 381	177	6
Maitrise	1 028	1 014	-14	-1
Total 1	4 232	4 395	163	4
dont universitaires	3 138	3 297	159	5
Exécution	57	56	-1	-2
Total 2	4 289	4 451	162	4

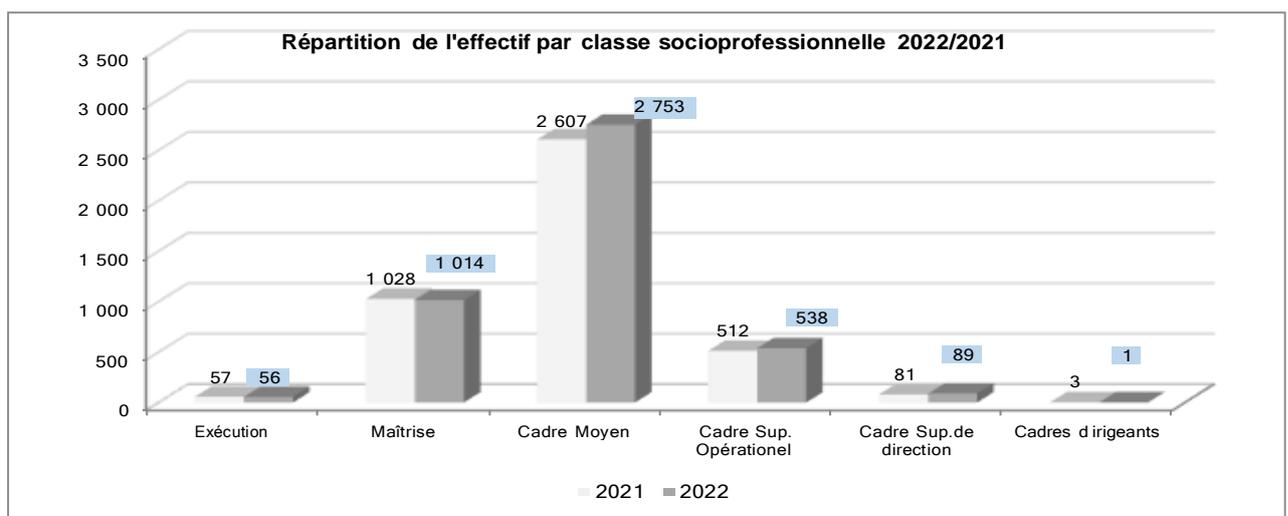
Au 31/12/2022, l'effectif de la Banque s'élève à 4 451 employés, toutes catégories socio professionnelles confondues. Il s'est accru de 4%, soit un flux additionnel de 162 agents par rapport à la situation de 2021 (4 289 agents).

Ainsi et à la faveur de la démarche arrêtée par la Banque, à partir de 2016, fondée sur une politique de recrutement de qualité et une amélioration progressive du dispositif d'évolution professionnelle et en particulier l'application des organigrammes, la catégorie « Cadres » continue de représenter l'essentiel de l'effectif de la Banque, avec environ 76%, composée pour l'essentiel de 98% d'universitaires (3 296 agents).

L'effectif de la Banque reste déployé dans sa majorité (78%) au niveau des sièges d'exploitation contre 22% en faveur des Structures Centrales.

La représentation graphique, ci-après, illustre la structure des effectifs de la Banque par catégorie socioprofessionnelle :

Graph 09 : Répartition de l'effectif par classe socioprofessionnelle au courant des exercices 2021-2022



Par familles d'emplois, l'effectif de la Banque reste concentré dans la catégorie « Commerce/Engagements » qui occupe, pour la septième année consécutive, le premier rang. Elle représente 32% de l'effectif global de la Banque au 31/12/2022, suivie par la famille « Management », qui passe à 31% à fin 2022.

La famille « Administration et Gestion des Utilités » conserve sa troisième position, avec une proportion de 13% de l'effectif global (contre 14% en 2021). Le reste, soit 24% de l'effectif, est partagé entre les métiers « logistique, juridique, informatique/organisation, contrôle et sécurité et ressources humaines/activités sociales, ... etc ».

Au 31/12/2022, la pyramide des âges indique que l'âge moyen de l'effectif de la Banque est de 41,11 ans contre 40,87 ans en 2021, soit un léger vieillissement de 0,24 an.

La répartition relative de cette population par sexe connaît un léger changement par rapport à l'exercice 2021. Ainsi, au 31/12/2022, l'effectif masculin est plus important, avec 2 312 agents (soit 52% du total effectif) contre 2 254 agents à fin 2021. Quant à l'effectif féminin, celui-ci représente 48% de l'effectif global (soit 2 139 agents contre 2 035 agents en 2021).

3.1.10 Investissements

Au titre de l'exercice 2022, la dotation budgétaire réservée aux dépenses d'investissement a été consommée à hauteur de 1 784 millions DA, soit une relative stabilité par rapport à l'exercice 2021.

En dépit des progrès qu'enregistre ce taux d'année en année, découlant des efforts consentis par la Banque dans l'amélioration du processus de programmation des projets et de budgétisation des enveloppes y afférentes, le niveau de réalisation global, par rapport aux dotations annuelles, reste, néanmoins faible et ce, en raison des retards occasionnés dans le lancement et/ou la réalisation de certains projets, induits par des contraintes exogènes, tant techniques, qu'administratives.

Par conséquent, cette situation a conduit la Banque (i) à la reconduction d'une partie des programmes d'investissement inscrits initialement en 2022 et non concrétisés et (ii) à la réévaluation de certains projets reconduits pour 2023.

Tableau 42 : Evolution des dépenses d'investissement au cours des exercices 2021-2022

U : million DA

Rubriques	2021	2022
Biens immobiliers	927,1	895,8
- Construction :	534,0	653,4
- Etudes	128,9	
- Terrains		
- Investissements en cours	405,1	653,4
- Aménagement	393,1	242,4
- Terrains en concession		
- Batiment en concession		
Matériel automobile	16,9	
Informatique (équipt., études, travaux)	311,8	506,6
Monétique	35,3	53,5
Autres investissements : dont :	174,6	328,1
Matériel de sécurité	114,1	102,9
Appareil de régulation électrique		
Mobilier et matériel de bureau	54,5	208,8
Matériel de télécommunication	1,7	3,2
Matériel d'impression et de composition	0,1	0,2
Enveloppe d'opportunité	301,0	
Total	1 767	1 784

3.2 Renseignement sur les filiales et participations

Le CPA détient des investissements en portefeuille dans des sociétés de services d'activités connexes dans divers secteurs en Algérie et à l'étranger sous forme de participations ou de sociétés affiliées.

La Banque détient des participations en Algérie d'un montant global de 839,23 Millions DA dans neuf (9) sociétés interbancaires (SATIM, AMNAL, IFB, Algérie Clearing, CPI, SGBV, SIGESIM, SCI BEF et SSB) avec une quote-part de participation se situant entre 04,43% et 16,67 % du capital social de ces entreprises.

Le total des participations de la Banque dans les entreprises du secteur interbancaire représente 12,48% soit (839,23 Millions DA/ 6 720,11 Millions DA) du capital global.

Dans les *Caissees et les Fonds de garantie de la corporation bancaire*, soit huit (8) institutions (FCMAICA, FCMGRC JP, FGMGCI 30-55 ans, FGMMC, FGDB, CGCI/PME, CAGEX et SGCI) la Banque détient des participations pour un montant de 2 492,58 Millions DA se situant entre 3,69% et 11,76% soit 6,94% (2 492,58 millions DA / 35 907,13 millions DA) du capital global de ces institutions.

Aussi le CPA détient un total de participation de 12 994,23 millions DA investi dans dix (10) entreprises principalement financières (FINALEP, SIH, EL Djazair Idjar, Algerian Startup Fund, CAARAMA Assurance, ALGERIAN TAKAFUL GENERAL, El Djazair El Moutahida de Takaful Familial, ALPAP, SRH et IAHEF) représentant divers secteurs d'activités pour une quote-part globale de 20,43% (soit 12 994.23 millions DA / 63 577 millions DA) du capital global.

Par ailleurs, la Banque détient une entreprise d'impression, filiale en toute propriété, soit 100 % du capital pour un montant de 24 millions de DA et une prise de participation de 6,06% (soit un montant de 100 millions DA) dans une société de Leasing Immobilier en liquidation.

L'ensemble des participations du CPA sus indiquées ont été totalement souscrites et libérées.

Ainsi, pour ce qui est des participations du CPA à l'étranger , elles sont au nombre de six (6), (i) deux participations libellées en dollars américains soit 12,5 % du capital d'une Banque (la BAMIC) pour un montant de 12 500 000 USD (libérer à 50 % soit 6 250 000 USD) et une institution financière filiale du Fonds Monétaire Arabe (FMA) à hauteur de 0,125% du capital soit un montant de 1 250 000 USD, (ii) une participation libellée en euros de 0,14 % dans le capital d'ARESBANK soit 414 720 € , (iii) une participation libellée Francs CFA de 20 % dans le capital d'Algerian Bank of Sénégal soit 12 580 000 000 FCFA , (iv) une participation libellée en MRU de 40 % dans le capital d'Algerian Union Bank en Mauritanie soit 740 000 000 MRU.

Enfin le CPA détient 50 % du capital de MEDITRADE, société de négoce Algéro-Marocaine en liquidation, libellé en Dirham Marocain pour un montant de 600 000 MAD.

Ci-après, en détail la situation du portefeuille des filiales et des participations de la Banque en Algérie et à l'étranger établie conformément au modèle présenté dans l'instruction COSOB n° 97-03 du 30 novembre 1997 portant application du règlement COSOB N° 96-02 du 22 juin 1996 relatif à l'information à publier par les sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne.

Tableau 43 : Tableau des filiales et participations

U: Milliers DA

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation de résultats	Fraction du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et aval donné par la société	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Chiffre d'affaires Exercice 2022
<u>1 - Filiales (+50% du capital détenu par la société).</u>									
CPA PRINT	24 000	260 121	100%	24 000		423	1 643	-	287 154
<u>2 - Filiales (inférieur ou égal à 50% du capital détenu par la société).</u>									
MEDITRADE	600 000	-	50%	0			Société Algéro-marocaine en liquidation provisionnée à 100%		
El Djazair Idjar	6 500 000	254 861	48,38%	3 145 000			8 623	49 410	238 498
FINALEP	3 200 000	153 734	34,40%	1 100 862			21 645	2 036 DZD	14 760
S.LH	41 527 000	-11 465 949	17,50%	5 231 035	10 920 689	2 262	-1 758 291	-	7 725 769
SIGESIM	600 000	-42 813	16,67%	92 991			1 010	-	11 770
SSB	300 000	-102 833	16,67%	32 861			4 277	-	237 394
ALGERIAN START UP FUND	1 200 000	-36 152	16,67%	193 975			-27 497	-	0
S.G.B.V	485 200	-173 266	16,32%	51 123			-37 253	-	34 697
SCI BEF	186 460	17 161	15,48%	28 864				-	-
CAARAMA Assurances	1 000 000	605 124	15,00%	210 000			50 562	1 500 DZD	1 190 972
SATIM	1 385 500	458 908	14,69%	203 500			166 078	-	1 030 521
SRH	6 500 000	-248 064	13,15%	855 000	2 419 781		579 431	-	668 014
ALPAP	500 000	58 773	13,06%	42 000	35 683	3 256	120 364	522 DZD	3 986 371
AMNAL	2 000 000	799 985	12,50%	52 000			-131 805	-	4 723 553
BAMIC	100 000 USD	33 523 USD	12,50%	12 500			6 135 USD	875 USD	13 413 USD
F.G.M.M.C	1 700 000	425 464	11,76%	200 000			-448 847	-	152 634
IFB	660 000	299 332	10,22%	19 600			110 939	-	516 342
CAGEX	3 000 000	648 349	10%	178 000			303 955	15 000 DZD	426 300

					DZD		
F.C.M.A.I.C.A	10 000	-	10,00%	1 000			Ce fonds n'a jamais démarré son activité.
I.A.H.E.F	150 000	72 826	9,00%	4 297	23 846 DZD	-	130 189
S.G.C.I	3 000 000	1 3429 205	8,05%	161 050	540 743 DZD	-	1 195 062
F.C.M.G.C.I 30-55 ans	2 500 000	2 293 013	8,00%	200 000	-6 011 036 DZD	-	1 100 542
El Djazair El Moutahida Takaful Famillial	1 000 000	-	8,00%	80 000			Participation nouvellement créée: février 2022.
C.G.C./PME	20 000 000	241 408	6,70%	1 340 000	0	-	676 679
ALGERIAN GENERAL TAKAFUL SALEM	2 000 000	-	6,67%	133 320			Participation nouvellement créée: mars 2022.
C.P.I	1 650 000	-3 428 762	6,06%	0	-14 302 DZD		Société en liquidation.
Algérie Clearing	862 950	1 770 493	5,75%	49 600	185 004 DZD	-	515 848
F.G.D.B.	240 000	229 775	4,43%	10 625	119 941 DZD	-	183 156
F.C.M.G.R.C/JP	270 000	250 408 859	3,70%	10 000	11 052 732 DZD	-	0
ARES BANK	5 427 130	41 726 341	3,69%	200 000	2 295 488 DZD	-	1 753 108
Prg.Fin.C.Ara	300 001 €	43 634 €	0,14%	415 €	-10 121 €	9 €	31 800 €
Visa Inc	986 635 USD	184 216 USD	0,125%	1 250 USD	16 330 USD	13 USD	21 916 USD
Algerian Union Bank	N D	N D	N D	546 USD		169 USD	Ste cotée en bourse.
Algerian Bank of Sénégal	1 850 000 MRU			740 000 MRU			Participation nouvellement créée en 2023
	62 900 000 F CFA			12 580 000 F CFA			Participation nouvellement créée: décembre 2022

3.3 Litiges

Dans le cadre de ses activités, la Banque finance les différents segments de l'économie. Ces financements concernent toutes les catégories d'entreprises (Grandes Entreprises, PME/PMI) activant dans différents secteurs d'activité, ainsi que des particuliers et des professions libérales.

Pour couvrir les risques éventuels de défaillance de remboursement des crédits qu'elle accorde, la Banque exige des garanties constituées par des sûretés réelles et personnelles et des garanties des organismes d'assurances et de garantie de crédit qu'elle pourra mettre en jeu pour le recouvrement des créances se trouvant en phase contentieuse et ce, après épuisement de toutes les voies amiables de règlement avec les débiteurs concernés.

En plus des litiges nés des différents crédits accordés par la Banque à ses clients, d'autres litiges hors crédits surviennent à l'occasion des différentes transactions de la Banque avec les tiers, des engagements dans le cadre des garanties internationales, des cautionnements, de REMDOC/CREDOC, ou à l'occasion des actes frauduleux commis par les préposés de la Banque dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions et des actions de parrainage qu'assurent la Banque en matière des différents cycles de formation.

Au 31/12/2022, le montant des créances contentieuses hors crédits représente 2,7 Milliards DA.

L'essentiel des litiges réside dans les affaires liées au non remboursement des crédits accordés à la clientèle de la Banque. La situation au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

Le montant des créances impayées est de 237 552 Millions DA constitué de 87 896 de dossiers, toutes créances confondues.

Ces créances sont détenues principalement, sur des entreprises activant dans le secteur privé, elles représentent 83,73 % du total à savoir :

⇒ **Secteur privé : 198 908 Millions DA.**

- Douteux litigieux : 50 753 Millions DA.
- Contentieux : 148 155 Millions DA.

⇒ **Secteur public : 38 644 Millions DA.**

- Douteux litigieux : 36 777 Millions DA.
- Contentieux : 1 867 Millions DA.

Le montant des dix (10) premières créances contentieuses représentent 27,2 milliards de DA relevant exclusivement du secteur privé soit 11,45% du montant des impayés au 31 décembre 2022.

a) Principales créances contentieuses

Les créances contentieuses dont le montant est supérieur à 5 Millions DA sont au nombre de 3 531 pour un montant de 82 320 Millions DA, soit 54,87 % des créances contentieuses (150 023 Millions DA).

La situation du recouvrement de ces créances au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

Tableau 44 : Situation du recouvrement des créances

Actions	Nombre de créances	U : Million DA	
		Montants	
Décisions judiciaires obtenues en cours d'exécution	183	28 962	
Actions judiciaires en cours	502	20 722	
Arrangements amiables	5	401	
Affaires en cours d'enrôlement	2 837	32 124	
Divers	2	85	
Solde à imputer en charge	2	26	
Total	3 531	82 320	

Le nombre des affaires en cours d'enrôlement (2 837) est justifié par le nombre des créances dont le montant est supérieur à 5 Millions DA relevant des dispositifs aidés (ANADE et CNAC) dont le nombre est de 2 925 pour un montant de 17 628 Millions DA.

b) Garanties

En couverture des crédits octroyés, la Banque exige différentes garanties (réelles et personnelles), suivantes :

Les Garanties réelles :

C'est l'ensemble des garanties prises sur des biens, et qui permettent à la Banque de recouvrer sa créance en cas de défaillance des emprunteurs.

Ces garanties peuvent porter sur des biens immobiliers (hypothèques) ou des biens mobiliers (nantissement matériels, nantissement fonds de commerce, gage sur véhicules).

Les Garanties personnelles :

La garantie personnelle est un engagement d'un ou plusieurs tiers à régler la dette à la place du débiteur principal en cas de sa défaillance, et c'est ce qu'on appelle la caution solidaire.

c) Réalisation des garanties

Lors de la réalisation des garanties recueillies et la vente aux enchères publiques des biens saisis en recouvrement de ses créances, la Banque se heurte à des contraintes liées principalement :

- Au recours à la contestation par la clientèle du montant de la créance, ce qui donne lieu à des expertises judiciaires, qui retardent l'aboutissement de la procédure de saisie-vente ;
- A l'insuffisance des offres lors des séances de ventes aux enchères ;
- Aux Avis à Tiers Détenteurs émis par les services des impôts au titre de redevances fiscales détenues sur des débiteurs communs à la Banque et aux impôts.

d) Politique de la Banque en matière de recouvrement de créances

Dans le cadre de sa politique de recouvrement, la Banque privilégie les arrangements à l'amiable. Après épuisement de toutes les mesures amiables, la Banque engage les procédures judiciaires adéquates pour le recouvrement de ces créances notamment par la mise en jeu des garanties recueillies.

Recouvrement des créances précontentieuses :

Avant que la créance ne soit considérée contentieuse par la Banque et que les procédures judiciaires de recouvrement ne soient mises en œuvre, la Banque utilise toutes les voies amiables pour amener le client à régulariser sa situation.

Ainsi, les créances dont la procédure amiable a abouti, sont en grande partie :

- Régérées par la clientèle avec un léger retard et régularisées sur le plan comptable ;
- Traitées dans le cadre réglementaire et rééchelonnées ou consolidées, pour des raisons objectives quant à l'incident de paiement enregistré ;
- Renouvelées, pour les crédits d'exploitation.

A défaut de réaction du client ou d'absence des résultats attendus des mesures de rééchelonnement ou de consolidation de la créance, la Banque met en œuvre les mesures conservatoires, à savoir : l'envoi de mises en demeure, sommation de payer par voie d'huissier et saisies arrêts bancaires.

Recouvrement des créances contentieuses :

Dans le cadre du recouvrement de ces créances, les procédures suivantes sont enclenchées par la Banque :

- Procédure d'arrangement amiable (*Rééchelonnement, consolidation, dation en paiement, cession de créance ...*) ;
- Procédure de réalisation des garanties (Saisie vente immobilière et Saisie vente mobilière) ;
- Action au Fond : Après réalisation de toutes les garanties, la Banque engage une action au fond pour le recouvrement du reliquat de la créance ;
- Actions au fond contre les cautions solidaires, et ce, pour les condamner au paiement de la créance au même titre que le débiteur.
- Procédure de compensation prévue par l'article 754 alinéa 05 du code de procédure civile et administrative, soit le paiement de la créance détenue par la Banque en nature au prix fixé par la mise à prix de l'immeuble et/ou le droit réel immobilier, ceci après accord des structures habilitées de la Banque ;
- L'acquisition du bien par voie d'enchères conformément aux dispositions de l'article 759 du code de procédure civile et administrative.

Les dix (10) premières créances logées au compte contentieux sont provisionnées à 100% pour un montant total de 22 909 millions de dinars représentant 15,27% du total des créances contentieuses.

3.4 Les contrats et engagements importants

Le montant des dix (10) premiers contrats et engagements importants passés avec la Banque en dehors de ses activités courantes s'élève à 5,717 Milliards DA dont 66% concerne le contrat de construction du nouveau siège social de la Banque pour un montant de 3,7 milliards de DA.

Ces contrats portent principalement sur :

- La construction du siège social de la Banque à Bab Ezzouar ;
- L'acquisition de matériels informatiques ;
- La fourniture, l'installation et la mise en service de solutions et licence informatique ;
- La prestation de service télécom ;
- La centralisation, la montée en version du système d'information et les licences ;
- La construction d'agences bancaires.

Chapitre IV : Renseignements financiers

4.1 Principes généraux

L'information financière du Crédit Populaire d'Algérie est constituée à partir des comptes adoptés par ses organes sociaux et publiés par la Banque.

Les états financiers de la Banque sont arrêtés en respectant les principes comptables édictés par le Système Comptable Financier Algérien, notamment, le principe de continuité d'exploitation, de permanence des méthodes et d'indépendance des exercices.

Tableau 45 : Tableau récapitulatif des éléments les plus significatifs extraits des comptes sociaux des cinq (05) derniers exercices

U : Millier DA

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Caisse, Banque Centrale, Trésor Public, Centre Des Chèques Postaux	672 631 359	456 151 870	320 975 307	252 914 669	319 731 286
Actifs Financiers	753 601 724	642 801 334	175 676 591	173 821 109	140 417 991
Prêts Et Créances Sur Les Institutions Financières	528 253 073	588 440 006	555 443 671	536 175 098	383 406 022
Dettes Envers Les Institutions Financières	907 389 164	862 637 208	743 997 201	644 726 042	369 012 179
Prêts Et Créances Sur La Clientèle	1 355 660 330	1 376 700 944	1 583 265 974	1 502 233 171	1 370 000 532
Dettes Envers La Clientèle	1 982 891 714	1 812 898 168	1 513 359 246	1 500 128 650	1 558 266 474
Participation Dans Les Filiales	17 547 587	15 046 488	14 871 662	12 198 487	12 711 146
Provisions Pour Risques Et Charges	49 173 758	50 140 908	51 370 044	24 995 542	3 112 604
Fonds Propres	312 372 435	289 902 313	273 339 927	259 174 281	256 753 039
Produit Net Bancaire	70 148 320	81 542 763	83 648 071	81 059 058	76 995 809
Résultat Brut D'exploitation	48 293 831	60 929 604	65 804 893	62 962 806	60 345 640
Dotations Net Aux Provisions, Aux Pertes De Valeur	4 487 473	22 980 039	39 033 976	34 296 631	5 937 520
Résultat D'exploitation	43 446 358	37 949 565	26 770 916	28 666 175	54 408 120
Résultat Net De L'exercice	37 500 075	30 440 730	20 603 163	21 974 446	40 981 379
Total Du Bilan	3 366 972 646	3 115 800 752	2 689 134 244	2 514 424 453	2 258 543 699

L'analyse des éléments les plus significatifs des comptes sociaux, laisse apparaître une structure dominée par les "prêts et créances sur la clientèle" à l'actif, et les "dettes envers la clientèle" au passif.

La part de ses derniers sur le total du Bilan des cinq dernières années se présente comme suit :

Tableau 46 : Evolution de la structure des principaux agrégats du bilan au cours des cinq derniers exercices

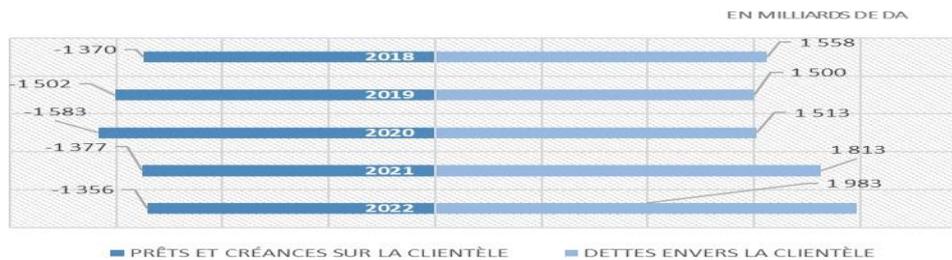
Postes	2022	2021	2020	2019	2018
Prêts et créances sur la clientèle	40,26%	44,18%	58,88%	59,74%	60,66%
Dettes envers la clientèle	58,89%	58,18%	56,28%	59,66%	68,99%

Quant aux dettes envers les institutions financières, elles ont enregistré une augmentation de 538 Milliards de DA au courant des cinq dernières années qui s'explique principalement par la constatation de l'emprunt reçu de la FNI dans le cadre du refinancement des crédits accordés à la CNL pour un montant de 474 Milliards de DA ainsi que des emprunts obtenus dans le cadre du marché monétaire suite à l'opération de refinancement exécutée dans le cadre du rachat des crédits consortiaux.

Les créances et les dettes sur la clientèle :

Constituées principalement des crédits accordés à la clientèle et les ressources collectées sur cette dernière, elles se présentent comme suit :

Graph 13 : Evolution des prêts et créances et les dettes envers la clientèle durant les cinq derniers exercices



Les prêts et créances sur la clientèle ont enregistré sur la période allant de 2018 à 2020 une hausse de 213 Milliards de DA qui s'explique par l'accompagnement des entreprises à travers des crédits d'investissement.

Quant à la période allant de 2020 à 2022, une baisse de 228 Milliards de DA a été constatée, due essentiellement au rachat des créances des grandes entreprises publiques par le Trésor Public.

Les dettes envers la clientèle quant à elles, ont enregistré une diminution de 45 Milliards de DA sur la période 2018 à 2020.

Pour la période allant de 2020 à 2022, les ressources clientèle ont connu une augmentation de 470 Milliards de DA par rapport à la période précédente, qui s'explique par la politique mise en place par la Banque en matière de collecte des ressources au courant de cette période.

Les participations dans les filiales :

Les participations de la Banque ont enregistré sur les cinq dernières années une évolution de 4,6 Milliards de DA, passant ainsi de 12,9 Milliards de DA en 2018 à 17,5 Milliards de DA en 2022, qui s'explique principalement par :

- La participation à l'augmentation du capital de la SATIM pour un montant de 40 Millions de DA ;
- La participation au capital de la CAARAMA Assurance pour un montant de 210 Millions de DA ;
- La participation à l'augmentation du capital d'El Djazair Idjar SPA pour un montant de 1,5 Milliard de DA ;
- La participation au capital d'Algerian Startup Fund pour un montant de 200 Millions de DA ;
- La participation à l'augmentation du capital de la FINALEP SPA pour un montant de 679 Millions de DA ;
- La participation à l'augmentation du capital de la SRH SPA pour un montant de 45 Millions de DA ;
- La participation à l'augmentation du capital de la SCI BEF pour un montant de 29 Millions de DA ;
- La participation dans la création d'une Banque au Sénégal dénommée « ALGERIAN BANK OF SENEGAL » pour un montant de 2,7 Milliards de DA.

Toutefois, on constate une légère baisse sur la période allant 2017 à 2019, due à l'augmentation des provisions pour perte de valeurs sur les participations, notamment celle de la Société de l'Investissement Hôtelière (SIH).

4.2 Comptes consolidés

En attendant la promulgation d'un texte réglementaire BA précisant les modalités pratiques de consolidation ainsi que le format des états financiers des comptes consolidés spécifiques aux Banques et établissements financiers, le Crédit Populaire d'Algérie ne procède pas à la consolidation de ses filiales.

Il y a lieu de signaler aussi que la Banque détient, en portefeuille, trois (03) entités éligibles à la consolidation, en l'occurrence "CPA PRINT", " EL DJAZAIR IDJAR" et " FINALEP", toutefois, l'impact de cette consolidation reste non significatif sur le résultat de la Banque, au regard des résultats réalisés par ces entités.

4.3 Renseignements financiers de la Banque

4.3.1 Comptes de résultats

U : Million DA

Rubriques	2022	2021	2020	2019	2018
(+) Intérêts et produits assimilés	102 713	100 508	101 553	93 124	65 074
(-) Intérêts et charges assimilées	38 919	31 166	25 511	-21 702	-19 303
(+) Commissions (produits)	7 262	6 716	5 393	8 128	9 668
(-) Commissions (charges)	418	351	384	-638	-687
(+/-) Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transactions	2 162	1 287	1 402	227	774
(+/-) Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	203	68	154	302	295
(+) Produits des autres activités	220	4 482	1 185	1 642	2 186
(-) Charges des autres activités	3 075	1	144	-22	-21
Produit Net Bancaire	70 148	81 543	83 648	81 059	76 996
(-) Charges générales d'exploitation	20 438	18 968	16 424	-16 639	-15 513
(-) Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	1 416	1 645	1 419	-1 157	-1 137
Résultat Brut d'Exploitation	48 294	60 930	65 805	62 963	60 346
(-) Dotations aux provisions, aux pertes de valeur et créances irrécouvrables	14 470	37 286	45 373	-37 008	-8 969
(+) Reprises de provisions, de pertes de valeur et récupérations sur créances amorties	9 622	14 306	6 339	2 711	3 032
Résultat d'exploitation	43 446	37 950	26 771	28 666	54 408
(+/-) Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	4	21	2	4
(+) Éléments extraordinaires (produits)	0			/	/
(-) Éléments extraordinaires (charges)	0			/	/
Résultat avant impôts	43 450	37 954	26 792	28 668	54 412
(-) Impôts sur les résultats et assimilés	5 950	7 513	6 189	-6 694	-13 431
Résultat Net de l'exercice	37 500	30 441	20 603	21 974	40 981

4.3.2 Bilan

Conformément aux dispositions de l'instruction 97-03 du 30 octobre 1997 portant application du règlement COSOB n° 96-02 du 22 Juin 1996 relatif à l'information à publier par les sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne et notamment son point 4.2.2, dans le cas où une opération financière intervient trois mois après la fin du premier semestre, une situation provisoire du bilan à la fin du semestre sera présentée.

ACTIF

	U : Million DA				
Rubriques	2022	2021	2020	2019	2018
Caisse, Banque Centrale, Trésor Public, CCP	672 631	456 152	320 975	252 915	319 731
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	22 789	3 982		698	5 410
Actifs financiers disponibles à la vente	189 687	203 126	175 170	172 616	133 921
Prêts et créances sur les institutions financières	528 253	588 440	555 444	536 175	383 406
Prêts et créances sur la clientèle	1 355 660	1 376 701	1 583 266	1 502 233	1 370 000
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	541 126	435 694	507	507	1 087
Impôts courants – Actif	5 477	2 964	5 456	7 645	2 555
Impôts différés – Actif	3 998	3 901	2 804	2 249	2 143
Autres actifs	11 922	12 188	13 258	9 936	10 954
Comptes de régularisation	34	33	262	49	39
Participations dans les filiales, les co-entreprises ou les entreprises associées	17 548	15 046	14 872	12 198	12 711
Immeubles de placement	0		0	0	0
Immobilisations corporelles	17 489	17 153	16 739	16 833	16 305
Immobilisations incorporelles	359	421	384	369	281
Écarts d'acquisition	0				
Total Actifs	3 366 973	3 115 801	2 689 134	2 514 424	2 258 544

PASSIF

	U : Million DA				
Rubriques	2022	2021	2020	2019	2018
Banque Centrale					
Dettes envers les institutions financières	907 389	862 637	743 997	644 726	369 012
Dettes envers la clientèle	1 982 892	1 812 898	1 513 359	1 500 129	1 558 266
Dettes représentées par un titre	62 926	57 302	49 465	43 695	38 251
Impôts courants- Passif	9 314	10 549	9 116	7 140	9 046
Impôts différés – Passif	638	542	352	420	37
Autres passifs	22 617	17 344	35 082	23 540	16 532
Comptes de régularisation	19 651	14 485	13 052	10 605	7 532
Provisions pour risques et charges	49 174	50 141	51 370	24 995	3 113
Subventions d'équipement-Autres subventions	0	0	0	0	0
Fonds pour risques bancaires généraux	35 522	36 111	40 475	37 107	37 740
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0
Capital	48 000	48 000	48 000	48 000	48 000
Primes liées au capital	0	0	0	0	0
Réserves	173 500	158 060	147 457	135 482	114 501
Ecart d'évaluation	1 929	1 370	884	689	-390
Ecart de réévaluation	15 921	15 921	15 921	15 921	15 921
Report à nouveau	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	37 500	30 441	20 603	21 974	40 981
Total Passif	3 366 973	3 115 801	2 689 134	2 514 424	2 258 544

4.3.3 Tableau de flux de trésorerie au 31/12/2022

			U : Millier DA	
METHODE INDIRECTE		Note	31/12/2022	31/12/2021
1	Résultat avant impôts		43 449 596	37 953 314
2	(+/-) dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	4.7	1 416 435	1 645 497
3	(+/-) dotations nettes pour pertes de valeur des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		0	0
4	(+/-) dotations nettes aux provisions et aux pertes de valeur	4.8 & 4.9	4 847 473	22 980 039
5	(+/-) pertes nettes / gains nets des activités d'investissement	5.1	-26 568 839	-13 541 083
6	(+/-) charges / produits des activités de financement		0	0
7	(+/-) autres mouvements	5.2	7 410 602	-3 295 198
8	= total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements (total des éléments 2 à 7)		-12 894 329	7 789 256
9	(+/-) flux liés aux opérations avec les institutions financières	5.3	68 521 411	4 736 127
10	(+/-) flux liés aux opérations avec la clientèle	5.4	184 128 634	478 666 439
11	(+/-) flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs financiers	5.5	-13 183 652	3 855 157
12	(+/-) flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	5.6	21 737 327	-10 635 222
13	(-) impôts versés	5.7	2 114 413	-3 116 996
14	= diminution / (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (total des éléments 9 à 13)		263 318 132	473 505 504
15	Total flux net de trésorerie génère par l'activité opérationnelle (a)		293 873 399	519 248 074
16	(+/-) flux liés aux actifs financiers, y compris les participations	5.8	-58 606 127	-460 902 795
17	(+/-) flux liés aux immeubles de placement		0	0
18	(+/-) flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	5.9	-1 456 820	-1 934 208
19	Total flux net de trésorerie lie aux opérations d'investissement (b)		-60 062 947	-462 837 003
20	(+/-) flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	5.10	-15 000 000	-10 000 000
21	(+/-) autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		0	0
22	Total flux net de trésorerie lie aux opérations de financement (c)		-15 000 000	-10 000 000
23	Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (d)	5.11	-7 410 602	3 295 198
24	Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (a+b+c+d)		211 399 851	49 706 269
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE				
25	Trésorerie et équivalents de trésorerie a l'ouverture (total des éléments 26 et 27)	5.12	236 464 600	186 758 331
26	Caisse, banque centrale, ccp, trésor public (actif & passif)		456 151 870	320 975 307
27	Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts a vue auprès des institutions financières		-219 687 269	-134 216 975
28	Trésorerie et équivalents de trésorerie a la clôture (total des éléments 29 et 30)	5.13	447 864 451	236 464 600
29	Caisse, banque centrale, ccp, trésor public (actif & passif)		672 631 359	456 151 870
30	Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts a vue auprès des institutions financières		-224 766 908	-219 687 269
31	Variation de la trésorerie nette		211 399 851	49 706 269

L'exercice 2022 a enregistré un flux de trésorerie positif de 211,4 Milliards de DA s'expliquant, essentiellement, par la variation entre :

- Les équivalents de trésorerie qui passent de -219,7 Milliards de DA à fin 2021 à -224,8 Milliards de DA en 2022, soit un flux négatif de 5,1 Milliards de DA.
- Et, la trésorerie qui passe de 456,2 Milliards DA en 2021 à un total de 672,6 Milliards de DA à fin 2022, soit un flux positif de 216,5 Milliards de DA résultant principalement de la variation des rubriques suivantes :
 - . Les avoirs auprès de la Banque d'Algérie (dinars et devises) : + 213,8 milliards DA ;
 - . Avoirs au Trésor Public : - 2 milliards DA.

4.3.4 Tableau de variation des capitaux propres au 31/12/2022

Rubriques	Capital social	Primes d'émission	Ecart de réévaluation	U : Millier DA	
				Ecart de d'évaluation	Réserves et Résultats
Solde au 31/12/2020	48 000 000	-	15 920 734	884 011	208 535 182
Impacts des changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-
Impacts des corrections d'erreurs significatives	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2020 corrigé	48 000 000	-	15 920 734	884 011	208 535 182
Variation des écarts de réévaluation des immobilisations	-	-	-	-	-
Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	-	-	-	485 701	-
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	-
Affectation du résultat net 2020	-	-	-	-	-
Dividendes payés	-	-	-	-	-10 000 000
Variation du FRBG	-	-	-	-	-4 364 045
Opérations en capital	-	-	-	-	-
Résultat net 2021	-	-	-	-	30 440 730
Solde au 31/12/2021	48 000 000	-	15 920 734	1 369 712	224 611 867
Impacts des changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-
Impacts des corrections d'erreurs significatives	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2021 corrigé	48 000 000	-	15 920 734	1 369 712	224 611 867
Variation des écarts de réévaluation des immobilisations	-	-	-	-	-
Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	-	-	-	559 380	-
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	-
Affectation du résultat net 2021	-	-	-	-	-
Dividendes payés	-	-	-	-	-15 000 000
Variation du FRBG	-	-	-	-	-589 333
Opérations en capital	-	-	-	-	-
Résultat net 2022	-	-	-	-	37 500 075
Solde au 31/12/2022	48 000 000	-	15 920 734	1 929 091	246 522 609

Le niveau des fonds propres a connu, à fin décembre 2022, une hausse de 22,5 Milliards de DA par rapport au 31/12/2021. Il passe, ainsi, de 289,9 Milliards de DA à fin décembre 2021 à 312,4 Milliards de DA au 31/12/2022.

Pour l'exercice 2022, cette évolution s'explique par :

- Un résultat net bénéficiaire de 37,5 Milliards de DA ;
- Une diminution du FRBG de 589,3 Millions de DA ;
- Une variation positive de l'écart d'évaluation pour 559,4 Millions de DA ;
- Des dividendes à verser au Trésor Public pour 15 Milliards sur le résultat de l'exercice 2022.

Il y a lieu de souligner que la variation positive observée au niveau de la rubrique « variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente » est due, exclusivement, aux taux de rendement des bons et des obligations du Trésor Public.

4.3.5 Notes et annexes

Les notes et annexes de la Notice d'information au 31/12/2022 se présentent comme suit :

Note.1.Règles et méthodes comptables

Note.1.1. Règles de présentation des états financiers

Les états financiers de l'exercice 2022 ont été élaborés selon les mêmes règles d'évaluation et de comptabilisation ayant servi de base à l'arrêté des comptes de l'exercice 2021 telles que prescrites par les textes législatifs et réglementaires suivants :

- ♦ Loi n°07-11 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier (SCF) et les textes y afférents pris pour son application, à savoir :
 - Le Décret Exécutif n°08-156 du 26/05/2008, portant application des dispositions de la loi 07-11 relative au Système Comptable Financier Algérien ;
 - L'Arrêté du Ministère des Finances du 26/07/2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes.
- ♦ Règlement Banque d'Algérie n°09-04 du 23/07/2009 portant plan de comptes bancaires et règles comptables applicables aux Banques et aux établissements financiers.
- ♦ Règlement Banque d'Algérie n°09-05 du 18/10/2009 relatif à l'établissement et à la publication des états financiers des Banques et des établissements financiers.
- ♦ Règlement Banque d'Algérie n°09-08 du 29/12/2009 relatif aux règles d'évaluation et de comptabilisation des instruments financiers par les Banques et les établissements financiers.
- ♦ Notes méthodologiques du Conseil National de la Comptabilité (CNC).

Les états financiers du Crédit Populaire d'Algérie (CPA), comportent cinq Annexes, à savoir :

- Annexe 01 : Le bilan ;
- Annexe 01 Bis : Le hors-bilan ;
- Annexe 02 : Le compte de résultat ;
- Annexe 03 : Le tableau de flux de trésorerie ;
- Annexe 04 : Le tableau de variation des capitaux propres ;
- Annexe 05 : L'annexe aux états financiers.

Note.1.2. Méthodes d'évaluation générale

Note.1.2.1. Principes d'évaluation

Les comptes de l'exercice sont présentés suivant les conventions comptables générales, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode principale retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Note.1.2.2. Evaluation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire afin de ramener le coût de chaque actif à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité. Le calcul de l'amortissement commence à courir à partir de la date de mise en service ou la réception définitive de l'immobilisation.

Note.1.2.3. Evaluation des actifs financiers

Le Crédit Populaire d'Algérie, classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : « actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance », « actifs financiers détenus à des fins de transaction », « actifs financiers disponibles à la vente », « prêts et créances » et « autres actifs financiers », et ce, conformément au règlement BA n° 2009-08 du 29 décembre 2009 relatif aux règles d'évaluation et de comptabilisation des instruments financiers par les Banques et les établissements financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués au coût qui est la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue pour acquérir l'actif en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des dividendes à recevoir et des intérêts courus non échus à la date d'acquisition). Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur ou au coût amorti.

Note.1.2.4. Evaluation des opérations en devises

Conformément aux dispositions du règlement BA n° 94-18 du 25 décembre 1994, les emplois et les ressources en devises, inscrits au bilan, ainsi que les engagements en devises inscrits hors bilan sont évalués au cours du marché en vigueur, à la date d'arrêté ou au cours du marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Le cours de marché applicable aux éléments de l'actif, du passif et du hors bilan, au comptant comme à terme, est le cours de la devise contre monnaie nationale tel qu'il ressort de la cotation de la Banque d'Algérie.

Les engagements de change sont évalués au cours au comptant de la devise concernée pour les opérations au comptant et au cours à terme restant à courir de la devise concernée pour les opérations de change à terme.

Les gains et les pertes de change, résultant des évaluations décrites ci-dessus, sont constatés à chaque arrêté des comptes et enregistrés en compte de résultat.

Note.1.2.5. Evaluation des charges et produits financiers

Les charges et produits financiers sont pris en compte en fonction de l'écoulement du temps et rattachés à l'exercice pendant lequel les intérêts ont couru.

Les opérations pour lesquelles un différé de paiement est obtenu ou accordé à des conditions inférieures aux conditions du marché sont comptabilisées à leur juste valeur, après déduction du produit financier ou du coût financier lié à ce différé.

L'écart entre la valeur nominale de la contrepartie et la juste valeur de l'opération, correspondant au coût estimatif du crédit obtenu ou accordé, est alors comptabilisé en charges financières dans les comptes de l'acquéreur et en produits financiers dans les comptes du vendeur.

Sont enregistrées au bilan et au compte de résultat les impositions différées résultant :

- Du décalage temporaire entre la constatation comptable d'un produit ou d'une charge et sa prise en compte dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur dans un avenir prévisible ;
- De déficits fiscaux ou de crédits d'impôt reportables dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices fiscaux ou des impôts futurs est probable dans un avenir prévisible ;

A la date d'arrêté au 31/12/2022, tous les actifs ou passifs d'impôts différés ont été comptabilisés pour toutes les différences temporelles dans la mesure où ces différences temporelles ont donné lieu à une charge ou à un produit d'impôts ultérieur.

Au niveau de la présentation des comptes, les impôts différés actif sont distingués des créances d'impôt courantes. Les impôts différés passif sont distingués des dettes d'impôt courantes.

Note.1.2.6. Evaluation des Impôts

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles au titre de l'exercice sont évalués pour leur montant de recouvrement ou de paiement attendu auprès de l'administration fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'apparaît plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou une partie de cet actif d'impôt différé.

Les actifs d'impôts différés non reconnus sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Note.1.2.7. Evaluation des provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Crédit Populaire d'Algérie est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés ; il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ; et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable et conformément au règlement BA n° 14-03 du 16 février 2014.

▪ Créances courantes (Catégorie 00)

Sont considérées comme créances courantes les créances dont le recouvrement intégral dans les délais contractuels paraît assuré.

Ce type de Créances fait l'objet d'un provisionnement général en Fonds pour Risques Bancaires Généraux à hauteur de 1 % annuellement jusqu'à atteindre un niveau total de 3 %.

▪ Créances à problèmes potentiels (catégorie 01)

Ce sont les créances qui portent sur des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade et qui ont des retards de paiement compris entre trois (03) mois et six (06) mois.

Ces créances font l'objet d'un provisionnement de 20 %, après déduction des garanties admises au sens du règlement cité ci-dessus.

▪ Créances très risquées (catégorie 02)

Ce sont des créances qui ont la particularité d'avoir un recouvrement total ou partiel plus qu'incertain, qui portent sur des entreprises dont la situation financière est fortement dégradée et qui ont des retards de paiement compris entre six mois et un an.

Ces créances font l'objet d'un provisionnement de 50 %, après déduction des garanties admises au sens du règlement cité ci-dessus.

▪ Créances compromises (catégorie 03)

Ce sont les créances frappées de déchéance du terme pour lesquelles la Banque n'a plus d'espoir de récupération, qui sont en attente de l'épuisement des voies de recours avant leur passage définitif en perte et qui enregistrent des retards de paiement, de plus d'un an.

Ces créances sont provisionnées à 100 %, après déduction des garanties admises au sens du règlement cité ci-dessus.

Conformément aux dispositions du Règlement BA n°14-03 du 16 février 2014, les engagements hors bilan liés aux créances classées font l'objet d'une provision pour risques au taux de classement de ces mêmes créances. L'encours du hors-bilan est pondéré en fonction du risque de réalisation des créances qui le constitue.

Note.1.3. Changement de méthodes comptables

Aucun changement de méthodes comptables n'a été enregistré sur les comptes du Crédit Populaire d'Algérie au cours de l'exercice 2022, par rapport à l'exercice 2021.

Note.2. Informations relatives au bilan

En augmentation de 251,2 Milliards de DA par rapport à l'exercice 2021, le total du bilan de la Banque, au 31/12/2022, est de 3 367 Milliards de DA.

L'analyse des grandes masses du bilan fait ressortir une structure dominée par les "prêts et créances sur la clientèle" à l'actif, et les "dettes envers la clientèle" au passif. Ces derniers sont présentés comme suit :

Tableau 47 : Evolution de la structure des principaux agrégats du bilan au cours des exercices 2021-2022

Postes	U : Milliard DA			
	31/12/2022		31/12/2021	
	Valeurs	Part du Bilan	Valeurs	Part du Bilan
Prêts et créances sur la clientèle (Actif)	1 356	40%	1 377	44%
Dettes envers la clientèle (Passif)	1 983	59%	1 813	58%

La situation comptable de la Banque au 31/12/2022 affiche une hausse du total bilan de 8% par rapport à la fin décembre 2021, qui s'explique essentiellement par les variations des postes de l'actif et du passif, telles que détaillées ci-après :

Note.2.1. Les avoirs en comptes de trésorerie

Les avoirs en comptes de trésorerie au 31/12/2022 ont enregistré une hausse de 216,5 Milliards de DA soit + 47% par rapport à la clôture de l'exercice 2021.

Cette évolution s'explique principalement par, (i) l'augmentation des comptes en devises Miroirs pour 163,8 Milliards de DA (suite à l'évolution positive des dépôts de la clientèle en devises), (ii) et la hausse du niveau des avoirs en monnaie nationale détenus auprès de la Banque d'Algérie pour un montant de 51,3 Milliards de DA.

Note.2.2. Les actifs financiers

Les actifs financiers, constitués des titres détenus à des fins de transactions, des titres détenus jusqu'à échéance et ceux disponibles à la vente s'élèvent, à fin Décembre 2022, à 753,6 Milliards de DA soit une augmentation de 110,8 Milliards de DA par rapport à l'exercice 2021 (642,8 Milliards de DA).

Cette augmentation est due, principalement à :

- La comptabilisation en obligations détenues jusqu'à échéance (i) de la dernière émission de titre par le Trésor Public, pour un montant de 67,1 Milliards de DA, suite à l'opération de rachat des crédits consortiaux accordés aux Entreprises Publiques, et (ii) les titres de remplacement de liquidité relatifs à la même opération, pour 36,9 Milliards de DA ;
- La comptabilisation des opérations d'acquisition et de remboursement de titres dans le cadre de l'activité de marché, pour un montant global de plus de 5 Milliards de DA.

Note.2.3. Les créances et les dettes sur les institutions financières

Les postes « prêts et créances sur les institutions financières », et « dettes envers les institutions financières » affichent les évolutions suivantes :

- Les prêts et créances sur les institutions financières d'un montant de 528,3 Milliards de DA, enregistrent une baisse de 60,2 Milliards de DA, soit - 10% par rapport à la fin de l'exercice précédent.
- Cette évolution s'explique principalement, par (i) la diminution de 66,2 Milliards de DA de la créance détenue sur le Trésor Public, suite au règlement partiel du montant des intérêts bonifiés dus, (ii) la hausse du niveau des comptes des correspondants étrangers pour un montant de 15 Milliards de DA, expliquée par des rapatriements opérés pour le compte de la clientèle et (iii) la baisse du niveau des prêts interbancaires pour plus de 9,4 Milliards de DA.
- Les dettes envers les institutions financières passent, quant à elles, de 862,6 Milliards DA au 31/12/2021, à 907,4 Milliards DA à fin Décembre 2022, soit une hausse de près de 44,7 Milliards de DA.

- Cette évolution positive est due, essentiellement, (i) à la hausse de 25,5 Milliards de DA du niveau des emprunts sur le marché monétaire suite à l'opération de refinancement exécutée dans le cadre du rachat des crédits consortiaux, (ii) la comptabilisation du reliquat de la dernière émission de titres de rachat non encore affecté aux crédits consortiaux pour un montant de 25 Milliards de DA et (iii) la baisse de 5,1 Milliards de DA des emprunts Trésor, suite au remboursement des échéances dues au titre de l'exercice 2022.

Note.2.4. Les créances et les dettes sur la clientèle

- L'encours brut des créances sur la clientèle a atteint 1 355,7 Milliards de DA au 31/12/2022, contre 1 376,7 Milliards de DA à fin Décembre 2021, soit un flux négatif de 21 Milliards de DA.

Cette variation négative de 2% résulte essentiellement de :

- La hausse du niveau des crédits à court terme, matérialisée principalement par (i) des crédits mobilisables en découvert pour 9,7 Milliards de DA et (ii) des crédits à court termes consolidés pour un montant de 8,3 Milliards de DA ;
- La baisse du niveau des crédits à moyen terme, pour un montant de 52,5 Milliards de DA, localisée principalement au niveau (i) des crédits d'équipement pour 21 Milliards de DA et (ii) des crédits d'investissement productifs pour 16,8 Milliards de DA ;
- La variation à la baisse du niveau des crédits à long terme pour un montant de 0,7 Milliard de DA, résultante (i) de l'augmentation des crédits d'investissement pour 24,1 Milliards de DA et (ii) de la diminution des crédits consortiaux (25,6 MDA) suite au rachat de créances des Grandes Entreprises Publiques par le Trésor.
- Quant au niveau des impayés, une hausse de 20,6 Milliards de DA a été enregistrée, soit +9% par rapport à l'exercice précédent.
- Les ressources clientèle, enregistrent au 31/12/2022, une hausse de 170 Milliards de DA par rapport à la fin de l'exercice 2021, passant ainsi de 1 812,9 Milliards de DA à 1 982,9 Milliards de DA, soit une augmentation de 9%.

Cette évolution s'explique principalement par les effets conjugués des éléments ci-après :

- Comptes courants secteur public	+ 99,1 milliards de DA (24%)
- Comptes courants secteur privé	+ 31,7 milliards de DA (22%)
- Comptes en devises	+ 42,4 milliards DA (34%)
- Compte épargne Fin.Islamique	+ 8,7 milliards DA (133%)
- Compte de dépôts à terme	- 26,8 milliards DA (-7%)

Note.2.5. Les filiales et participations

Les participations dans les filiales ont connu au 31/12/2022 par rapport à la fin Décembre 2021, une évolution positive de 2,5 Milliards de DA, justifiée principalement par :

- La prise de participation dans le capital de deux sociétés d'assurances, « TAKAFUL GENERAL » et « TAKAFUL FAMILIAL » pour un montant respectif de 133,3 Millions de DA et 80 Millions de DA ;
- La participation dans la création d'une Banque au Sénégal dénommée « ALGERIAN BANK OF SENEGAL » pour un montant de 2,7 Milliards de DA ;
- La hausse des provisions pour dépréciation des titres de participation en Algérie et à l'étranger, notamment la provision sur SIH pour une augmentation de 517,8 Millions de DA ;
- Les fluctuations du cours de change pour les participations à l'étranger.

Note.2.6. Le fonds pour risques bancaires généraux

Le fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G) s'établit, à fin Décembre 2022, à 35,5 Milliards de DA, contre 36,1 Milliards de DA en 2021, soit une baisse de 0,6 Milliard de DA.

Cette variation s'explique par la diminution du niveau des créances courantes, notamment, le rachat par le Trésor public des crédits syndiqués octroyés aux grandes entreprises publiques.

Note.2.7. Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges enregistrent une variation à la baisse d'un Milliard de DA, passant, ainsi, de 50,1 Milliards de DA au 31/12/2021 à 49,1 Milliards de DA à fin Décembre 2022.

Cette diminution de 2% s'explique principalement par (i) la baisse de la provision pour risque liée aux engagements par signature pour un montant de 1,7 Milliard de DA et (ii) la hausse du niveau de la provision pour départ à la retraite d'un montant de 0,7 Milliard de DA.

Note.2.8. Les autres postes de l'actif et du passif

Les autres postes de l'actif et du passif (impôts courants – autres actifs – autres passifs – etc...) enregistrent une part respective de 1% et 2% du total bilan.

Seuls les impôts courants-actif, les autres passifs et les comptes de régularisation du passif qui affichent des évolutions significatives respectives de +2,5 Milliards de DA, de +5,3 Milliards de DA et de +5,2 Milliards de DA, justifiées principalement par :

- La comptabilisation du surplus d'impôt généré par les acomptes IBS payé au titre de l'exercice 2022, pour un montant de 2,2 Milliards de DA ;
- La baisse du niveau des virements ARTS en cours d'exécution pour un montant de plus de 2,3 Milliards de DA ;
- La constatation des intérêts sur prêts perçus d'avance au titre de l'exercice 2022 pour un montant de 3,3 Milliards de DA.

Note.3. Informations relatives aux engagements de hors bilan :

Note.3.1. Engagements donnés :

Les engagements donnés enregistrent, à fin Décembre 2022, une baisse de 192,7 Milliards de DA par rapport à l'exercice 2021 et s'établissent à hauteur de 491,4 Milliards de DA contre 684,1 milliards DA au 31.12.2021.

Ils sont constitués des engagements de :

- Garanties d'ordre des institutions financières pour 246,5 milliards DA, soit 49% du total des engagements donnés ;
- Financement en faveur de la clientèle pour 70,2 milliards DA, soit 16% du total des engagements donnés ;
- Garanties d'ordre de la clientèle pour 174,8 milliards DA soit 35% du total des engagements donnés.
- Le repli de 28% est dû principalement à la variation des engagements sous forme de :
 - Crédits d'équipement pour - 184 Milliards de DA ;
 - Cautions et avals d'ordre des Banques étrangères pour -7,5 Milliard de DA.

Note.3.2. Engagements reçus :

Les engagements reçus ont enregistré une hausse de 805,4 Milliards de DA durant l'exercice 2022, soit +69%.

Cette augmentation est due principalement à la variation des :

- Garanties d'hypothèques reçues de la clientèle pour + 737,6 Milliards de DA ;
- Garanties institutionnelles reçues de la clientèle pour + 67,9 Milliards de DA.

Note.4. Informations relatives au compte de résultats

Le résultat net au 31/12/2022 est de 37,5 Milliards de DA, représentant ainsi une évolution de 23% par rapport à celui de l'exercice 2021.

Note.4.1. Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire dégagé par la Banque, essentiellement de son activité commerciale, au titre de l'exercice 2022, s'établit à hauteur de 70,1 Milliards de DA contre 81,5 Milliards de DA à la même période de l'exercice 2021, soit un repli de 11,4 Milliards de DA.

Cette variation est enregistrée principalement au niveau du :

- Poste « Intérêts et charges assimilés » a enregistré une hausse de 7,7 Milliards de DA par rapport à la même période de l'exercice précédent, due essentiellement (i) aux charges générées par le refinancement sur le marché monétaire suite à l'opération de rachat des crédits consortiaux pour + 4,4 Milliards de DA, et (ii) aux intérêts servis dans le cadre des livrets épargnes et des dépôts à terme de la Clientèle pour + 3,2 Milliards de DA ;
- Poste « Charges des autres activités » qui a enregistré une augmentation de 3,1 Milliards de DA, due à la comptabilisation de la perte de change générée au 31/12/2022, inhérente aux opérations de commerce extérieure opérées principalement pour le compte de la clientèle.

Note.4.2. Résultat Brut d'Exploitation :

Le Résultat Brut d'Exploitation, s'élève au 31/12/2022, à hauteur de 48,3 Milliards de DA, en baisse de 12,6 Milliards de DA par rapport à celui enregistré à fin Décembre 2021.

Le coefficient d'exploitation (*charges générales d'exploitation y compris amortissement/Produit Net Bancaire*) affiche pour le l'exercice 2022 un taux de 31 %, soit une hausse de six cent points par rapport au taux enregistré à la même période de l'exercice 2021 (25%).

Note.4.3. Résultat d'Exploitation :

Le Résultat d'Exploitation dégagé au 31/12/2022, s'établit à hauteur de 43,4 Milliards de DA, soit une hausse de 14% par rapport à celui de la même période de l'exercice 2021 (37,9 Milliards de DA).

Cette évolution s'explique principalement par :

- L'impact du rachat des créances des entreprises publiques sur l'activité au courant de l'exercice 2022 qui a généré un flux soustractif de 11,4 Milliards de DA par rapport à l'exercice précédent ;
- La baisse du niveau de provisionnement qui a généré un flux additionnel de 18 Milliards de DA.

Note.4.4. Résultat net de l'exercice :

Le Résultat de la Banque au 31/12/2022 est bénéficiaire de 37,5 Milliards de DA, contre 30,4 Milliards de DA pour l'exercice 2021, soit une hausse de 23%, expliquée principalement par une meilleure maîtrise des provisions.

Le taux de rentabilité des fonds propres (Return On Equity), enregistre au 31/12/2022, un taux de 13,6% contre 11,7% au 31/12/2021.

Note.5. Informations relatives au tableau de flux de trésorerie :

L'exercice 2022 a enregistré un flux de trésorerie positif de 211,4 Milliards de DA s'expliquant, essentiellement, par la variation entre :

- Les équivalents de trésorerie qui passent de -219,7 Milliards de DA à fin 2021 à - 224,8 Milliards de DA en 2022, soit un flux négatif de 5,1 Milliards de DA.
- Et, la trésorerie qui passe de 456,2 Milliards DA en 2021 à un total de 672,6 Milliards de DA à fin 2022, soit un flux positif de 216,5 Milliards de DA résultant principalement de la variation des rubriques suivantes :
 - . Les avoirs auprès de la Banque d'Algérie (dinars et devises) : + 213,8 milliards DA ;
 - . Avoirs au Trésor Public : - 2 milliards DA.

L'origine de ce flux s'explique comme suit :

Tableau 48 : Evolution de la structure des principaux agrégats du bilan au cours des exercices 2021-2022

Natures des flux de trésorerie	U : Millier DA Décembre 2022
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles	293 873 399
Flux de trésorerie générés par les activités d'investissement	-60 062 947
Flux de trésorerie générés par les activités de financement	-15 000 000
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	-7 410 602
Augmentation / (Diminution) Nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	211 399 851

Note.6. Informations relatives au tableau de variation des capitaux propres :

Le niveau des fonds propres a connu, à fin décembre 2022, une hausse de 22,5 Milliards de DA par rapport au 31/12/2021. Il passe, ainsi, de 289,9 Milliards de DA à fin décembre 2021 à 312,4 Milliards de DA au 31/12/2022.

Pour l'exercice 2022, cette évolution s'explique par :

- Un résultat net bénéficiaire de 37,5 Milliards de DA ;
- Une diminution du FRBG de 589,3 Millions de DA ;
- Une variation positive de l'écart d'évaluation pour 559,4 Millions de DA ;
- Des dividendes à verser au Trésor Public pour 15 Milliards sur le résultat de l'exercice 2022.

Il y a lieu de souligner que la variation positive observée au niveau de la rubrique « variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente » est due, exclusivement, aux taux de rendement des bons et des obligations du Trésor Public.

4.3.6 Tableau des affectations des résultats pour chacun des cinq derniers exercices

Tableau 49 : Tableau des affectations des résultats pour chacun des cinq derniers exercices

U : Millier DA

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Résultat à répartir					
1- Résultat en instance d'affectation	0	0	0	0	0
2- Résultat de l'exercice	40 981 379	21 974 446	20 603 163	30 440 730	37 500 075
3- Autres prélèvements	0	0	0	0	0
Totaux	40 981 379	21 974 446	20 603 163	30 440 730	37 500 075
4- Réserves					
- Réserve légale	0	0	0	0	0
- Autres réserves (Facultatives)	20 981 379	11 974 446	10 603 163	15 440 730	22 500 075
5- Dividendes	20 000 000	10 000 000	10 000 000	15 000 000	15 000 000
6- Autres répartitions	0	0	0	0	0
7- Résultats en instance d'affectation	0	0	0	0	0
Totaux	40 981 379	21 974 446	20 603 163	30 440 730	37 500 075

Le niveau de la réserve légale n'a enregistré aucune évolution sur les cinq derniers exercices, et ce, suite à l'atteinte du niveau réglementaire (10% du Capital social) en 2015 après l'affectation du résultat de l'exercice 2014.

La Banque a distribué durant les cinq derniers exercices, en moyenne, 46,4% de ses résultats nets.

Tableau 50 : Tableau des ressources et utilisation des fonds relatifs aux trois derniers exercices

U : Million DA

	2020	2021	2022
RESSOURCES	1 553 668	1 858 308	2 032 164
Ressources en Dinars (y compris Créditeurs Divers)	1 394 581	1 627 155	1 763 042
1/-A vue	1 052 304	1 167 642	1 324 697
Dont :			
Secteur Public	374 530	443 973	544 848
Secteur Privé	215 818	216 336	231 441
Particuliers	157 297	169 656	181 061
Epargne	280 595	317 262	348 923
2/-A terme	342 277	459 513	438 344
Dont :			
Secteur Public	220 321	319 248	330 751
Secteur Privé	66 999	73 682	36 678
Particuliers	54 957	66 583	70 915
Ressources en devises	159 087	231 153	269 123

EMPLOIS

I - Crédits directs nets	1 474 167	1 238 206	1 201 669
- Privé	669 221	641 675	648 181
- Court terme	121 940	117 641	127 181
- Moyen Long terme	547 281	524 034	521 000
- Projets consortiaux	191 703	181 015	177 661
- Grandes Entreprises	42 534	35 468	30 891
- PME/PMI	182 276	181 327	185 157
- Immobilier	84 239	89 814	93 849
- Crédits Aidés (ANSEJ-CNAC-ANGEM)	45 185	35 312	32 461
- Promed/Prolib	339	398	403
- Consommation	1 005	700	578
- Public	804 946	596 531	553 488
- Court terme	26 885	28 925	36 036
- Moyen Long terme	778 061	567 606	517 452
- Projets consortiaux	239 919	69 262	30 338
- Grandes Entreprises	107 278	97 662	89 043
- PME/PMI	57 146	84 098	99 806
- Mise à niveau des entreprises publiques	122 998	111 723	98 741
- Programme de l'habitat	250 720	204 861	199 524
<i>dont : crédits consortiaux</i>		164 247	181 271
<i>financement CPA</i>		40 614	18 253
II. Créances impayées	163 475	216 552	237 115
III. Total crédits directs (y compris décots)	1 637 642	1 454 757	1 438 783
IV. Décots	- 4 494	-5 340	-4 428
V-Total crédits directs (hors décots) (III+IV)	1 642 136	1 460 097	1 443 212
VI- Créances rattachées	24 382	28 138	29 976
VII- Provisions Clientèle	78 757	106 194	113 100
VIII- Total Poste Prêts et Créances sur la clientèle	1 583 266	1 376 701	1 355 659
BANCARISATION	2020	2021	2022
Comptes courants	336 515	348 187	358 703
Comptes de chèques	1 004 585	1 046 185	1 091 578
Comptes sur livrets	535 985	557 904	589 366
Comptes investissements islamiques TANMIYA	0	0	3
Total comptes Dinars	1 877 085	1 952 276	2 039 650
Comptes devises	760 457	780 646	821 673
Total Général	2 637 542	2 732 922	2 861 323

4.3.7 Politique de distribution des dividendes

Le résultat net de l'exercice est constitué par les produits nets, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales et fiscales ainsi que tous amortissements et provisions légalement admis.

Sur le bénéfice net réalisé, il est prélevé :

1. Une dotation pour la résorption des pertes antérieures, le cas échéant ;
2. Un vingtième (1/20) pour constituer la réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve légale aura atteint une somme égale au dixième (1/10) du capital social ;
3. Une dotation au profit des travailleurs de la banque au titre de leur participation à la réalisation des bénéfices, conformément à la législation en vigueur.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, augmenté des reports bénéficiaires mais diminué du prélèvement prévu par l'alinéa précédent.

Après approbation des comptes et constatation de l'existence de sommes distribuables, l'Assemblée Générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée Générale sont fixées par elle ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.

La mise en paiement doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

Les fonds de réserve et reports à nouveau peuvent être affectés, selon ce qui est décidé par l'Assemblée Générale et dans les limites des dispositions réglementaires.

La Banque, à travers ses organes délibérants, veille à assurer une rétribution pour les actionnaires tout en préservant la santé financière et le développement de la Banque.

Cette approche vise à équilibrer la rémunération des actionnaires avec les besoins d'investissement nécessaires pour renforcer notre position concurrentielle et créer de la valeur à long terme.

Chapitre V - Organes d'Administration, de Direction, et de Surveillance

5.1. Administrateurs et dirigeants

5.1.1 Le Conseil d'Administration

Le mode de gouvernance du Crédit Populaire d'Algérie a été modifié, depuis le mois d'Avril 2021, par la dissociation des fonctions de la Présidence du Conseil d'Administration et de la Direction Générale de la Banque.

Cette décision prise par l'AGEX de la Banque consiste à structurer le mode de gouvernance en dissociant les missions de surveillance assumées par le Conseil d'Administration de celles de gestion exécutive assumées par le Directeur Général.

Cette action s'inscrit dans le cadre :

- du développement et de l'amélioration de l'efficacité de la gouvernance du Crédit Populaire d'Algérie ;
- de la préservation de façon pérenne des intérêts des parties prenantes, en particulier ceux des clients de la Banque et de ses actionnaires ;
- du renforcement des responsabilités du Conseil d'Administration en matière de surveillance, de gestion des risques et du dispositif du contrôle interne permettant l'atténuation des risques.

Le Conseil d'Administration du Crédit Populaire d'Algérie est composé de huit (08) administrateurs et bénéficie d'une représentativité élargie avec des représentants de l'actionnaire, deux (2) membres indépendants et deux (2) représentants de droit des travailleurs.

Les membres sont désignés par l'Assemblée Générale de la Banque et agréés par le Gouverneur de la Banque d'Algérie conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus, pour agir en toutes circonstances au nom de la Banque dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la Loi aux Assemblées Générales des actionnaires.

Le Conseil d'Administration de la Banque peut instituer tout comité ou déléguer toute mission de contrôle et de surveillance.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CPA a été actualisé en date du 29 décembre 2021 intégrant, notamment, le nouveau mode de gouvernance de la Banque ainsi que les rôles et les responsabilités des membres du Conseil d'Administration.

M. Abdelkrim MAHTALI est le Président du Conseil d'Administration de la Banque et à ce titre, il exerce les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur ainsi que ceux qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration, par référence aux statuts de la Banque et au règlement intérieur dudit Conseil.

Elu par ses pairs administrateurs, le Président du Conseil d'Administration assure les principales missions suivantes :

- Il organise et dirige les travaux du Conseil d'administration,
- Il veille au bon fonctionnement des organes de la banque et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir convenablement leurs missions ;
- Il convoque l'assemblée générale des actionnaires et propose l'ordre du jour de ses réunions ;
- Il rend compte régulièrement au Conseil, des travaux qu'il a effectués.

Composition actuelle du Conseil d'Administration du CPA

La composition actuelle du Conseil d'Administration de la Banque est la suivante :

Tableau 51 : Composition actuelle du Conseil d'administration du CPA

Nom et Prénom	Qualité	Mandat	Fonction hors CPA
M. Abdelkrim MAHTALI	Président du Conseil d'Administration	Du 22 juin 2023 au 21 juin 2026 (AGEX)	Ministère des Finances
Mme. Nawal LAMMARI épouse BENBACHIR	Administrateur	Du 22 juin 2023 au 21 juin 2026 (AGO)	Ministère des Finances.
M. Djamel ADOUANE	Administrateur	Du 22 juin 2023 au 21 juin 2026 (AGO)	Ministère des Finances.
M. Djamel HANNICHE	Administrateur	Du 12 septembre 2021 au 11 septembre 2024 (AGEX)	Ministère des Finances.
M. Mostefa ZEROUALI	Administrateur indépendant	Du 23 juin 2021 au 22 juin 2024 (AGEX)	SARL EQUITRA.
M. Rafik HADJAR	Administrateur indépendant	Du 23 juin 2021 au 22 juin 2024 (AGEX)	EPE- SPA ATM/Mobilis
M. Ali BISKRI	Administrateur, représentant des travailleurs	Du 25 octobre 2021 au 24 octobre 2025 (UGTA)	
M. Sid Ali ZIZI	Administrateur, représentant des travailleurs	Du 25 octobre 2021 au 24 octobre 2025 (UGTA)	

Le tableau ci-après présente, les mandats d'administrateurs hors CPA ainsi que toute transaction conclue entre les membres du Conseil d'Administration CPA et la société, le cas échéant.

Tableau 52 : Mandats d'administrateurs hors CPA ainsi que toute transaction conclue entre les membres du Conseil d'Administration CPA et la société, le cas échéant

Nom et prénom	Mandat d'administrateurs hors CPA	Transaction conclue entre les membres du Conseil d'Administration CPA et la société
M. MAHTALI Abdelkrim	Sonelgaz- CAAR Groupe GICA	NEANT
M.HADJAR Rafik	1. SOFARE EPE Spa Groupe ENMTP Secteur Industrie Jusqu'à Mars 2025 2. BCR Groupe EPE Spa Groupe AGM Secteur Industrie Jusqu'à Juin 2025	NEANT
Mme. LAMMARI NAWAL	NEANT	NEANT
M. HANNICHE Djamel	NEANT	NEANT
M. Djamel ADOUANE	Compagnie Centrale de Réassurance (CCR)	NEANT
M. Mostefa ZEROUALI	NEANT	NEANT
M. BISKRI ALI	FNPOS	NEANT
M. ZIZI SID-ALI	NEANT	NEANT

Comités émanant du Conseil d'Administration

Des comités spécialisés, à rôle consultatif, sont prévus dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration de la Banque notamment :

- Le Comité d'Audit qui étudie pour le compte du Conseil d'Administration des questions qui lui sont soumises ; les résultats de ses travaux sous formes de rapport font l'objet, régulièrement, de communication au Conseil d'Administration de la Banque ;
- Le Comité des Ressources Humaines qui étudie pour le compte du Conseil d'Administration des questions qui lui sont soumises.

5.1.2 Organes de Direction

La Direction et la gestion opérationnelle du CPA sont assurées par M. Ali KADRI Directeur Général de la Banque nommé par décision du Conseil d'Administration de la Banque suivant les résolutions N°03 et N°04 du procès-verbal de la réunion tenue en date du 02 mai 2021.

Le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général de la Banque organisent des réunions de coordination périodiques.

La Direction Générale de la banque est assumée par un Directeur Général nommée par le Conseil d'Administration qui détermine la durée de sa fonction.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toute circonstance, au nom de la banque.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserves de ceux que la Loi et les statuts attribuent aux assemblées des actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président du Conseil.

Il représente la banque auprès des tiers.

Outre ses missions relevant de la gestion courante de la banque, Le Directeur Général est chargé notamment de :

- La mise en œuvre, en relation avec le Conseil, des orientations stratégiques de la Banque ;
- Le pilotage et la gestion des risques ;
- La mise en place d'une organisation et des procédures appropriées de contrôle interne ;
- L'élaboration et l'exécution du budget de la banque ;

Pour l'accomplissement de ses missions, le Directeur Général, peut se faire assister par au moins un cadre dirigeant dont il propose la nomination au Conseil d'Administration.

5.1.3 Politique d'information

Après l'introduction en bourse de la Banque et l'entrée de nouveaux actionnaires dans son capital, l'information relative à l'activité de la Banque sera communiquée conformément aux dispositions réglementaires de la COSOB régissant l'information à communiquer par les entreprises cotées.

La communication se fera, notamment, à travers les supports d'informations et de communications suivants :

- Le Site web : www.cpa-bank.dz
- La page Facebook, LinkedIn.....: CPA BANK
- Le Centre d'Appels : 021 64 15 15
- Les placards publicitaires dans les journaux ;
- Le site de la COSOB: www.cosob.org ;
- Le Bulletin Officiel des Annonces Légales 'BOAL' pour les informations devant, réglementairement, faire l'objet de publication.

La structure responsable de l'information des actionnaires est la suivante :

- Nom de la structure : Direction du Marketing et de la Communication
- Responsable de la structure : M. Mehdi ALIANE
- N° téléphone : 0670 12 12 80

5.2 Intérêts des dirigeants dans le CPA

Au 31/12/2022, les dirigeants de la Banque ne détiennent aucune action du CPA ni de ses filiales et ne disposent pas de statut de client ou de fournisseur. Néanmoins, deux administrateurs membres du Comité d'Audit rattaché au Conseil d'Administration ont signé avec la Président du Conseil d'Administration deux conventions intitulées « Convention particulière de réalisation de mission spécifique ».

L'Assemblée Générale des actionnaires du CPA alloue aux membres du Conseil d'Administration, en rémunération de leur activité, une somme forfaitaire nette, sous forme de jetons de présence de 50.000 Dinars Algériens par administrateur et par réunion du Conseil d'Administration.

Pour l'exercice 2022, le CPA a payé le montant net de 3 700 000 DA pour les neuf réunions du Conseil d'Administration tenues.

Le Secrétaire du Conseil d'Administration perçoit une indemnité nette de 25 000 DA pour chaque séance tenue.

Le montant global des rémunérations versées aux dix (10) personnes les mieux rémunérées de la Banque s'élève au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à 73 212 487,6 DA.

Chapitre VI - Evolution récente, but de l'opération et perspectives d'avenir

6.1 Evolution récente du CPA au cours du premier semestre 2023

6.1.1 Bilan au 30/06/2023

En augmentation de 43,13 milliards de DA par rapport à l'exercice précédent, le total du bilan de la Banque, au 30/06/2023, est de 3 410,1 milliards de DA.

Par rubrique d'actif et du passif, le bilan à fin Juin 2023 se présente comme suit :

Actif	juin-23	déc-22	U : Million DA	
			Val.	%.
Caisse, Banque Centrale, Trésor Public, Centre des Chèques Postaux	709 217	672 631	36 586	5%
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	21 837	22 789	-952	-4%
Actifs financiers disponibles à la vente	197 472	189 687	7 785	4%
Prêts et créances sur les institutions financières	524 738	528 253	-3 515	-1%
Prêts et créances sur la clientèle	1 344 661	1 355 660	-10 999	-1%
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	547 162	541 126	6 036	1%
Impôts courants – Actif	8 525	5 477	3 047	56%
Impôts différés – Actif	3 942	3 998	-55	-1%
Autres actifs	14 616	11 922	2 694	23%
Comptes de régularisation	15	34	-19	-56%
Participations dans les filiales, les co-entreprises ou les entités associées	19 741	17 548	2 194	13%
Immeubles de placement	0	0	0	-
Immobilisations corporelles	17 714	17 489	225	1%
Immobilisations incorporelles	466	359	107	30%
Ecart d'acquisition	0	0	0	-
Total de l'actif	3 410 108	3 366 973	43 135	1%

U : Million DA

Passif	juin-23	déc-22	Variation	
			Val.	%.
Banque Centrale	0	0	0	-
Dettes envers les institutions financières	903 814	907 389	-3 575	0%
Dettes envers la clientèle	2 012 375	1 982 892	29 483	1%
Dettes représentées par un titre	67 503	62 926	4 577	7%
Impôts courants- Passif	12 736	9 314	3 422	37%
Impôts différés – Passif	455	638	-183	-29%
Autres passifs	32 054	22 617	9 438	42%
Comptes de régularisation	19 639	19 651	-12	0%
Provisions pour risques et charges	49 620	49 174	446	1%
Subventions d'équipement-Autres subventions	0	0	0	-
Fonds pour risques bancaires généraux	34 887	35 522	-635	-2%
Dettes subordonnées	0	0	0	-
Capital	48 000	48 000	0	0%
Primes liées au capital	0	0	0	-
Réserves	196 001	173 500	22 500	13%
Ecart d'évaluation	1 513	1 929	-416	-22%
Ecart de réévaluation	15 921	15 921	0	0%
Report à nouveau	0	0	0	-
Résultat de l'exercice	15 589	37 500	-21 911	-58%
Total du passif	3 410 108	3 366 973	43 135	1%

La situation comptable de la Banque au 30/06/2023 affiche une hausse du total bilan de 1% par rapport à la fin décembre 2022, qui s'explique essentiellement par les variations à la hausse et à la baisse des postes de l'actif et du passif, telles que détaillées ci-après :

- Les avoirs en comptes de trésorerie au 30/06/2023 ont enregistré une hausse de 36,6 Milliards de DA soit + 5% par rapport à la clôture de l'exercice 2022.

Cette évolution s'explique principalement par, (i) l'augmentation des Comptes Miroirs/devises pour un montant de 126 Milliards de DA, (ii) et la baisse du niveau des Avoirs en monnaie nationale détenus auprès de la BA pour un montant de 83,3 Milliards de DA.

- Les actifs financiers s'élèvent, à fin Juin 2023, à 766,5 milliards de DA soit une augmentation de 12,9 milliards de DA par rapport à l'exercice 2022.

- Les postes « prêts et créances sur les institutions financières », et « dettes envers les institutions financières » affichent les évolutions suivantes :
 - Les prêts et créances sur les institutions financières d'un montant de 524,7 milliards de DA, enregistrent une baisse de 3,5 milliards de DA, soit - 1% par rapport à la fin de l'exercice précédent.
 - Les dettes envers les institutions financières passent, quant à elles, de 907,4 Milliards DA au 31 décembre 2022, à 903,8 Milliards DA à fin Juin 2023, soit une baisse de près de 3,6 Milliards de DA.
- L'encours des créances sur la clientèle a atteint 1 344,7 Milliards de DA au 30/06/2023, contre 1 355,7 milliards de DA à fin Décembre 2022, soit un flux négatif de 11 milliards de DA.
- Les ressources clientèle, enregistrent au 30/06/2023, une hausse de 29,5 milliards de DA par rapport à la fin de l'exercice 2022, passant ainsi de 1 982,9 milliards de DA à 2 012,4 milliards de DA.
- Les participations dans les filiales ont connu au 30/06/2023 par rapport à la fin décembre 2022, une évolution positive de 2,2 milliards de DA, justifiée principalement par :
 - La concrétisation de l'opération de création d'une Banque en Mauritanie dénommée « ALGERIAN UNION BANK » pour un montant de 2,7 Milliards de DA ;
 - La hausse des provisions pour dépréciation des titres de participation en Algérie et à l'étranger, notamment celle de la société SIH pour un montant de 486,8 Millions de DA ;
 - Les fluctuations du cours de change pour les participations à l'étranger.

6.1.2 Hors bilan au 30/06/2023

ENGAGEMENTS	Juin-23	Déc-22	U : Million DA	
			Variation	
			Val.	%.
ENGAGEMENTS DONNES	486 141	491 432	-5 291	-1%
Engagements de financement en faveur des institutions financières	0	0	0	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	61 203	70 153	-8 950	-13%
Engagements de garantie d'ordre des institutions financières	247 704	246 520	1 184	0%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	177 233	174 759	2 474	1%
Autres engagements donnés	0,3	0,3	0	0%
ENGAGEMENTS RECUS	1 968 767	1 977 953	-9 186	-0,50%
Engagements de financement reçus des institutions financières	0	0	0	-
engagements de garantie reçus des institutions financières	705 466	705 466	0	0%
autres engagements reçus	1 263 301	1 272 487	-9 186	-1%

Les engagements donnés enregistrent, à fin Juin 2023, une baisse de 5,3 milliards de DA par rapport à l'exercice 2022 et s'établissent à hauteur de 486,1 milliards de DA contre 491,4 milliards DA au 31 décembre 2022.

Quant aux engagements reçus, ils ont enregistré une baisse de 9,2 milliards de DA durant le 1^{er} semestre 2023, soit - 0,5%.

6.1.3 Compte de résultats au 30/06/2023

Le résultat net de la Banque au 30/06/2023 est de 15,6 milliards de DA, représentant ainsi une évolution à la baisse de 5% par rapport à celui de la même période de l'exercice précédent.

Par rubrique, le compte de résultat au 30/06/2023 se présente comme suit :

Comptes de résultats	juin-23	2022		U = Million DA	
		juin-22	déc-22	Variation	
				Val.	%.
(+) Intérêts et produits assimilés	50 757	48 267	102 713	2 490	5%
(-) Intérêts et charges assimilées	-18 762	-18 649	-38 919	-114	1%
(+) Commissions (Produits)	3 247	2 443	7 262	804	33%
(-) Commissions (Charges)	-246	-167	-418	-79	47%
(+/-) Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction	936	1 104	2 162	-168	-15%
(+/-) Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	178	36	203	142	395%
(+) Produits des autres activités	4	4 156	220	-4 151	-100%
(-) Charges des autres activités	-3 108	-3	-3 075	-3 106	120463%
Produit Net Bancaire	33 007	37 188	70 148	-4 181	-11%
(-) Charges générales d'exploitation	-9 745	-9 372	-20 438	-372	4%
(-) Dotations aux amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	-640	-694	-1 416	54	-8%
Résultat brut d'exploitation	22 622	27 122	48 294	-4 499	-17%
(-) Dotations aux provisions, pertes de valeur et créances irrécouvrables	-7 159	-10 714	-14 470	3 555	-33%
(+) Reprises de provisions, de pertes de valeur et récupération sur créances amorties	3 300	3 658	9 622	-358	-10%
Résultat d'exploitation	18 764	20 066	43 446	-1 302	-6%
(+/-) Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	1	3	-1	-100%
(+) Eléments extraordinaires (Produits)	0	0	0	-	-
(-) Eléments extraordinaires (Charges)	0	0	0	-	-
Résultat avant impôts	18 764	20 067	43 450	-1 303	-6%
(-) Impôts sur les résultats et assimilés	-3 175	-3 602	-5 950	428	-12%
Résultat net de l'exercice	15 589	16 465	37 500	-875	-5%

6.1.3.1 Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire dégagé par la Banque, essentiellement de son activité commerciale, au titre du 1er semestre 2023, s'établit à hauteur de 33 milliards de DA contre 37,2 milliards de DA à la même période de l'exercice 2022, soit un repli de 4,2 milliards de DA.

Cette variation est enregistrée principalement au niveau du :

- Poste « Intérêts et produits assimilés », a enregistré une hausse de 2,5 milliards de DA par rapport à la même période de l'exercice précédent, due essentiellement (i) l'augmentation des intérêts générés par les crédits d'investissement pour 3,2 milliards de DA, et (ii) la diminution des intérêts générés par les crédits à la consommation pour 1,7 milliard de DA ;
- Postes « Produits/ charges des autres activités » qui ont enregistré un flux négatif de 7,3 milliards de DA, due à la comptabilisation de la perte de change générée au 30/06/2023 pour un montant de 3,1 milliards de DA, inhérente aux opérations de commerce extérieur opérées principalement pour le compte de la clientèle.

6.1.3.2. Résultat Brut d'Exploitation

Le Résultat Brut d'Exploitation, s'élève au 30/06/2023, à hauteur de 22,6 milliards de DA, en baisse de 4,5 milliards de DA par rapport à celui enregistré à fin Juin 2022.

6.1.3.3. Résultat d'Exploitation

Le Résultat d'Exploitation dégagé au 30/06/2023, s'établit à hauteur de 18,8 milliards de DA, soit une baisse de 6% par rapport à celui de la même période de l'exercice 2022 (20,1 milliards de DA).

6.1.3.4. Résultat Net de l'exercice

Le Résultat net de la Banque au 30/06/2023, est bénéficiaire de 15,6 milliards de DA, contre 16,53 milliards de DA la même période de l'exercice 2022, soit une baisse de 5%.

Le taux de rentabilité des fonds propres (Return On Equity) enregistré, au 30/06/2023, un taux de 13,2% contre 14,8% au 30/06/2022.

6.1.4 Tableau de flux de trésorerie au 30/06/2023

Ord	METHODE INDIRECTE	Note	U : Million DA	
			30/06/2023	31/12/2022
1	Résultat avant impôts		18 763 902	43 449 596
2	(+/-) dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	4.7	639 638	1 416 435
3	(+/-) dotations nettes pour pertes de valeur des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		0	0
4	(+/-) dotations nettes aux provisions et aux pertes de valeur	4.8 & 4.9	3 858 273	4 847 473
5	(+/-) pertes nettes / gains nets des activités d'investissement	5.1	-13 835 707	-26 568 839
6	(+/-) charges / produits des activités de financement		0	0
7	(+/-) autres mouvements	5.2	23 806	7 410 602
8	= total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements (total des éléments 2 à 7)		-9 313 990	-12 894 329
9	(+/-) flux liés aux opérations avec les institutions financières	5.3	1 268 283	68 521 411
10	(+/-) flux liés aux opérations avec la clientèle	5.4	36 768 315	184 128 634
11	(+/-) flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs financiers	5.5	5 529 415	-13 183 652
12	(+/-) flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	5.6	8 384 093	21 737 327
13	(-) impôts versés	5.7	-3 646 000	2 114 413
14	= diminution / (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (total des éléments 9 à 13)		48 304 108	263 318 132
15	Total flux net de trésorerie génère par l'activité opérationnelle (a)		57 754 020	293 873 399
16	(+/-) flux liés aux actifs financiers, y compris les participations	5.8	-32 864 977	-58 606 127
17	(+/-) flux liés aux immeubles de placement		0	0
18	(+/-) flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	5.9	-972 120	-1 456 820
19	Total flux net de trésorerie lie aux opérations d'investissement (b)		-33 837 097	-60 062 947
20	(+/-) flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	5.10	-15 000 000	-15 000 000
21	(+/-) autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		0	0
22	Total flux net de trésorerie lie aux opérations de financement (c)		-15 000 000	-15 000 000
23	Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (d)	5.11	-23 806	-7 410 602
24	Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (a+b+c+d)		8 893 117	211 399 851
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE				
25	Trésorerie et équivalents de trésorerie a l'ouverture (total des éléments 26 et 27)	5.12	447 864 451	236 464 600
26	Caisse, banque centrale, ccp, trésor public (actif & passif)		672 631 359	456 151 870
27	Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts a vue auprès des institutions financières		-224 766 908	-219 687 269
28	Trésorerie et équivalents de trésorerie a la clôture (total des éléments 29 et 30)	5.13	456 757 567	447 864 451
29	Caisse, banque centrale, ccp, trésor public (actif & passif)		709 217 334	672 631 359
30	Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts a vue auprès des institutions financières		-252 459 766	-224 766 908
31	Variation de la trésorerie nette (pour confirmation)		8 893 117	211 399 851

Le 1^{er} semestre 2023 a enregistré un flux de trésorerie positif de 8,9 milliards de DA s'expliquant, essentiellement, par la variation entre :

- Les équivalents de trésorerie qui passent de – 224,8 milliards de DA à fin 2022 à – 252,5 milliards de DA en juin 2023, soit un flux négatif de 27,7 milliards de DA.
- Et, la trésorerie qui passe de 672,6 milliards DA en 2022 à un total de 709,2 milliards de DA à fin juin 2023, soit un flux positif de 36,6 milliards de DA résultant principalement de la variation des rubriques suivantes :
 - . Les avoirs auprès de la Banque d'Algérie (dinars et devises) : + 41,3 milliards DA ;
 - . Avoirs au Trésor Public : - 6,8 milliards DA.

L'origine de ce flux s'explique comme suit :

Tableau 54 : Nature des flux de trésorerie

Natures des flux de trésorerie	U : Millier DA juin-2023
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles	57 754 020
Flux de trésorerie générés par les activités d'investissement	-33 837 097
Flux de trésorerie générés par les activités de financement	-15 000 000
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	-23 806
Augmentation / (Diminution) Nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	8 893 117

6.1.5 Tableau de variation des capitaux propres au 30/06/2023

Rubriques	U : Millier DA				
	Capital social	Primes d'émission	Ecart de réévaluation	Ecart de d'évaluation	Réserves et Résultats
Solde au 31/12/2021	48 000 000	-	15 920 734	1 369 712	224 611 867
Impacts des changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-
Impacts des corrections d'erreurs significatives	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2021 corrigé	48 000 000	-	15 920 734	1 369 712	224 611 867
Variation des écarts de réévaluation des immobilisations	-	-	-	-	-
Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	-	-	-	559 380	-
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	-
Affectation du résultat net 2021	-	-	-	-	-
Dividendes payés	-	-	-	-	-15 000 000
Variation du FRBG	-	-	-	-	-589 333
Opérations en capital	-	-	-	-	-
Résultat net 2022	-	-	-	-	37 500 075
Solde au 31/12/2022	48 000 000	0	15 920 734	1 929 091	246 522 609
Impacts des changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-
Impacts des corrections d'erreurs significatives	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2022 corrigé	48 000 000	0	15 920 734	1 929 091	246 522 609
Variation des écarts de réévaluation des immobilisations	-	-	-	-	-
Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	-	-	-	-416 170	-
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	-
Affectation du résultat net 2022	-	-	-	-	-
Dividendes payés	-	-	-	-	-15 000 000
Variation du FRBG	-	-	-	-	-634 701
Opérations en capital	-	-	-	-	-
Résultat 1er st 2023	-	-	-	-	15 589 361
Solde au 30/06/2023	48 000 000	-	15 920 734	1 512 921	246 477 269

Le niveau des fonds propres a connu, à fin Juin 2023, une baisse de 461,5 millions de DA par rapport au 31/12/2022. Il passe ainsi, de 312,4 milliards de DA à fin décembre 2022 à 311,9 milliards de DA au 30/06/2023. Pour le 1^{er} semestre 2023, cette évolution s'explique par :

- Un résultat bénéficiaire de 15,6 milliards de DA ;
- Une diminution du FRBG de 634,7 millions de DA ;
- Une variation négative de l'écart d'évaluation pour 416,2 millions de DA ;
- Des dividendes versés au Trésor Public pour 15 milliards de DA sur le résultat de l'exercice 2022.

Il y a lieu de souligner que la variation négative observée au niveau de la rubrique « variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente » est due, exclusivement, aux taux de rendement des bons et des obligations du Trésor Public.

6.2 Perspectives du Crédit Populaire d'Algérie

Les informations prévisionnelles présentées dans la présente notice sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente un caractère incertain.

En conséquence, ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de la Banque.

6.2.1 But de l'opération - perspectives d'avenir

Le but de de cette opération se résume comme suit :

- Diversifier l'actionnariat de la Banque en associant notamment le secteur privé dans la gouvernance de la Banque ;
- Œuvrer au renforcement de la notoriété de la Banque auprès de ses clients et des autres parties prenantes ;
- Offrir à la Banque d'autres sources de financement par Appel Public à l'Epargne (augmentation de capital, emprunts obligataires, etc...) ;
- Consolider la position de la Banque sur la place bancaire ;
- Contribuer au développement et à la dynamisation du marché financier par l'introduction en Bourse de la Banque.

L'opération objet de la présente notice vise l'ouverture du capital de la Banque aux investisseurs nationaux par la cession d'une partie des actions par Appel Public à l'Epargne.

6.2.2 Le marché

Le réseau bancaire, à fin 2022, compte 1 626 agences bancaires, dont 1 226 agences pour les Banques publiques et 400 agences pour les Banques privées.

De sa part, le CPA compte actuellement 161 agences, soit près de 10% du réseau bancaire national.

Avec l'entrée en activité d'une nouvelle banque, à savoir la Banque Nationale de l'Habitat, agréée le 29 décembre 2022, le système bancaire algérien se compose, à fin décembre 2022, de 28 banques et établissements financiers ayant tous leur siège social à Alger.

Selon leurs natures d'activité, les banques et les établissements financiers de droit Algérien sont répartis comme suit :

- Sept (7) banques publiques ;
- Treize (13) banques privées à capitaux étrangers, dont une à capitaux mixtes ;
- Deux (2) établissements financiers publics ;
- Cinq (5) sociétés de leasing, dont trois (3) publiques ;
- Une (1) mutuelle d'assurance agricole agréée pour effectuer des opérations de banque, qui a opté, à fin 2009, pour le statut d'établissement financier.⁶

Quant aux établissements financiers, le nombre d'agences a atteint 99 agences. Au total, en 2022, les Banques et les établissements financiers comptent 1 725 agences contre 1 702 en 2021, traduisant une densité d'une agence pour 26 551 habitants en 2022.⁷

Par rapport aux fonds propres, le CPA se situe à la troisième place au niveau national à fin 2022 avec un montant de 312 milliards de dinars algériens.

⁶ Banque d'Algérie ; Rapport annuel 2022.

⁷ Banque d'Algérie ; Rapport annuel 2022.

L'analyse du résultat net des Banques permet également de classer le CPA à la troisième place au niveau national à fin 2022.

Le PNB est un indicateur fondamental qui reflète la performance globale de la banque en termes de revenus générés par ses activités. L'analyse comparative du PNB nous a permis de mieux comprendre la position du CPA sur le marché bancaire algérien, d'identifier ses forces et ses défis, ainsi que de dégager des axes stratégiques pour renforcer sa compétitivité et sa rentabilité dans un secteur en constante évolution.

Le CPA s'impose comme l'un des principaux acteurs du secteur bancaire algérien, se positionnant solidement en troisième place en termes de Produit Net Bancaire.

De plus, en matière d'efficacité opérationnelle, le CPA se distingue en tant que deuxième Banque de la place en termes de rapport entre son PNB et le nombre d'employés. Ce résultat met en lumière son efficacité opérationnelle.

6.2.3 Les orientations stratégiques

Le CPA s'engage pour la transparence, la croissance et l'innovation et témoigne sa volonté de s'adapter à un monde économique en constante évolution, de consolider sa position de pilier solide du secteur financier algérien.

Cette démarche révèle une ambition soutenue par une solide assise financière et une vision stratégique profonde.

Les missions clés de la Banque englobent, en premier lieu, la création de valeur pour les actionnaires, la croissance et l'expansion au niveau nationale et internationale et la promotion de la transparence et de la gouvernance à travers notamment les principales missions suivantes :

- Participer activement à la croissance de l'économie en offrant et capitalisant l'expertise et le savoir-faire de la Banque ;
- Assurer un service de qualité accessible et adapté aux besoins variés des clients avec une approche responsable et engagée ;
- Être présent à l'échelle internationale et contribuer au développement des échanges commerciaux notamment via l'accompagnement des opérateurs économiques ;
- Diversifier les canaux de distribution des produits et services et accompagner les clients en leur offrant des solutions digitales modernes, efficaces et sécurisées ;
- Renforcer la sécurité des opérations et des transactions notamment celles de la clientèle ;
- Promouvoir un environnement de travail valorisant et motivant pour les employés.

Ces missions reflètent l'engagement du CPA envers ses actionnaires, ses salariés, les clients ainsi que les autres parties prenantes de la Banque tout en respectant ses valeurs fondamentales qui la guideront dans la réalisation de ses objectifs stratégiques et dans la définition de la démarche permettant d'y parvenir.

Les principaux axes stratégiques du CPA s'articulent autour de :

Orientation client :

L'orientation client vise à renforcer la relation client et le fidéliser à travers notamment, l'accélération de la digitalisation des services bancaires pour une meilleure expérience client, la modernisation du système d'information de la Banque, l'élargissement de l'offre de produits de la finance islamique pour atteindre un public plus large et la densification de son réseau ainsi que l'accompagnement des clients notamment à travers les banques créées à l'étranger.

Maîtrise des risques

La maîtrise des risques est essentielle pour la préservation de la stabilité financière de la Banque ainsi que les opérations réalisées par la clientèle basée notamment sur une meilleure gestion des risques, une diversification des secteurs de financement, la mise en œuvre des politiques de risques et l'amélioration de la surveillance des impayés.

Cet objectif est basé notamment sur l'utilisation de nouvelles technologies et la formation continue des cadres de la Banque.

Expansion internationale

L'expansion à l'international représente pour le CPA une réelle opportunité de diversification de ses activités et d'accès à de nouveaux marchés internationaux et particulièrement en Afrique.

Cela renforcera sa position sur la scène internationale et contribuerait à la croissance de ses revenus.

Gouvernance et efficacité opérationnelle

L'organisation et l'optimisation des processus internes du CPA axées sur l'efficacité et l'innovation notamment par la digitalisation de certains processus permettent de fluidifier les processus et d'améliorer la communication notamment en interne par le développement du marketing digital.

En terme de gouvernance, le CPA a procédé à la dissociation, depuis le mois d'Avril 2021, des fonctions de la Présidence du Conseil d'Administration et de la Direction Générale de la Banque en séparant les missions de surveillance assumées par le Conseil d'Administration de celles de gestion exécutive assumées par le Directeur Général.

Aussi, en tant qu'une Banque citoyenne, le CPA s'engage à intégrer des pratiques responsables envers l'environnement et la société à travers ces offres et ses processus internes ainsi que le soutien des initiatives de protection de l'environnement.

Capital humain

Le capital humain est un des piliers fondamentaux de la mise en œuvre de la stratégie de la Banque et constitue le moteur de sa croissance.

La Banque s'engage à renforcer le développement des compétences de son personnel par la formation continue. Cette approche renforcera les capacités des employés, stimulera l'innovation, et favorisera une culture organisationnelle dynamique et inclusive.

Ces principaux axes stratégiques s'articulent autour d'une culture du digital au sein de la Banque qui visent une croissance soutenue dans des domaines stratégiques pour renforcer sa présence sur le marché bancaire national, se développer à l'international et avoir une meilleure maîtrise des risques.

6.2.4 Perspectives d'avenir

L'élaboration des projections prévisionnelles s'appuie sur un modèle visant à déterminer un taux moyen de croissance structurelle à partir des données historiques sur une période significative.

Ce taux de référence est ensuite extrapolé sur l'horizon temporel du business plan, puis majoré de manière prudentielle pour intégrer l'impact positif attendu du changement d'échelle consécutif à l'introduction en bourse.

Cette approche est conforme aux meilleures pratiques en matière de prévision d'activité et doit permettre une modélisation fidèle de la trajectoire de croissance du PNB commercial et, in fine, de la rentabilité future du CPA.

Dans cette optique, l'élaboration du Business plan et le calcul des différentes projections ont pris en compte les aspects suivants :

- La dynamique commerciale du CPA et sa progression annuelle ;
- L'analyse du marché et part du CPA dans le paysage bancaire algérien ;
- Les perspectives économiques de l'Algérie à partir de 2024 ;
- L'impact direct de l'opération d'introduction en bourse ;
- La création de nouveaux produits et développement des canaux de distribution.

La dynamique commerciale du CPA et le sa progression annuelle ;

Dans le cadre de l'élaboration du business plan, l'élément de base de l'étude des activités de CPA et la base des projections, a été d'abord « le Taux de Progression Moyen » de la banque sur les différents agrégats.

Le taux de progression moyen de la Banque a été utilisé comme base des projections des activités classiques de la Banque est représenté principalement par le taux moyen de progression du PNB qui est de 6% et celui du Résultat net de 8%.

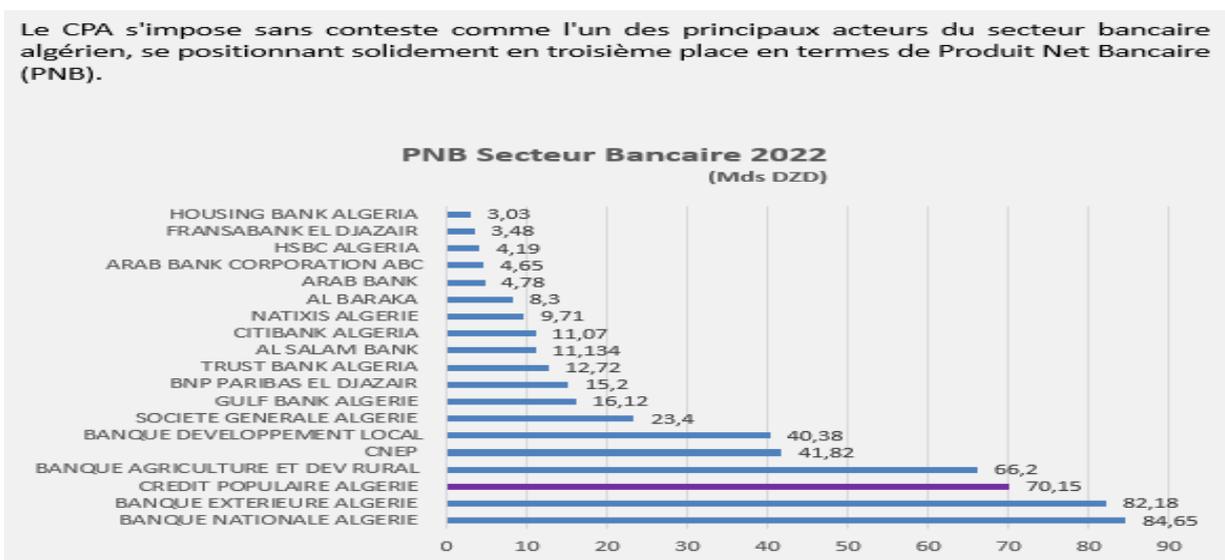
A ce taux de base, d'autres indicateurs ont été intégrés dans les calculs selon les différentes valeurs à définir :

- **Taux de croissance national⁸** : utilisé comme facteur de progression des opérations de financement et de l'activité bancaire en générale. Ce taux passe de 3% en 2023 à 5% en 2028.
- **Taux d'inflation** : utilisé notamment en ce qui concerne la progression des dépenses de la Banque et l'évolution des salaires, nonobstant le volet recrutement. Ce taux baisse de 10% en 2023 à 8% pour 2028.

Analyse du marché et part du CPA

La phase diagnostic a permis de faire une analyse exhaustive du marché bancaire algérien et d'évaluer le positionnement du CPA et ses perspectives :

Graphe 16 : PNB du secteur bancaire pour l'exercice 2022



⁸ Source site de la Banque d'Algérie

La création de nouveaux produits et développement des canaux de distribution

Dans le cadre de la mise en place du plan de développement de la Banque, des options de développement des différents canaux de distribution ont été inscrites, ceci concerne aussi bien l'ouverture de nouvelles agences que la mise en place d'espaces digitaux.

Le plan de développement va intervenir sur deux axes :

- Un axe développement du réseau pour la proximité avec la clientèle ;
- Un axe de digitalisation, monétique et e-Banking pour permettre à la Banque le renforcement de sa dynamique de modernisation. Cette approche permet également de toucher toutes les catégories de clientèle.

Ces éléments ont servi de base à la construction des projections d'abord sur un niveau opérationnel puis en termes de valeurs.

6.3 Etats financiers prévisionnels du Crédit Populaire D'Algérie

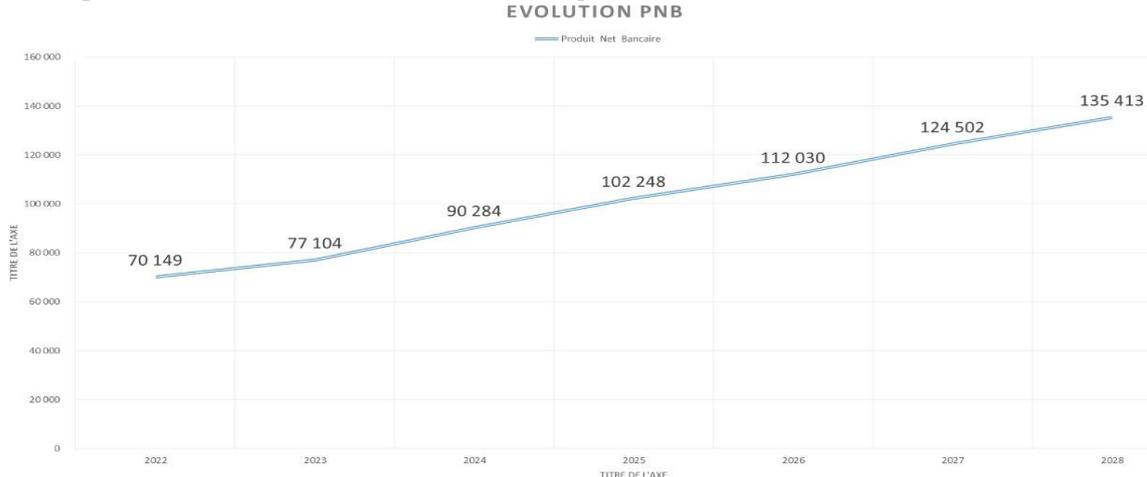
6.3.1 Synthèse des indicateurs du Tableau de Compte de Résultat

Tableau 57 : Projection du Tableau des comptes de résultat de la période allant de 2023 à 2028

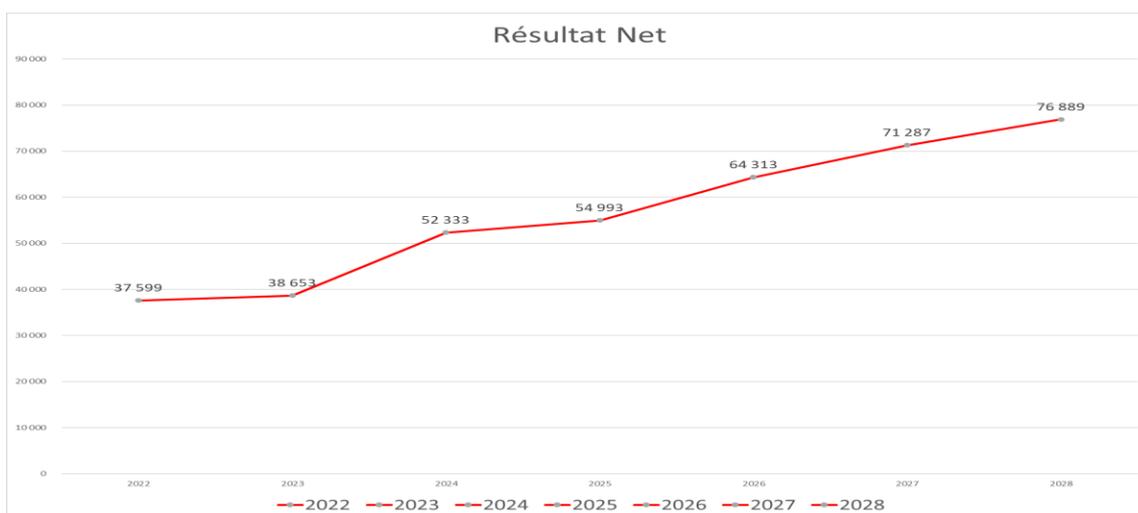
Comptes de résultats	U : Million DA					
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
(+) Intérêts et produits assimilés	104 956	118 508	124 356	132 753	141 458	150 791
(-) Intérêts et charges assimilées	- 32 959	- 34 025	- 28 757	- 28 379	- 25 714	- 25 057
(+) Commissions (Produits)	7 742	8 737	9 914	11 295	12 823	14 201
(-) Commissions (Charges)	- 492	- 576	- 675	- 784	- 910	- 1 046
Produit Net Bancaire	77 104	90 240	102 156	111 909	124 365	135 261
(-) Charges générales d'exploitation	- 21 397	- 24 104	- 27 594	- 31 578	- 35 163	- 39 099
(-) Dotations aux amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	- 1 280	- 1 571	- 1 724	- 1 933	- 2 155	- 2 396
Résultat brut d'exploitation	54 427	64 565	72 838	78 397	87 048	93 767
(-) Dotations aux provisions, pertes de valeur et créances irrécouvrables	- 15 506	- 34 270	- 17 442	- 16 512	- 17 448	- 17 178
(+) Reprises de provisions, de pertes de valeur et récupération sur créances amorties	6 600	31 749	9 324	13 882	14 150	13 598
Résultat d'exploitation	45 521	62 044	64 720	75 768	83 750	90 187
(+/-) Gains ou pertes nets sur autres actifs	4	4	4	5	5	6
(+) Eléments extraordinaires (Produits)	3 402	3 768	4 173	4 622	5 168	5 503
(-) Eléments extraordinaires (Charges)	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	48 927	65 816	68 898	80 394	88 923	95 695
(-) Impôts sur les résultats et assimilés	- 10 275	- 11 978	- 12 539	- 14 632	- 16 184	- 17 417
Résultat net de l'exercice	38 653	53 837	56 358	65 762	72 739	78 279

Ce tableau met en lumière une évolution positive de l'ensemble des principaux indicateurs reflétant les effets combinés de l'accroissement du PNB et de la maîtrise des charges d'exploitation.

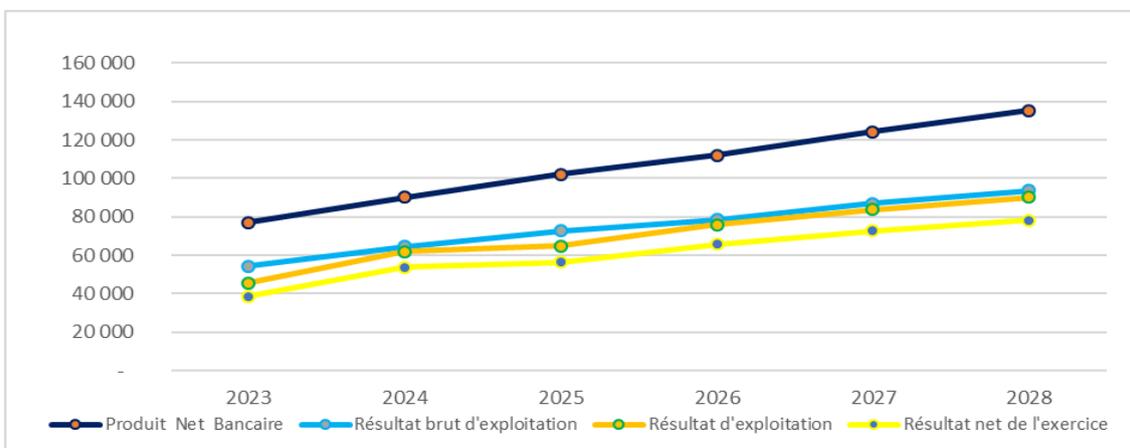
Graphe 18 : Evolution du PNB du CPA durant la période allant de 2023 - 2028 en millions de DA



Graphe 19 : Evolution du résultat net de la Banque durant la période allant de 2023 – 2028 en millions de DA



Graphe 20 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion de la période allant de 2023 – 2028 en millions de DA



La hausse soutenue du résultat net traduit un effet de levier positif de l'augmentation de l'activité sur la profitabilité. Cette évolution met en lumière la capacité de la Banque à autofinancer sa croissance grâce à un pilotage rigoureux de la performance économique.

6.3.2 Synthèse des principaux postes du bilan

Tableau 58 : Projection de l'actif de la Banque pour la période allant de 2023 à 2028

	U : million DA					
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Caisse, Banque Centrale, Trésor Public, Centre des Chèques	770 713	961 753	873 587	802 840	744 165	781 737
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	43 674	43 674	43 674	43 674	43 674	43 674
Actifs financiers disponibles à la vente	139 111	152 435	173 878	193 888	208 090	218 709
Prêts et créances sur les institutions financières	524 738	558 789	595 049	633 662	674 781	718 568
Prêts et créances sur la clientèle	1 358 108	1 415 741	1 488 700	1 615 073	1 755 485	1 918 663
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	542 012	541 126	541 126	541 126	541 126	541 126
Impôts courants – Actif	12 391	13 195	14 051	14 963	15 934	16 968
Impôts différés – Actif	4 183	4 454	4 743	5 051	5 379	5 728
Autres actifs	15 564	16 574	17 650	18 795	20 015	21 314
Comptes de régularisation	15	16	17	18	19	20
Participations dans les filiales, les co-entreprises ou les entités associées	19 741	19 741	19 741	19 741	19 741	19 741
Immeubles de placement						
Immobilisations corporelles	17 153	18 266	19 452	20 714	22 058	23 490
Immobilisations incorporelles	467	467	467	467	467	467
Ecart d'acquisition			-			
Total de l'actif	3 447 870	3 746 232	3 792 135	3 910 013	4 050 933	4 310 205

L'examen prospectif des principaux agrégats de l'actif révèle une croissance des encours de crédits de la clientèle, imputable à une collecte optimisée des dépôts dans une logique d'allocation des ressources financières selon un couple rendement/risque efficient.

La composition des emplois révèle une stratégie offensive de renforcement des parts de marché. La croissance projetée des financements aux entreprises serait amplifiée par l'affectation prioritaire d'une part majoritaire des nouveaux fonds à ce segment stratégique sur la période 2024-2028 et l'accompagnement des PME/PMI en plein essor, concrétisant la volonté du CPA de promouvoir ce vivier de croissance économique.

Parallèlement, l'allocation de fonds aux crédits immobiliers et à la consommation des particuliers traduirait la stratégie offensive sur le marché de masse. Elle amplifierait la dynamique de parts de marché sur la clientèle retail.

En outre, l'évolution soutenue des financements relevant de la Finance islamique matérialiserait la volonté du CPA de se positionner sur ce créneau porteur.

Tableau 59 : Projection du passif de la Banque pour la période allant de 2023 à 2028

Passif	U : million DA					
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Banque Centrale						
Dettes envers les institutions financières	858 623	686 899	549 519	412 139	267 890	200 918
Dettes envers la clientèle	2 052 623	2 481 933	2 634 368	2 846 221	3 082 870	3 355 739
Dettes représentées par un titre	67 503	54 002	43 202	34 562	27 649	22 119
Impôts courants- Passif	13 562	14 443	15 380	16 378	17 440	18 572
Impôts différés – Passif	680	725	772	822	875	932
Autres passifs	34 134	36 349	38 708	41 219	43 894	46 743
Comptes de régularisation	20 913	22 270	23 716	25 255	26 893	28 638
Provisions pour risques et charges	52 839	56 268	59 919	63 807	67 947	72 357
Subventions d'équipement- Autres subventions						
Fonds pour risques bancaires généraux	36 631	42 472	44 661	48 452	52 665	57 560
Dettes subordonnées						
Capital	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Primes liées au capital	-	-	-	-	-	-
Réserves	53 348	72 674	99 592	127 772	160 653	197 022
Ecart d'évaluation	1 407	7 407	7 887	8 399	8 944	9 525
Ecart de réévaluation	16 954	16 954	18 054	19 226	20 473	21 802
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice	38 653	53 837	56 358	65 762	72 739	78 279
Total Passif	3 447 870	3 746 232	3 792 135	3 910 013	4 050 933	4 310 205

La décélération des dettes envers les établissements financiers traduit une stratégie délibérée de substitution des ressources de marché par des fonds stables. Cette inflexion baissière des refinancements interbancaires découle d'un arbitrage structurel en faveur d'une autonomie financière accrue, et d'une réduction volontariste de la dépendance aux financements de marché.

En effet, la décélération maîtrisée des dettes de marché au profit d'une assise capitalistique étoffée matérialise la stratégie du CPA d'asseoir son indépendance financière et sa solidité patrimoniale.

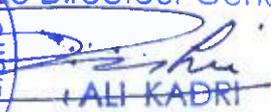
En synthèse, la croissance des principaux postes actif/passif démontre une gestion dynamique de la structure de bilan destinée à optimiser la rentabilité ajustée du risque.

Chapitre VII- Attestations des personnes qui assument la responsabilité de la notice d'information

7.1- Signature et fonction des personnes qui assument la responsabilité de la notice d'information :

« A notre connaissance, les données de la présente notice d'informations sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux souscripteurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Monsieur KADRI Ali, Directeur Général du Crédit Populaire d'Algérie


Le Directeur Général
CREDIT POPULAIRE
الائتمانية الجزائرية الشعبية

7.2- Signature des commissaires aux comptes :

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables fournies dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

LABANDJI Ahmed


Expert comptable diplômé d'Etat
LABANDJI Ahmed
Commissaire aux comptes agréé

OUANDELOUS Mohamed


Comptable Diplômé
OUANDELOUS Mohamed
Maître en Economie
Commissaire aux Comptes

Si la notice d'information comporte une situation provisoire, les diligences effectuées par les commissaires aux comptes sont précisées.

Visa de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse

Par application des articles 41 et 42 du décret législatif n° 93-10 du 23 Mai 1993, modifié et complété, relatif à la bourse des valeurs mobilières, la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse a apposé sur la présente notice le visa n° 2024-01 en date du 18 janvier 2024.

